

Commerce
Ce qui changera



...Et la gazelle de l'Atlas redevint tunisienne

N° 114 - Novembre 2020 - 4 DT • www.leaders.com.tn

Leaders

Fadhel Kraiem

Ministre des Technologies de la communication

Accélérer



Naama La voix de la Tunisie en fête

Appli My Ooredoo الجديدة أخف، أسرع و أحسن !



ooredoo
عيش الإنترنت



CONNECTEZ ET MAITRISEZ VOTRE BUSINESS

SMART SOLUTIONS BY TUNISIE TELECOM

Smart Solutions by Tunisie Telecom est une plateforme IoT*.
Smart Solutions by Tunisie Telecom propose des outils intelligents et interconnectés
qui vous permettent de mieux gérer votre entreprise à distance par :

- Un suivi des process en temps réel
- Une anticipation des dysfonctionnements
- Une optimisation des interventions
- Une meilleure analyse des indicateurs



1288
www.tunisie telecom.tn

L'édito

Converger

Pourquoi s'était-il porté à la présidence de la République ? Servir un idéal suffit-il ? Conscient de son inexpérience dans l'action politique et la gestion des affaires de l'Etat, sans parti qui le porte, sans objectif mesurable à atteindre, et sans programme précis qu'il entend réaliser, Kaïs Saïed ne pouvait être que dans l'idéalisme. Si le spectre politique, en déconfiture, a été incapable de faire émerger une figure de type classique mais incarnant le renouveau, il a laissé s'installer à Carthage un président atypique.



• Par Taoufik Habaieb

Le bilan de la première année Saïed n'est guère glorieux. Aucun projet de loi déposé à l'ARP, alors que c'est par l'initiative partagée de la législation que le président de la République agit le plus. Forte consommation de personnel politique : s'est-il assuré du plein soutien d'Ennahdha et de ses alliés auprès de Habib Jemli lorsqu'il le lui avait présenté comme candidat à la Kasbah ? Gouvernement avorté. Le choix d'Elyès Fakhfakh et la composition de son attelage politique étaient-ils les meilleurs ? Viables ? On connaît le résultat.

Les changements successifs à la présidence du gouvernement n'ont pas épargné les ministères régaliens, bien sensibles. Nommer pour rapidement dégommer, désigner pour publiquement humilier, n'est pas un style de chef d'Etat.

Le bras de fer en sourdine avec le chef du gouvernement et le président de l'ARP est préjudiciable pour tous. Elu à la magistrature suprême, Kaïs Saïed ne s'appartient plus. Sa mission première est de rassembler. Transcender les clivages et unir les Tunisiens relève de la sécurité nationale. Encore plus, en ces temps de pandémie ravageuse et de crise économique et sociale dévastatrice.

Tout s'accélère, redoutablement. La déstructuration de l'Etat, la décomposition du politique et la spirale du discrédit risquent de mettre la Tunisie en roue libre. Droit dans le mur.

Kaïs Saïed s'illustre en porte-voix du discrédit du politique, des partis et des institutions. Par son style, ses injonctions, et ses prises de position, il revendique l'antisystème. Sans pour autant proposer l'alternative salvatrice. Ses contempteurs s'en indignent. Mais, ses

fidèles électeurs qui l'ont plébiscité se retrouvent en lui. En seront-ils désenchantés ? Pas de sitôt.

Il restera lui-même. A la majesté du pouvoir, il a préféré imposer son caractère personnel, ses propres convictions irréductibles. Ceux qui le connaissent de près savent que rien ne l'obligera à changer de style au cours des quatre prochaines années de son mandat présidentiel. Et nul n'entamera la confiance de ses électeurs.

Que faire alors face au blocage qui persiste au sommet de l'Etat ? Chaque jour de perdu est préjudiciable au pays. Affronter ? Contester ? Composer ? Mais, de quelle manière et comment éviter à la Tunisie une déstabilisation institutionnelle et une contre-révolution rampante ?

Le risque est grand. Le retranchement derrière le respect absolu des attributions constitutionnelles mènera à la confrontation et fragilisera les fondements de l'Etat. Un laisser-aller encouragera tous les extrémistes à faire leur deuil de la modernité et de la démocratie. Sans oublier surtout que l'ennemi guette partout : terrorisme, radicalisation, populisme, malversation et précarité sur fond de coronavirus.

Une seule issue : converger

La responsabilité première dans le désamorçage de la crise politique revient à l'Uggt bien en cour à Carthage. Aussi, son capital-confiance est-il estimé un peu partout. La responsabilité de la centrale syndicale sera historique pour œuvrer à la concorde politique, au rassemblement national et au redressement économique. Les partis politiques se doivent de mettre fin à leurs querelles stériles, destructrices, pour convenir d'une plateforme commune d'un programme de gouvernement.

Dans sa variété, sa richesse et son patriotisme, la société civile sera d'un apport précieux. Porter la voix de la jeunesse en quête d'un quotidien moins pénible, dans l'espoir d'un avenir meilleur, défendre la modernité, et ancrer la solidarité en levier d'entraide et de liant sociétal.

La démocratie est encore fragile, balbutiante. Laisser la crise politique s'attiser, la montée du populisme s'accélérer et les clivages se creuser, c'est baliser la voie à la remise en question du plus précieux des acquis : la démocratie. Jusque-là elle n'a pas encore livré ses dividendes les plus profitables.

Du système politique, les Tunisiens attendent beaucoup plus. Sécurité, dignité, libertés, emploi, revenu, soins, éducation et services publics sont légitimes. ■



شهادتكم عزيزة علينا

Shell V-Power إنتخب منتج العام
من المستهلك التونسي*

Shell
V-Power



*Etude indépendante basée sur l'innovation réalisée par l'Institut El Amouri sur un échantillon de 2400 consommateurs Tunisiens.

SOMMAIRE

Opinion

- 30** Lutter contre la corruption, est-ce possible ?
Par Riadh Zghal

En couverture

- 32** Fadhel Kraiem, ministre des Technologies de la communication : Accélération digitale, le plan et les mesures
Par Taoufik Habaieb
- 44** Commerce : de grandes initiatives nécessaires pour une profonde transformation

Nation

- 56** ...Et la gazelle de l'Atlas redevint tunisienne
- 63** La ville face à ses nouveaux engagements
Par Fadhel Moussa

Chronique

- 67** Du recours intempestif à la légitimité
Par Habib Touhami

Economie

- 68** La Banque centrale face à la gestion de la crise et la remise en question de son indépendance

International

- 76** Après l'assassinat de Samuel Paty Plus vite, la France prendra ses distances avec les pays commanditaires, plus vite le terrorisme islamiste sera vaincu
Par Abdelaziz Kacem
- 78** Chaque acte terroriste commis au nom de l'islam rejait sur les musulmans de France
Par Hakim Karoui
- 81** «La loi contre le séparatisme doit traiter les causes et non les seules conséquences»
Par Gilles Kepel

Société

- 84** Un effet de l'impérialisme : endettement et paupérisation à Tunis
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
- 88** Le pain d'Etat à Rome, sous la République
Par Ammar Mahjoubi
- 93** Quand la Tunisie ouvrait la voie... Combats et débats d'une année révolutionnaire
Par Mahmoud Ben Romdhane
- 96** Mahmoud Fekih, l'enfant de Mazdour
- 100** Naama : La voix de la Tunisie en fête

Billet

- 104** Une décision de justice qui consacre l'égalité entre les Tunisiens
Par Hédi Béhi



Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

DIRECTEUR DE LA REDACTION
Hédi Béhi

CONSEILLER
Abdelhafidh Harguem

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jérnia
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira
Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy
Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali
Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani •
Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben
Achour • Rfaa Ben Achour • Yadh Ben Achour
• Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed
Jaoua • Mounir Fendri • Elyès Jouini • Moktar
Lamari • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane •
Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi Radhi
Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami
Marrakchi • Ani Marrakchi • Samir Marrakchi
• Khadija Moalla • Mansour Moalla •
Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaies • Habib
Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

Vidéo
Adnen Ben Driss

MARKETING & COMMUNICATION

Bourane Ennaifer Hajem
(Directrice Communication)

Chaima Hmissi
(Responsable marketing)

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Najeh Kharrez • Leïla Mnif • Marwa
Gabsil • Khouloud Kefi • Nour El Kaffel
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn



QNB corporate Banking,
les meilleurs services adaptés à vos futurs projets.



Groupe QNB : Résultats financiers au 30 Septembre 2020

Le Groupe QNB, la plus grande institution financière au Moyen-Orient et en Afrique (Région MEA), vient de rendre public ses résultats du troisième trimestre 2020.

Les bénéfices nets réalisés au 30 septembre 2020, ont atteint 9,5 milliards QAR (équivalent à 2,6 milliards USD) soit une baisse de 15% par rapport à l'année précédente.

Le total des actifs a augmenté de 8% par rapport à l'année 2019 soit un volume de 986 milliards QAR (271 milliards USD).

Compte tenu des turbulences économiques mondiales, le Groupe a choisi de poursuivre sa politique conservatrice et de constituer des provisions additionnelles de 1,9 milliard QAR (équivalent à 520 millions USD) afin de se couvrir contre tout risque de dégradation du portefeuille crédits ce qui a affecté en conséquence la rentabilité globale du Groupe.

Le volume des crédits et avances a augmenté de 10% ayant atteint 717 milliards QAR (197 milliards USD). Le volume des dépôts de nouveaux clients a contribué à l'augmentation du total des dépôts clients de 8% (par rapport au 30 septembre 2019) pour atteindre un volume de 715 milliards QAR (196 milliards USD).

Le résultat d'exploitation a augmenté de 1% pour atteindre 19,2 milliards de QAR (5,3 milliards USD) reflétant la réussite du Groupe QNB à maintenir une croissance durable des sources de revenus d'exploitation, malgré la suspension du prélèvement de quelques commissions et frais pour les clients opérant sur les principaux marchés du Groupe QNB touchés par la pandémie de Covid-19.

Face à la conjoncture économique actuelle, le Groupe a également optimisé sa performance opérationnelle permettant de réaliser des économies de coûts ayant permis au groupe d'améliorer le ratio charges / revenus (de 25,7% à 24,2%), soit l'un des meilleurs ratios réalisés par les institutions financières de la région MEA.

Le Groupe est parvenu à maintenir son ratio de prêts non performants par rapport au total des crédits à 2% au 30 Septembre 2020, un taux considéré comme l'un des plus faibles parmi les institutions financières de la région MEA, reflétant ainsi la qualité du portefeuille crédits du Groupe et la gestion efficace du risque de crédit. Le Groupe QNB a su maintenir le taux de couverture des prêts non performants à 104%.

En septembre, le Groupe QNB a conclu avec succès l'émission de la première obligation verte « Green Bond » émise depuis QATAR d'une valeur de 600 millions USD, soit la plus importante émission de « Green Bonds » par une institution financière de la région MENA.

Le total des capitaux propres a augmenté de 1% par rapport à Septembre 2019, pour atteindre 94 milliards QAR (26 milliards USD) en Septembre 2020. Le bénéfice par action a été maintenu à 0,95 QAR (0,26 USD)

Le Groupe a enregistré de forts niveaux des indicateurs de capital, liquidité et de financement notamment le ratio d'adéquation des fonds propres ayant atteint 18,1%, le ratio de liquidité à court terme (LCR) 173%, et le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) 104%, soient des taux au-delà des exigences minimales requises par la Banque Centrale du Qatar et la Commission de Bâle.

Le Groupe QNB dispose d'une clientèle de plus de 20 millions de clients avec plus de 29000 collaborateurs répartis sur 1100 sites et dispose de plus de 4300 distributeurs automatiques de billets.

Rome, pas avant janvier prochain

Le protocole anti-Covid-19 l'a emporté sur le faste « cérémonial » d'Etat en Italie. Tout était prêt à un niveau protocolaire poussé. D'un commun accord, la visite que devait effectuer Kais Saïed fin octobre dernier à Rome a été reportée au début de l'année prochaine. Pas avant fin janvier, en espérant que la situation sanitaire l'autorisera. Entretemps, Rome et Tunis travaillent sur le rattrapage du retard accusé dans la réalisation de certains projets en cours et l'accélération des décaissements des montants alloués.

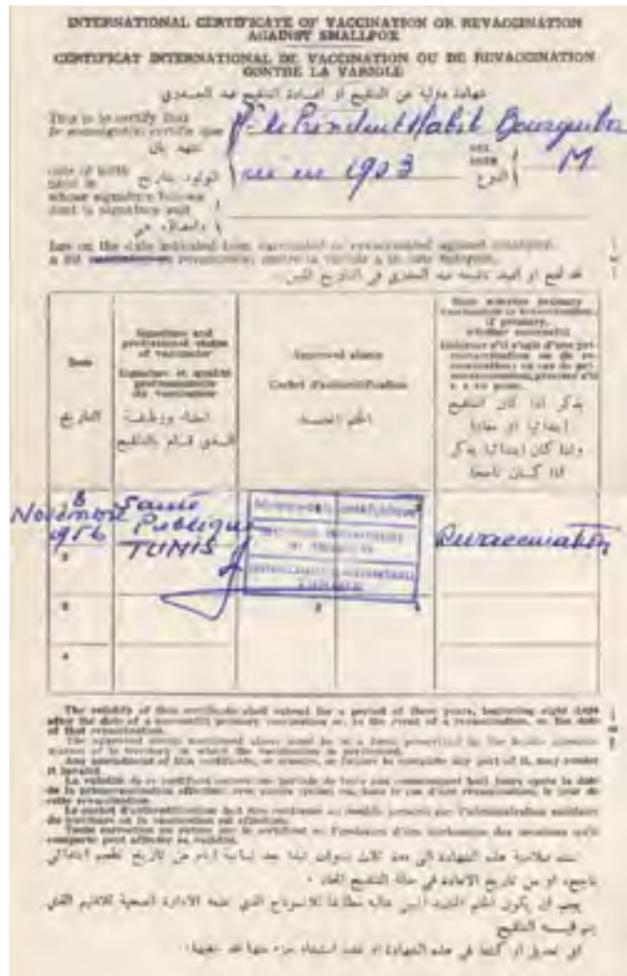
Une autre visite à l'étranger pour le président Kais Saïed, celle qu'il doit effectuer à Bruxelles, au titre des relations bilatérales avec le Royaume de Belgique, mais aussi pour relancer la coopération avec l'Union européenne. Venant de recevoir ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur de Tunisie à Bruxelles, Nabil Ammar, aura pour première mission de réussir la préparation de cette visite ?

Vaccinez-vous !



La course au vaccin antigrippe s'est particulièrement accélérée cette année avec les risques de la pandémie, mais les lots commandés (450.000 unités) risquent de s'avérer insuffisants pour répondre aux besoins. Trouvaille de rationnement imposée par le ministère de la Santé: le vaccin sera délivré sur ordonnance médicale, en fonction des priorités.

Pour mémoire, et grâce aux Archives nationales, le livret de vaccination du président Bourguiba retrouvé est édifiant. Dès son retour en Tunisie, il avait tenu à se faire vacciner contre différentes maladies. L'antigrippe n'y est pas mentionné, mais ses médecins avaient rapporté qu'il s'y conformait.



SOCIETE AL BUHAIRA DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

AVIS DE VENTE

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement (Al Buhaira-Invest) (ex : la Société de Promotion du Lac de Tunis) lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques ou morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de six (06) lots de terrain viabilisés sis au lotissement « La Perle du Lac » des Berges du Lac Nord de Tunis. Les références et les caractéristiques techniques desdits lots sont indiquées ci-après :

Lots destinés à être vendus séparément au Grand Public (lot par lot)

| N° d'Article | Référence du Lot | Vocation selon le cahier des charges Technique | Superficie définitive (m²) | C.U.F. (Coefficient d'Utilisation Foncière) | C.O.S. (Coefficient d'occupation du sol) | Hauteur Maximale de la construction en m/ Nombre d'étages |
|--------------|------------------|--|----------------------------|---|--|---|
| 1 | D 09 - 3 | Immeubles Collectifs Polyfonctionnels | 2246 | 3 | 0,60 | 28 (R+6) |
| 2 | D 12 - 1 | Immeubles Collectifs Polyfonctionnels | 2432 | 3 | 0,60 | 28 (R+6) |
| 3 | D 12 - 2 | Immeubles Collectifs Polyfonctionnels | 2088 | 3 | 0,60 | 28 (R+6) |
| 4 | D 12 - 3 | Immeubles Collectifs Polyfonctionnels | 2441 | 2,2 | 0,60 | 20 (R+4) |
| 5 | D 12 - 4 | Immeubles Collectifs Polyfonctionnels | 2435 | 2,2 | 0,60 | 20 (R+4) |
| 6 | D 34 - 3 | Immeubles Collectifs Polyfonctionnels | 2435 | 2,2 | 0,60 | 20 (R+4) |

Les personnes physiques ou morales, désirant prendre part à cet appel d'offres, sont invités à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la Société Al Buhaira-Invest sis à : **Rue du Lac Rodrigo de Freitas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis** et ce, moyennant le règlement de la somme de **200 dinars** (non remboursable).

Les offres doivent parvenir au siège de la Société Al Buhaira-Invest au nom du Directeur Général de la société et ce, par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissés, sous plis fermés anonymes, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir/ Appel d'offres 02/2020 portant sur la vente de six lots de terrain sis au lotissement La Perle du Lac** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

La date limite de réception des offres au siège de la Société Al Buhaira-Invest, est fixée au **Mercredi 25 Novembre 2020 à 17H00**, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société Al Buhaira-Invest faisant foi. Toute offre parvenue après la date limite et /ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en compte.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, le **jeudi 26 Novembre 2020 à 10H00** au siège de la Société Al Buhaira-Invest.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direction Commerciale de la Société Al Buhaira-Invest au numéro d'appel suivant : **Tél : 00216 71 861 800**



CNP
REINVENTING PACKAGING

UN PARCOURS



- 1/ Le Premier prix « GOLD » : Water Bag « Bio-Liquid FLEX® » dans la section Economie Circulaire
- 2/ Le Premier prix « GOLD » : Film Tri couches bi couleurs « BI-Flex+® » dans la section Technique
- 3/ Le Troisième prix « BRONZE » : Film anti corrosion « Cor-FLEX® » dans la section Technique

www.cnp.tn

Mechichi entend confirmer sa prise en main



Son cabinet s'étoffe de nouvelles recrues (Zakaria Belkhdja, Slim Tissaoui, Oussama Kheriji, Ahmed Abbes), et il a fait revenir du Qatar Oualdi Dhahbi, contrôleur général des services publics, pour le nommer secrétaire général du gouvernement, s'installant dans le bureau historique jadis occupé par Bourguiba, puis Bahi Ladgham. Visites sur le terrain, réunions avec de hauts cadres de différents ministères, appels téléphoniques fréquents avec les gouverneurs, des chefs d'entreprises publiques s'ajoutent à des réunions ministérielles intensives. Hichem Mechichi s'emploie à exercer son magistère sur l'appareil exécutif... tout en poursuivant des consultations politiques. Une première, sa rencontre avec les hauts cadres des

Affaires étrangères et bien d'autres non annoncées. Une fois la loi de finances adoptée, le Chef du gouvernement veut accélérer le rythme, quitte à renforcer son équipe au début de l'année prochaine. **■**

Mourad Ben Dhiab, chef de cabinet de la secrétaire générale de la Francophonie



Nouvel hommage à la qualité des diplomates tunisiens. La secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo (Rwanda), vient de nommer Mourad Ben Dhiab en qualité de chef de son cabinet à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont le siège est à Paris. Ancien diplomate, juriste de formation, il avait rejoint l'Union africaine à Addis-Abeba en tant que juriste principal au Bureau du conseiller juridique, puis promu au poste de secrétaire de la Commission de l'Union africaine sur le droit international (Cuadi), avant d'accéder au staff du président de l'UA.

Mourad a commencé sa carrière au ministère des Affaires étrangères (1992) et avait été affecté en poste successivement à l'ambassade de Tunisie à Bamako (1996), puis à Addis-Abeba (1999-2002). De retour au département à Tunis, il est nommé chef de division, respectivement à la direction générale des organisations et conférences internationales et à l'Unité des droits de l'Homme.

Une très bonne pioche que ce fin connaisseur de l'Afrique, qui a gagné l'estime au sein de l'UA pour sa compétence et sa droiture. **■**



Ali Kooli dans la vérité des chiffres

Banquier d'origine, le nouveau ministre de l'Economie, des Finances et du Soutien à l'investissement n'a pas caché sa surprise en découvrant les comptes de la nation pour l'exercice 2020 et ses précédents. Chiffres minorés, charges ne couvrant pas les douze mois, dépenses reportées à l'année d'après, fournisseurs non payés et autres pratiques qui ne pouvaient perdurer. Quitte à afficher un déficit budgétaire à deux chiffres, pointant pour 2021 à 14%, il a tenu à inscrire la loi de finances dans la sincérité des comptes. Un Etat réglo, a-t-il affirmé en provisionnant les règlements nécessaires des dépenses engagées auprès des entrepreneurs de BTP et divers autres adjudicataires de marchés publics qui ont exécuté leurs marchés en bonne et due forme. Dans sa démarche, Ali Kooli a trouvé le soutien du Chef du gouvernement et recueilli l'appréciation des députés ainsi que de nombreux partenaires financiers étrangers de la Tunisie.

Il lui reste cependant à réussir son baptême du feu au Bardo, tant en commissions qu'en séance plénière. Sera-t-il seul au banc du gouvernement à défendre le budget de l'Etat comme s'était retrouvé l'année dernière son prédécesseur Ridha Chalghoum. Mechichi doit mouiller la chemise avec les autres ministres pour monter le premier au créneau. **■**

Gens de maison : la loi S'hiri sera-t-elle adoptée ?



L'organisation du travail domestique tarde à se faire. Ni contrat de travail, ni mode transparent et équitable de recrutement mettant les femmes de ménage et les travailleurs similaires à l'abri des intermédiaires s'autorisant tous les abus à la limite de la traite des êtres humains, ni couverture sociale appropriée. En dépit de la consécration constitutionnelle et aux plans international et

régional, du droit à un travail décent, une application limitée, voire violée, dans les activités les plus précaires dont notamment celles des personnels de maison continue à sévir. D'où l'initiative de la ministre sortante de la Femme, Asma S'hiri, à élaborer un projet de loi organisant le travail des gens de maison, adopté en Conseil des ministres et soumis au parlement. Le texte fixe l'âge minimum d'admission au travail, la satisfaction nécessaire des conditions physiques et morales adaptées, la couverture par le régime des accidents du travail, et interdit l'intermédiation en dehors des bureaux d'emploi.

Une étude effectuée par l'Atfd, en 2020, sur «Employées de maison dans le district du Grand Tunis. Conditions de travail, réalités des abus et défis du travail décent» a démontré que le secteur des employées de maison demeure exclu de tout le système en raison de l'accroissement du taux de précarité dont souffre cette catégorie de femmes au niveau législatif, social et économique surtout qu'uniquement 3 sur 102 travailleuses disposent d'un contrat de travail, que 61% d'entre elles ne bénéficient pas de l'accès aux soins gratuits et que 86% sont victimes de violence verbale. La période post-corona et l'impact du confinement total ont contribué à l'accroissement de la précarité du secteur du travail domestique

parmi les femmes en particulier et, en conséquence, l'accroissement de la violence et de la discrimination contre celles-ci et contre les filles de manière générale.

Le nouveau cadre juridique proposé porte surtout sur la définition du travail domestique en insistant sur la nature des travaux manuels (liés au ménage...) et de services qui peuvent être fournis à une personne, au ménage ou un de ses membres comme les enfants, les personnes malades ou handicapées. La formalité de l'écrit est requise pour fournir plus de garanties pour l'employeur et le travailleur, selon un contrat-type, pour rompre avec toute possibilité d'exploitation ou abus dans l'exercice de l'employeur de ses droits de contrôle et de direction, sachant que cette condition existe dans de nombreuses législations comparées. Pour plus de garanties en cas de conflit ou en cas de suivi périodique du travail domestique, il est aussi prévu de déposer obligatoirement des exemplaires du contrat auprès du bureau de l'emploi et du travail indépendant et auprès de l'inspection du travail. Un ensemble de droits à des repos et congés (hebdomadaires, annuels et exceptionnels et au titre des fêtes nationales et religieuses) a été consacré avec la prise en compte du droit spécifique des travailleuses à un congé de maternité et une heure d'allaitement. Il a été précisé que ces congés et repos ne peuvent pas justifier le licenciement et que le travailleur continue de bénéficier de tous ses droits garantis par la loi.

S'agissant du salaire, la loi proposée a adopté le Smig régime 48 heures et ce quel que soit le mode de rémunération du travail au mois ou à l'heure à condition que ce salaire soit payé en espèces sans considération des avantages en nature accordés à la travailleuse ou au travailleur et qu'il est interdit de déduire du salaire en espèces conformément à la législation en vigueur.

La balle est dans le camp de l'ARP.



Le miel de bruyère de Kroumirie-Mogods labellisé

La lecture du Journal Officiel est souvent instructive pour les amateurs de produits bio. C'est ainsi que le fameux miel de bruyère de Kroumirie-Mogods vient de bénéficier d'un arrêté spécifiant les conditions de bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée.

Les facteurs déterminants sont la zone géographique, délimitée par la région de Kroumirie-Mogods, bordée par la mer Méditerranée au Nord, l'oued Medjerda au Sud, la frontière algérienne à l'Ouest et la plaine de Bizerte-Mateur à l'Est, le produit lui-même devant provenir de nectars butinés par les abeilles sur les associations végétales spontanées et naturelles de bruyère de la région et des caractéristiques physico-chimiques précises. Le miel de bruyère de Kroumirie-Mogods se distingue par son odeur liée aux plantes spécifiques à la région telles que la bruyère arborescente (Erica Arborea) et la bruyère à nombreuses fleurs (Erica multiflora). L'aire géographique est caractérisée par la présence d'un massif montagneux très diversifié, représenté par les chaînons de Kroumirie et Mogods ayant des altitudes atteignant les 1 150 m et du lentisque pistachier qui est abondant à une altitude de 800 à 1 000 mètres au Nord de la Tunisie, à 450 m d'altitude sur les versants nord des Kroumirie et 550 m sur les versants sud.

HABITATION, TRAVAUX, AUTO, LOISIRS : NOUS AVONS LE CRÉDIT QU'IL VOUS FAUT

Une démarche simplifiée
Un montant adapté
Un taux avantageux

Une réponse rapide



UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE

Exclusif

La lettre de Messali Hadj à Bourguiba



Au moment où le peuple algérien frère célèbre, le 1er novembre, l'anniversaire du déclenchement de sa révolution en 1954, avec en point d'orgue, cette année, la tenue du référendum sur la nouvelle constitution, un document

exclusif est révélé par Leaders. Il s'agit d'une lettre datée du 16 Chaoual 1380 de l'hégire (2 avril 1961), adressée à Bourguiba par le chef du Mouvement national algérien Messali Hadj, depuis le Manoir Toutedoie, Gouvieux, dans l'Oise. Les deux leaders se connaissent de longue date, depuis que Bourguiba, jeune étudiant à la Sorbonne, avait été célébré en 1926, avec d'autres camarades nord-africains, par l'association l'Etoile-Nord-Africaine, dont Messali Haj était l'un des principaux animateurs, avant de la présider par la suite. Leurs relations n'ont jamais cessé tout au long des années de lutte pour l'indépendance de chacun des deux pays, puis au-delà.

Cette lettre, obtenue grâce au Pr Hédi Jalleb, directeur général des Archives nationales, est fort significative. Elle illustre les liens scellés par les leaders nationalistes tunisiens et algériens, leur confiance mutuelle, mais aussi toute l'estime et la considération dont jouissait Habib Bourguiba auprès des chefs nationalistes algériens.

Sans jamais s'immiscer dans les affaires internes, accueillant sur le sol tunisien les troupes du FLN ainsi que le quartier général des instances politiques algériennes, quitte à en payer les frais comme en témoigne le bombardement, le 8 février 1958 par l'armée française, du village de Sakiet Sidi Youssef, Bourguiba était de tout soutien. C'est vers lui que dans les moments difficiles, des dirigeants nationalistes se tournent pour demander conseil, voire médiation. Comme ce fut le cas, en 1961, alors que des pourparlers entre la France et le FLN allaient s'engager à Evian pour paver la voie aux accords d'indépendance (du 7 mars au 18 mars 1962).

Le dernier quart d'heure était particulièrement difficile pour les différentes composantes du Mouvement national algérien. Des risques de divisions et de ruptures menaçaient l'indispensable unité nationale face à la puissance coloniale, mais aussi pour le lendemain de l'indépendance. Mesurant l'ampleur de ses dangers à ses dépens, Messali Hadj s'adressera en ultime recours à Bourguiba. Il rédigera cette lettre qu'il fera remettre à l'ambassade de Tunisie à Paris pour transmission au président Bourguiba. A cette date, les relations entre la Tunisie et la France étaient encore marquées par le bombardement de Sakiet Sidi Youssef. En signe de protestation, la Tunisie avait rappelé son ambassadeur en France, Mohamed Masmoudi, et désigné Mokhtar Maaref en qualité de chargé d'affaires. C'est lui qui enverra la lettre par valise diplomatique à la Kasbah.

Traduction (non officielle)

Gouvieux, le 16 chaoual 1380

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, De Messali Hadj, chef du Mouvement national algérien

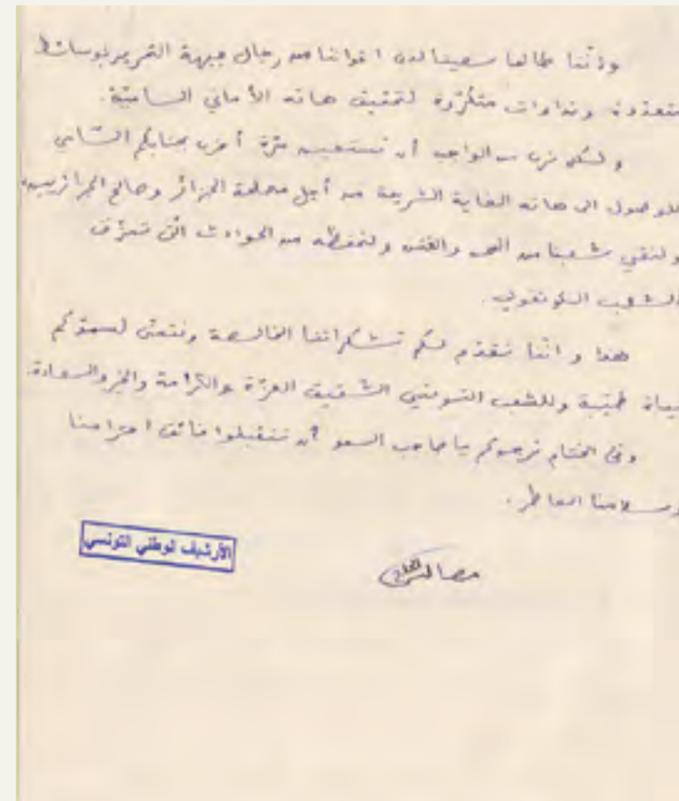
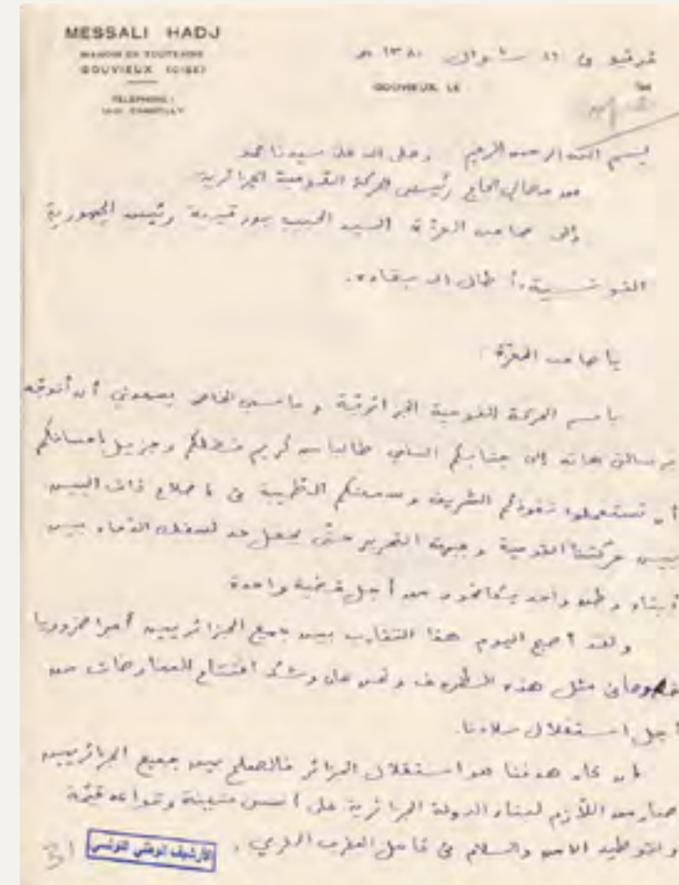
A Son Excellence Monsieur Habib Bourguiba, président de la République Tunisienne, que Dieu le préserve

Excellence,

Au nom du Mouvement national algérien et en mon nom personnel, je adresse cette lettre à votre auguste personne implorant votre gentillesse d'user de votre noble ascendant et de votre bonne réputation pour réconcilier notre Mouvement national avec le Front de libération, afin de mettre fin à l'effusion du sang entre les enfants d'une même patrie, en lutte pour une même cause.

Ce rapprochement entre tous les Algériens est devenu aujourd'hui nécessaire, surtout en ces temps particuliers alors que nous sommes à la veille de l'ouverture des négociations pour l'indépendance de notre pays.

Si notre objectif est l'indépendance de l'Algérie, la réconciliation entre tous les Algériens s'impose



indispensablement pour édifier l'Etat algérien sur des bases solides et des fondements précieux, mais aussi renforcer la sécurité et la paix dans l'ensemble du Maghreb arabe.

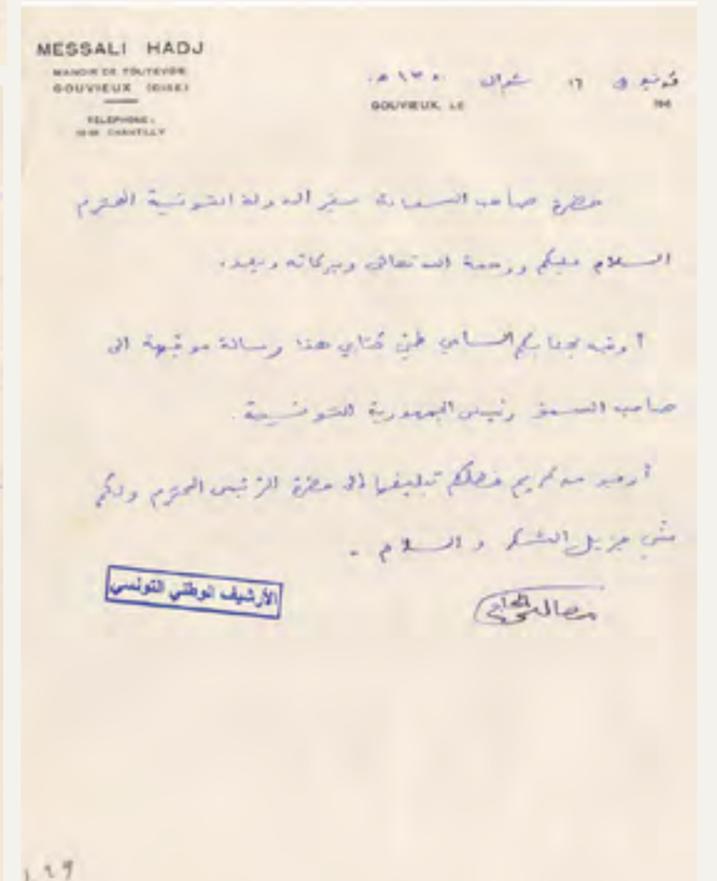
Nous n'avons cessé d'œuvrer auprès de nos frères parmi les dirigeants du Front de libération par divers moyens et de multiples appels afin de réaliser ces vœux pieux. Mais, il nous paraît qu'il est de notre devoir de vous solliciter, encore une fois, afin d'atteindre ce noble objectif, dans l'intérêt de l'Algérie et celui des Algériens, afin de prémunir notre peuple contre les épreuves et la discorde, et de le protéger des incidents qui déchirent le peuple congolais.

Nous vous présentons nos vifs remerciements et vous souhaitons longue vie et au peuple tunisien frère, fierté, dignité, prospérité et bonheur.

Veillez agréer, Excellence, notre haute considération et nos vives salutations.

Signé, Messali Hadj

Encore, un symbole fort d'une fraternité tuniso-algérienne. Indéfectible.



Diplomatie

Nouveaux ambassadeurs accrédités

Ihab Fahmy
Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte

André Parant
Ambassadeur de France

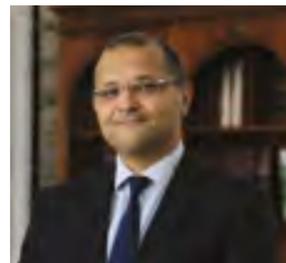
Marcus Cornaro
Ambassadeur de l'Union européenne

Nouveaux ambassadeurs annoncés

Edward Oakden CMG
Ambassadeur du Royaume-Uni

Abdulaziz Bin Ali Al Saqr
Ambassadeur de l'Arabie Saoudite

Présidence du gouvernement



Walid Dhabbi
Secrétaire général du gouvernement



Oussama Kheriji
Conseiller, ancien ministre de l'Agriculture

Abdessalem Abbassi
Conseiller



Zakaria Belkhdja
Conseiller



Me Abderrazak Kilani
Président de l'Instance générale des résistants, des martyrs et blessés de la révolution et des opérations terroristes
Ancien bâtonnier des avocats de Tunisie, ancien ministre chargé des Relations avec l'ANC dans le gouvernement Hamadi Jebali, puis ambassadeur-représentant permanent de Tunisie auprès du Bureau de l'ONU à Genève.



Ministère des Transports et de la Logistique

Fayçal Stambouli
Chef de cabinet



Wassef Ayadi
P.D.G. de Tunisair
Ingénieur spécialisé dans l'aviation, diplômé de l'Université de Stuttgart et titulaire d'un MBA de l'université de Durham. En 2003,

il entame sa carrière chez Airbus en tant qu'ingénieur chercheur, pour passer ensuite chez Lufthansa en 2006, évoluant à chef de projet, directeur MEA puis Head of Business Development. Il était jusque-là Managing Director & CEO chez IDAIR GmbH, une coentreprise entre Lufthansa Technik AG et Panasonic Avionics Corporation fournissant les systèmes de divertissements en vol (IFE), des communications et autres appareils techniques.



Belgacem Tayaa
Directeur de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (Snctf)
Ancien P.D.G. de la SNIPE (La Presse & Essahafa), secrétaire général du ministère des Transports et administrateur-délégué à Tunisair.



Salem Moez
P.D.G. de la Société des transports de Tunis (Transtu)

Imed Zammit
P.D.G. de la Compagnie tunisienne de navigation (CTN)



Ministère du Tourisme

Abdelkader Seltane
P.D.G de la Société d'études et de développement de Sousse-Nord (Sedsn)

Islamic World Educational, Scientific and Cultural Organization (Iseco)

Mohamed Zine El Abidine
Ancien ministre de la Culture, nommé directeur en charge de la culture et de la communication (au siège à Rabat)



Elections

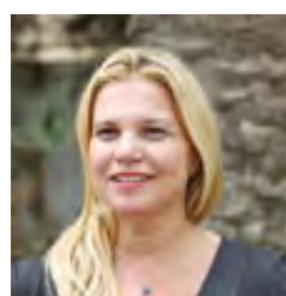
Association professionnelle tunisienne des banques et établissements financiers (Aptbef)

Mohamed Agrebi
Président
(Directeur général de la Biat)



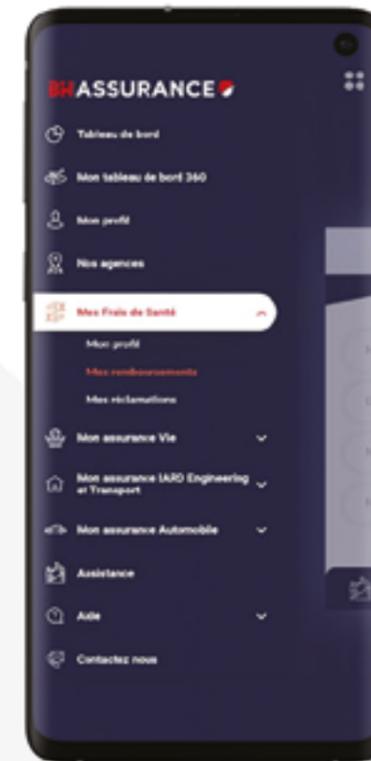
Association tunisienne de droit constitutionnel

Salwa Hamrouni
Présidente



wininti
by **BH ASSURANCE**
تقضى شورك
ل'application
إلي تعمل بيها كل شيرء وين ما تكون

100% en ligne • Payez moins cher • Votre protection à portée de main



LA DÉCLARATION DE **SINISTRE** **AUTOMOBILE EN LIGNE.**

SOUSCRIPTION 100% EN LIGNE DE VOTRE **ASSURANCE AUTOMOBILE ET MULTIRISQUE HABITATION.**

LE **PAIEMENT SÉCURISÉ** DE VOS **ÉCHÉANCES.**

LA **SIMULATION DE TARIF** DE VOTRE **ASSURANCE AUTOMOBILE ET MULTIRISQUE HABITATION.**

LE **SUIVI** DE VOS **FRAIS DE SANTÉ** ET DE VOS **SINISTRES.**



BH ASSURANCE

#1
Première application mobile omnicanale dans le secteur des assurances en Tunisie

Garanties Accidents de la Vie
سلامة بدنك.

مسمار في حيط



Salsabil Klibi
Vice-présidente



Ikbel Ben Moussa
Secrétaire générale



Monia Karri
Secrétaire générale adjointe

Hana Ben Abda
Trésorière

Mouna Tabei
Trésorière adjointe

Mootez Gargouri
Chargé de l'édition

Faten Mbarki
Chargée de l'information

**Fédération tunisienne
de l'hôtellerie (FTH)**

Dora Milad
Présidente



Rim Belajouza Ben Fadhel
Secrétaire générale

Tahar Zahar
Secrétaire général adjoint

Khaled Fakhfakh
Trésorier

Amina Sta
Trésorière adjointe

Slim Dimassi
Président de la Commission juridique et
climat social

Jalel Henchiri
Président de la Commission économique
et financière

Khaled Fakhfakh
Président de la Commission communication

Mohamed Ben Ezzedine
Président de la Commission marketing et
promotion

Tarak Chaabouni
Président de la Commission environnement
et développement durable

Distinctions

Pr Mounira Chapoutot-Remadi
Professeur d'archéologie et de civilisation
musulmane à l'Université de Tunis, lauréate
du Trophée de l'Union des archéologues
arabes.



Pr Nissaf Ben Alaya
Directrice générale de l'Observatoire national
des maladies nouvelles et émergentes
(Ommne), choisie membre de la Commission
Lancet Task Force Covid-19, à Columbia
University (New York.)



Décès

Pr Farouk Benna
Chef du service de radiothérapie à
l'Institut Salah-Azaiez



Pr Hédi Tabka
Professeur, ancien chef du service de
chirurgie à l'hôpital universitaire
Fattouma-Bourguiba de Monastir

Moez Ben Mahmoud
Colonel-major de l'Armée nationale

Abdelbaki Dali
Docteur en droit, pionnier de la
documentation nationale, directeur
général du Centre de documentation
nationale

Mohamed Moncef Ksibi
75 ans, ancien chef de cabinet au
Premier ministère et P.D.G. de la Société
de tourisme et de congrès



Mohamed Moncef Mouadhen
Journaliste, rédacteur en chef du
magazine de la Radio-Télévision,
fondateur du journal Al-Batal et du
journal électronique Houna Tounès



Naâma
86 ans, icône de la chanson tunisienne
Mohamed Khemakhem
Docteur en musicologie

Mohamed Ali Cherif (Aloulou)
Cinéaste



Slim Baccouche
Musicologue, interprète et auteur,
ancien directeur du conservatoire
régional de Bizerte

Hassan Hermes
Comédien

Me Elyes Ezzine
Activiste, avocat, directeur de l'Institut
tunisien pour la démocratie et le
développement





CDC : Notre vocation, c'est l'ambition !

Par Dr Boutheina Ben Yaghlane
Directrice Générale de la CDC

A la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), nous avons pour passion de créer de la valeur, de susciter des vocations, de faire éclore des talents.

Fructifier, en toute sécurité, des ressources financières qui nous sont confiées dans une perspective de long terme, d'intérêt général et de développement régional, est notre contrat de base. Notre vocation initiale se confirme en contrat de résultats probants scellé avec le contribuable, l'épargnant, le partenaire, l'État.

De cette mission, nous faisons un levier : de l'ambition. Une ambition de vie et de vitalité.

Donner vie à des valeurs, des rêves, des idées, des projets, de l'innovation, de la créativité, des infrastructures...

Imprimer vitalité à la vie des hommes et des femmes, des enfants, des adultes et des seniors en milieu citadin et dans le monde rural. La vitalité, c'est aussi par la santé, l'éducation, le savoir, l'égalité, l'équité, le revenu, la sécurité, le bien-être, l'accomplissement...

www.cdc.tn



Vie et vitalité sont ceux du vivant, de l'humain, de l'animalier, du végétal, du terrestre, du souterrain, du maritime, de l'atmosphérique, du visible et de l'invisible : la nature, l'écosystème, le climat...

Préserver ces ressources, sauvegarder le patrimoine et veiller à la durabilité sont les impératifs du présent et les garants du futur.

Notre mission à la CDC ne se limite pas à investir, c'est-à-dire fournir des ressources de production et de richesse. Notre bilan ne se lit pas en chiffres. Nos performances ne s'expriment pas en dividendes.

Notre ultime finalité est dans ce qui est plus précieux, plus durable: la contribution substantielle à faire de l'ambition, individuelle et collective, le moteur d'une vie meilleure, d'une nature généreuse, d'une planète en harmonie.

L'enseignement le plus édifiant qui se dégage de l'exercice 2019, c'est ce grand potentiel de croissance, de développement et d'expansion qui s'offre à la CDC. Sur la même lancée, avec le même esprit d'équipe et la même fierté d'appartenance, elle doit poursuivre son élan et multiplier ses réussites.

CDC EN BREF

CHIFFRES CLÉS



FONDS PROPRES



RÉSULTAT NET



RÉSULTATS CUMULÉS
DONT 75 MDT DISTRIBUÉS À L'ÉTAT

FINANCEMENTS DES PROJETS ET PME



FINANCEMENT DE GRANDS PROJETS
INVESTIS DANS 21 PROJETS



FINANCEMENT DES PME
VIA 18 FCPR



LIGNE MEZZANINE
14 ENTREPRISES



LIGNE SICAR
23 PROJETS INVESTIS

DYNAMISATION DU MARCHÉ FINANCIER

EMPRUNTS OBLIGATAIRES



MARCHÉ FINANCIER



actions et mixtes



investis
(3,4% du marché)



entreprises
cotées en Bourse



investis

MARCHÉ BOURSIER



Thibar



Mohamed Hammi



En 1895, les Pères blancs créent un vaste domaine agricole qui doit servir de ferme modèle et qu'ils exploitent afin de pourvoir aux besoins de la mission. Le père Alexis Lemaître y fait une année de probation en 1903, année où est achetée la propriété de Saint-Joseph de Thibar, représentant une superficie de 1 200 hectares cultivables et 700 de brousse et de montagne.





ERICSSON



From smartphones to smart cities with connected cars, 5G is ready to transform it all.

Ericsson's 5G technology delivers unprecedented speed and flexibility, carrying more data with greater responsiveness and reliability than ever before

**Our 5G is made for innovation
Let's go and break new ground**

Opinion

Lutter contre la corruption, est-ce possible ?



• Par Riadh Zghal

Aujourd'hui rares sont les politiques, même les corrompus avérés, qui ne déclarent pas leur volonté et leur engagement ferme dans la lutte contre la corruption. On peut être tenté de le croire car cela correspond à une vraie aspiration citoyenne, du moins pour une partie de la population. Cependant, tout porte à croire que cela n'est pas possible vu le système politique et de gestion administrative des affaires publiques, vu aussi que l'approche annoncée s'appuie sur les symptômes du mal et non sur ses origines.

Q

à son expansion ?

Pourquoi la corruption s'est-elle propagée, infestant tous les domaines de l'activité sociale et économique et plusieurs institutions publiques et privées ? La transition politique a-t-elle contribué à cette expansion sachant que le phénomène était déjà là bien avant janvier 2011 ? Dans un livre publié en 1953, Robert K.

Merton avait énoncé ce qu'il avait appelé un «théorème» sociologique :

«Est condamnée à l'échec toute tentative faite pour éliminer une structure sociale existante sans fournir les structures de remplacement adéquates, c'est-à-dire capables de remplir les fonctions précédemment assurées par l'organisation abolie». Et il ajoute : «Lorsqu'une réforme politique se limite à la tâche manifeste de mettre les canailles à la porte, elle n'est guère que de la magie politique... Rechercher un changement social sans reconnaître ouvertement les fonctions manifestes et latentes remplies par l'organisation à transformer, c'est procéder à des rites sociaux plutôt qu'à un social engineering.»

Il semble que ce théorème se vérifie manifestement dans notre pays, au vu de la situation actuelle: un Etat tellement affaibli, une structure politique émietée et déliquescence, une perte de valeurs, un manque de confiance généralisé. Tout cela constitue un cocktail explosif qui ébranle la cohésion sociale et ouvre des avenues à la corruption. Aujourd'hui et depuis 2011, la société surfe sur un régime de «déception continue» selon les termes du philosophe français Alain Badiou, car des pans entiers du pouvoir ont été accaparés par des aventuriers et des apprentis politiques dont le principal trait de caractère est l'avidité d'argent et de pouvoir.

Embourbé dans ses problèmes et voyant que sa condition de vie ne cesse de se détériorer, le citoyen en vient à la conclusion que la classe politique ne se soucie guère de l'intérêt général. Alors, ne trouvant pas le moyen de satisfaire ses besoins à travers les voies légales, il va en chercher d'autres disponibles hors de la légalité, sinon en détournant soi-même la loi. Ainsi, s'ajoutent au stock de corrompus à la base, une horde de corrompus et des corruptibles qui les

font vivre ; une croissance directement proportionnelle à l'inefficacité de l'Etat. Le mal qui s'est diffusé dans toutes les structures et tous les secteurs se nourrit d'autres facteurs favorables. Parmi ces facteurs, l'échec de la justice transitoire qui a moins servi à une réconciliation nationale qu'aux rackets et aux règlements de comptes, l'économie de rente qui préserve les intérêts d'une oligarchie intouchable, l'arsenal juridique pléthorique dont certaines prédispositions remontent à la période beylicale, le manque de moyens humains et matériels de contrôle des contrevenants, d'où l'impunité des auteurs et, cerise sur le gâteau, l'absence de volonté politique au niveau des trois sommets du pouvoir à œuvrer pour une véritable réforme en profondeur qui fera bouger les lignes.

En conséquence, la conclusion qui s'impose à nous est la suivante : le discours sur la lutte contre la corruption est trompeur ; éradiquer la corruption dans l'état actuel des choses est quasi impossible. Tant que l'Etat et les forces vives opérant dans la légalité sont incapables de répondre aux besoins vitaux, éducatifs et de santé des citoyens, ce sont les services offerts dans l'illégalité qui prospéreront. La conséquence la plus grave à craindre dans ce climat social morose et anomique du fait du fonctionnement morbide de la machine politique, en l'absence de valeurs partagées et de confiance dans les institutions, c'est la menace d'une déstructuration de la société dans son ensemble qui prévaut. Cela ne veut pas dire que la société constitue, sans la corruption, un bloc compact de personnes unies et solidaires. Toute société est diverse, traversée par des différences et des conflictualités, mais dispose d'un liant qui réside en un sens partagé de ce qui est commun. Ce liant, c'est une histoire commune, un territoire, une langue, un mode de vie et bien d'autres aspects de la vie commune qui nourrissent

le sentiment d'appartenance de chacun à cette société, à ce pays. Par manque d'un «agir communicationnel» qui éveille ce sentiment d'appartenance, le liant social s'effiloche et on oublie le sens du patriotisme alors que comme disait l'Américain Calvin Coolidge : «Le patriotisme ce n'est pas compliqué ... C'est prendre soin de soi-même en prenant soin de son pays».

R.Z.

«...Le discours sur la lutte contre la corruption est trompeur ; éradiquer la corruption dans l'état actuel des choses est quasi impossible. Tant que l'Etat et les forces vives opérant dans la légalité sont incapables de répondre aux besoins vitaux, éducatifs et de santé des citoyens, ce sont les services offerts dans l'illégalité qui prospéreront...»

Fadhel Kraiem

Ministre des Technologies de la communication

Accélération digitale : le plan et les mesures



«Le retard pris dans la transformation digitale de la Tunisie et plus particulièrement l'administration publique est en cours de rattrapage avancé. Nous nous y investissons pleinement en associant les divers acteurs concernés. Renforcement de l'infrastructure, mise en place du cadre juridique approprié pour ce qui est de l'administration, encouragement de solutions, applications innovantes, simplification et accélération des procédures : tout s'y conjugue.» C'est ce qu'affirme le ministre des Technologies de la communication, Fadhel Kraiem, dans une interview à Leaders.

La publication du décret-loi sur l'échange électronique des données ainsi que de son texte d'application constitue pour le ministre une grande avancée pour l'accès des usagers aux prestations administratives. Le projet GovTech élargit cet accès partout à travers le pays, réduisant la fracture numérique. Le renforcement du Centre national de l'informatique fera de ce gestionnaire principal des applications administratives un centre d'excellence opérationnelle d'appui et de coordination. La modernisation amorcée par la Poste tunisienne, notamment à travers sa logistique de gestion des envois postaux, et sa digitalisation consolideront sa position de leader en Afrique et dans le monde arabe. Sa transformation, recentrée, en banque postale apportera une contribution de taille à l'inclusion financière.

Pour ce qui est du déploiement de la 5G, le ministre Kraiem révèle que l'Instance Nationale des Télécoms (INT) a déjà réalisé une étude sur les différents besoins. Elle travaille actuellement sur le modèle économique possible, le type d'appel d'offres à lancer, le plan de fréquences à mettre en place et l'impact sur la santé des citoyens. Il estime que le cahier des charges sera prêt en 2021 après avoir sélectionné le type d'appel d'offres le plus adéquat pour

l'attribution des licences.

Revenant sur la contribution du secteur des TIC à la lutte contre la pandémie de Covid-19, le ministre l'a qualifiée de «fantastique». Il a salué le grand élan de solidarité numérique, d'innovation technologique et d'esprit d'équipe qui a permis de soutenir l'effort général des blouses blanches et des pouvoirs publics, rendant un hommage particulier aux opérateurs de télécoms, fournisseurs d'accès, start-up et entreprises spécialisées. «Travailler ensemble, sans contraintes, ni blocages des procédures administratives a permis de répondre très vite aux demandes reçues et d'apporter beaucoup d'innovations », souligne-t-il.

Le ministre Kraiem se félicite du basculement de 117.000 étudiants et 12.000 enseignants du supérieur vers le téléenseignement. Il estime cependant qu'il s'agit de soutenir davantage l'enseignement à distance, de le généraliser aux établissements universitaires et non seulement ceux qui sont dotés actuellement de connexion en fibre optique et de l'étendre également à l'enseignement primaire et secondaire.

Le télétravail, relève le ministre, s'est imposé lui aussi par lui-même. Il est appelé à se développer et mérite d'être soutenu, à la faveur d'une stratégie d'ensemble et en multipliant dès à présent les initiatives. Il suggère la mise à profit des maisons des jeunes et de la culture, ainsi que d'autres espaces, en les équipant de stations dédiées et en les ouvrant aux télétravailleurs et aux apprenants.

Quant à la Station T, ce grand espace devant accueillir des start-up et diverses composantes de l'écosystème numérique, Fadhel Kraiem a révélé qu'une première version du projet verra le jour avant la fin de l'année. Un immeuble de 3000 m2 vient d'être choisi au Lac, et entrera bientôt en fonction. Portrait & Interview

Monter au créneau pour un enjeu pays

Studieux, calme et stratège, Mohamed Fadhel Kraiem, 53 ans, est à l'aise aussi bien dans le marketing, la gestion et les finances que dans les télécommunications et les technologies de pointe. Il fait partie des très rares ministres nommés par Elyès Fakhfakh en février dernier et maintenus avec insistance par Hichem Mechichi. Sa formation d'ingénieur doublement diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (Paris) a été enrichie par un parcours d'excellence, à de hautes positions, commencé en France, poursuivi au Maroc et confirmé en Tunisie. Au sein de grandes compagnies (Cap Gemini, Vivendi...) et d'opérateurs de référence (SFR, Maroc Telecom, Inwi et Tunisie Telecom), il a eu l'occasion de déployer ses talents.

Cet enfant de Kheniss (Monastir), qui avait effectué ses études à Sfax où son père était un illustre directeur régional de l'enseignement primaire, était ravi de rentrer en Tunisie en 2010 rejoindre Tunisie Telecom. Il aura à affronter tant de rebondissements, accédant au poste de DGA... Mais, dépit, il préférera changer d'horizon et prendra alors les commandes de l'enseigne Monoprix. Il sera rapidement rappelé à la maison-mère en tant que P.D.G. en 2017. Deux ans après, il est nommé ministre des Technologies de la communication.

Plus d'une fois, il avait été pressenti pour rejoindre des gouvernements

successifs. Avec sa courtoisie naturelle et en toute discrétion, Fadhel Kraiem n'avait pas souhaité y donner suite. Cette fois, il a considéré que le moment était venu pour lui de monter au créneau. La question n'est pas simple, sans pour autant penser à la question financière puisque son salaire sera divisé par des multiples, ou estimer qu'il y a un risque à prendre. La seule question qu'il s'est posée: regretterait-il un jour de ne pas avoir accepté ce poste ministériel, et qui plus est dans un domaine qu'il connaît bien et où il peut apporter une contribution significative. Sa réponse a été rapide.

Ce qui a changé pour Fadhel Kraiem, entre ses anciennes fonctions de P.D.G. de Tunisie Telecom et celles de ministre, c'est qu'hier il gérait une grande entreprise, un opérateur historique. A présent, c'est un enjeu pays tout entier, avec l'impératif de rattraper au plus vite le retard accusé et relever de grands défis, à commencer par celui de l'infrastructure.

Sa plus grande surprise en prenant les commandes du département, c'est de découvrir l'ampleur de la lourdeur des procédures, surtout dans le processus achats. Le temps de décider, d'établir un cahier des charges, de dépouiller les offres et d'engager la passation de marché est très long, pénalisant et ratant souvent la technologie d'avance escomptée. Des délais souvent mortels pour de nombreux projets, pourtant urgents. «Mon combat premier, affirme-t-il, est contre la bureaucratie, pour l'accélération et la simplification des



procédures, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Fadhel Kraiem se déploie au même rythme soutenu qui a toujours été le sien, en gérant le court terme et le long terme à la fois. La dimension politique de sa fonction s'y ajoute. Il doit composer avec le système en place et tenir compte des différents aspects à ne pas négliger.

Ce qui le motive le plus, c'est le potentiel énorme que recèle le pays: une matière grise très fertile et un réel enthousiasme. «Tous les ingrédients sont réunis pour réussir, il suffit de débloquer la mise en œuvre et de la hâter», dit-il. ■

Sous Covid-19, le secteur numérique a été fantastique

Vous avez dû avoir des sueurs froides lors du déclenchement de la pandémie sanitaire. Comment avez-vous procédé ?

Tout comme la Poste tunisienne, les trois opérateurs de télécommunications, mais aussi les fournisseurs d'accès internet et l'ensemble des acteurs de l'écosystème TIC, se sont pleinement impliqués dans la lutte contre le Covid-19. Je garde encore en mémoire la première réunion que j'ai tenue à cet effet le samedi 21 mars dernier. Couvre-feu nocturne décidé et confinement général déclaré et beaucoup d'incertitudes quant à l'ampleur et la durée de la pandémie. Il fallait agir vite et de manière appropriée.

Le premier grand défi était de maintenir l'infrastructure et les services en fonctionnement. Le trafic internet allait s'accroître de pas moins de 40% et tout a tenu. Partout sur l'ensemble du territoire tunisien et avec l'étranger, sans la moindre incidence, ni isolement de certaines zones ou régions.

Il fallait tout aussi développer une série d'applications urgentes. Sous une pression positive, nous nous y sommes tous mis. Parfois, en une seule journée. Parmi ces applications, celles relatives à la gestion par le ministère de la Santé des appels téléphoniques d'urgence (20-20) et l'analyse du trafic des appels sur la ligne 190 afin de détecter des foyers de tensions. Mais aussi, l'équipement d'ambulances en GPS pour faciliter leur arrivée rapide auprès de patients à prendre en charge. D'autres applications concernent la collecte des dons via la Poste (18-18) et la répartition de la distribution des aides sociales.

Un confinement a été développé en application de base en handover traçant la mobilité, délégation par délégation. Elle permet de mesurer le niveau de respect du confinement. Et d'autres.

Stop Corona n'a pas été probant ?

C'est vrai. Comme dans d'autres pays, à l'instar de la France. La traçabilité par Bluetooth est peu efficace. En

soi, l'application n'est pas remise en cause. C'est son utilisation à grande échelle et par un grand nombre de personnes qui a fait défaut.

Quelle a été la contribution des opérateurs de télécoms ?

Significative et à saluer. Le maintien du service à une haute qualité et le renforcement des centres de relation-client constituent en soi une contribution essentielle. Aussi, diverses initiatives ont été très rapidement déployées. Le forfait nocturne de 25 G à 10 DT, très utile, a été très apprécié. Des dons en cartes SIM, recharges et autres ont été offerts au ministère de la Santé.

Aussi, un accès gratuit aux plateformes de téléenseignement a été ouvert aux étudiants et aux enseignants.

Et les autres acteurs du secteur ?

C'est une très agréable surprise ! Le secteur privé a été fantastique. Il n'en sera jamais félicité assez ! Des grandes entreprises aux toutes naissantes start-up, comme de nombreux acteurs secteur, tous ont immédiatement proposé leur soutien. Dans un même élan, ils ont fait montre d'ingéniosité et de proactivité. Nous y avons découvert beaucoup de richesses, de talents, d'innovations. Sous la pression de la pandémie et de ses suites, des applications qui auraient exigé des mois ont été finalisées dans des délais très courts. Pas moins de 200 idées pertinentes ont été générées. Parmi elles, 40 ont été validées et 10 retenues. Excellentes.

Il aura suffi de changer de méthode de travail, d'agir ensemble, sans contraintes, et surtout sans la lourdeur bureaucratique des appels d'offres, pour qu'on parvienne à d'excellents résultats et beaucoup plus vite. Je me dois de rendre un vibrant hommage à cette précieuse contribution solidaire. ■

Téléenseignement : une stratégie d'ensemble est urgente

Beaucoup plus d'initiatives personnelles que d'actions concertées: n'avez-vous pas l'impression que la Tunisie n'était préparée pour le téléenseignement ?

Il faut dire que ce n'est pas une chose facile ! L'effet de surprise a dû nous conduire à déployer très rapidement des solutions prêtes. S'il n'y a pas eu de mise en œuvre structurée, généralisée et étendue à tous les secteurs économiques, tous les niveaux de l'enseignement et toutes les filières.

Pour le téléenseignement, la mise a été sauvée, en cette fin d'année universitaire, pour l'enseignement supérieur, du moins pour les établissements dotés de fibre optique. Au total, 117.000 étudiants, soit 60% de l'effectif total, et 12.000 enseignants ont pu accéder aux plateformes dédiées. La gratuité accordée par les opérateurs de télécoms et les efforts de l'Université virtuelle et des autres institutions ont été utiles. La solidarité numérique

pour mettre à disposition des ordinateurs et des connexions internet, la camaraderie entre étudiants pour échanger des cours, et le soutien des enseignants ont joué un rôle appréciable. Mais d'autres problèmes subsistent.

Est-ce le cas pour l'enseignement primaire et secondaire ?

Absolument. C'est le grand défi à relever. Des modules appropriés sont indispensables. Il y a d'abord le taux de pénétration en internet fixe qui reste à 52% des foyers, sans que toutes les connexions soient en haut débit. Le taux d'équipement en ordinateurs, imprimantes et scanners reste lui aussi à accroître.

Une stratégie nationale est indispensable d'urgence. Je suis absolument disposé à y engager le ministère aux côtés des autres départements et organismes concernés. Le secteur privé, comme la société civile et les familles sont appelés à y concourir. 



Nous devons organiser et favoriser le télétravail



Nombreux sont ceux qui ont dû affronter seuls ou avec un minimum d'appui l'aventure du télétravail. Quels enseignements tirez-vous ?

La pratique s'est imposée d'elle-même, enregistrant des débuts encourageants. Le secteur des TIC s'y prêtant particulièrement a été parmi les premiers à l'adopter. La migration du présentiel au travail à distance a été très poussée, atteignant parfois jusqu'à 100% des effectifs. Une entreprise de télécommunications forte de 200 personnes a mis 70% de ses effectifs en télétravail. Avec succès. Certains centres d'appels l'ont également pratiqué.

L'opérateur historique Tunisie Telecom y a réussi lui aussi. Mais, sans un cadre réglementaire approprié ?

Nous nous y mettons. Le gouvernement a élaboré un projet de texte organisant ce nouveau régime de travail à distance. Il ne tardera pas à voir le jour.

Et les autres prérequis ?

Effectivement, en plus de la réglementation, il va falloir répondre aux impératifs des moyens à pourvoir, des solutions à déployer et de la sécurisation nécessaire, à l'instar des VPN et autres.

Tous n'ont pas la possibilité de travailler à domicile. Qu'en est-il des lieux à mettre à la disposition des télétravailleurs ?

Là aussi, il faut faire preuve d'imagination et d'esprit d'initiative. Tant de maisons des jeunes et de la culture, ainsi que d'autres espaces sociaux, peuvent, moyennant des aménagements et des équipements simples, accueillir des télétravailleurs. Des étudiants aussi. Rien n'empêche, par ailleurs, des cafés de créer des espaces dédiés au travail et à l'enseignement à distance. 

GovTech : l'accès équitable aux prestations administratives numériques

On parle sans cesse de l'administration électronique. A quand le passage au concret ?

Il est imminent. Deux textes majeurs et un projet porteur viennent accélérer la transformation digitale des services publics orientés usagers : le décret-loi du Chef du gouvernement (n° 2020-31 du 10 juin 2020 relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures), ainsi que son principal texte d'application, le décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020. Officialisation du courrier électronique, institution d'un compte e-mail professionnel pour chaque agent public, émission d'un reçu, institution de l'interopérabilité avec désignation d'un opérateur central et organisation de la certification électronique : autant d'acquis précieux. La mise en œuvre a été fixée au 1er janvier prochain, donc tout de suite.

Ce dispositif s'accompagnera par le déploiement, dans ce même cadre, du projet GovTech. Porté par les ministères des Technologies de la communication et de la Fonction publique, avec ceux des Affaires sociales et de l'Éducation, il bénéficie de l'appui de la Banque mondiale. Le projet vise à assurer l'accès équitable à certains services de protection sociale et d'éducation, ainsi que leur qualité et redevabilité à travers une approche commune.

Concrètement, il s'agit de connecter pas moins de 2500 établissements scolaires à l'internet, d'implanter 70 maisons de services administratifs réparties à travers le pays et de faciliter l'accès à divers services, y compris le bénéfice des prestations et aides et sociales éligibles. Grâce à des solutions institutionnelles et numériques, l'objectif est d'assurer avec la réactivité requise des prestations de qualité en faveur des usagers d'une manière équitable. La mise en œuvre initiale du projet, prévue sur cinq ans, nous œuvrons à écourter le plus possible cette durée et escomptons enregistrer de premiers résultats positifs dès la fin de l'année prochaine. 



La 5G : le cahier des charges en 2021

Quand sera déployée la 5G et dans quelles conditions ?

La Tunisie ne restera pas à la marge des nouvelles technologies. Mais il faudra choisir le bon timing pour le lancement de la 5G. On est donc, en ce moment, en train d'observer ce qui se passe ailleurs dans le monde, et étudier les besoins en 5G aussi bien des professionnels, des entreprises que de particuliers en quête d'un confort d'usage.

L'INT a déjà réalisé une étude à ce sujet, elle travaille actuellement sur le modèle économique possible pour la 5G, le type d'appel d'offres à lancer, le plan de fréquences à mettre en place, et sur l'impact de la 5G sur la santé des citoyens. Et c'est cette étude qui déterminera le meilleur timing pour l'appel d'offres et tient compte de la maturité de cette technologie, et de la capacité des opérateurs à introduire cette nouvelle technologie. Nous projetons que le cahier des charges sera prêt en 2021 après avoir sélectionné le type d'appel d'offres le plus adéquat pour l'attribution des licences.

Entretemps, des opérateurs nous ont demandé la possibilité de mettre en place des pilotes dans une région. Nous comptons intérieurement de manière positive, et nous leur demanderons d'ouvrir gratuitement leurs différents réseaux aux entreprises qui voudraient l'expérimenter pour des services qui requièrent la 5G. Pour résumer, et sauf autres développements, 2021 marquera donc l'installation de pilotes et le lancement de l'appel d'offres, pour une attribution des licences et un lancement en 2022.

Il faudra aussi que les Hand-Sets pour la 5G deviennent accessibles, alors que le taux de pénétration de ce type de Hand-Set ne dépasse pas actuellement les 3 ou 4 % en Tunisie. 

La banque postale ne saurait tarder

Quelle est votre ambition pour la Poste tunisienne ?

C'est une fierté nationale, demeurant toujours en tête de peloton en Afrique et dans le monde arabe, gagnant aussi une place d'avance dans le classement mondial. Mais, ce leadership qui s'étend à l'inclusion financière ne doit pas nous faire oublier la nécessité d'une transformation en profondeur. Il s'agit de procéder à l'intégration de la banque postale, la modernisation de la logistique (courrier, colis, e-commerce...) et la digitalisation.

La Poste bénéficie auprès des Tunisiens d'un grand capital de confiance et d'appréciation. Elle dispose du réseau le plus étendu à travers le pays, avec 1100 points de présence, dont une cinquantaine de points mobiles. Et elle contribue utilement à l'effort d'intégration financière.

Dès le déclenchement de la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, elle a confirmé une fois de plus son rôle social, notamment en assurant la continuité des prestations et en procédant à la liquidation des pensions et des aides sociales.

Ce capital-confiance est important à valoriser et fructifier. La transformation en banque postale permettra d'offrir de nouveaux produits financiers et de renforcer l'inclusion.

Où en est la création de la banque postale ?

Le processus engagé en 2019 avec le rachat d'une banque avance bien, avec cependant une nouvelle orientation. L'option de rachat a été abandonnée et un groupe de travail formé avec la participation de la Banque centrale examine actuellement les différents aspects. Je viens d'ailleurs de me réunir à ce sujet avec le Gouverneur Marouane El Abassi pour faire avancer le dossier.

Quel serait le planning établi ?

Il faut compter près de 6 mois pour finaliser la première séquence, déterminante. Il s'agit en effet d'obtenir la validation de la Banque centrale, l'accord du ministère de l'Économie qui est en charge des finances, et l'approbation du gouvernement lors d'un CMR dédié à ce sujet. Cela nous donnera un Go clair avec un schéma de lancement.

Et pour les autres actions ?

Un nouveau centre de tri postal est à un stade avancé d'étude. Il s'agira d'une grande plateforme, moderne et adaptée aux nouveaux besoins actuels et aussi futurs. Cette infrastructure logistique sera très utile pour le





développement du traitement du courrier et des colis mais aussi pour l'export.

La Poste s'implique en effet dans le processus d'Easy-Export en faveur des PME. Elle a développé un concept de guichet unique pour les petits

exportateurs, notamment de produits de l'artisanat, en se chargeant elle-même de toutes les formalités douanières et autres, jusqu'à l'expédition. D'ores et déjà, 10 guichets pilotes ont été ouverts à Tunis et dans nombre de régions. Les premiers résultats sont probants.■

L'échange électronique des données : un levier puissant en mode 777

Il a tout de la puissance et de la rapidité d'un avion gros porteur de type Boeing-777. Le hasard de la série a en effet voulu que le décret gouvernemental rendant effectif l'échange électronique des données porte le numéro 777 pour l'année 2020. Un texte majeur qui fixe les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures.

Etabli autour de trois axes, il institue l'échange électronique des données en principe de base, organise l'interopérabilité et précise les modalités de la certification électronique. Trois fondamentaux qui pavent la voie à la digitalisation effective de l'administration et transforment utilement la relation avec l'utilisateur.

L'obligation est en effet faite aux structures publiques de fournir les services en ligne, de recourir à l'échange électronique entre elles et entre elles et leurs usagers et faire utiliser par tout agent public un e-mail professionnel. La correspondance électronique est aussi officialisée. Elle est considérée comme un document électronique

engageant les parties concernées par ledit document et dont on peut se prévaloir auprès des structures publiques sauf dispositions contraires de la législation en vigueur.

Plus encore, un reçu électronique est fourni aux usagers prouvant la réception de leurs demandes. Dès que la demande du service en ligne est prise en charge par la structure concernée, elle procède à son examen sans avoir besoin de recourir à une autre procédure.

Quant à l'interopérabilité, elle permettra de garantir la bonne intégration des systèmes d'information de l'Administration. Aussi, la désignation d'un opérateur attiré favorisera l'accomplissement d'une série de tâches techniques et prudentielles essentielles (répertoire des bases de données concernées, mise en service d'une plateforme sécurisée et pérenne, gestion, etc.). Ce qui garantira la synchronisation et la fiabilité des données et constituera un socle pour la simplification des procédures. La certification électronique enregistre de son côté une grande avancée. Le service de courrier électronique avec accusé de réception et le service de conservation électronique fiable sont fournis pour le compte privé ou pour le compte d'autrui, dispose le décret gouvernemental.■

Le CNI jouera un rôle central

Le Centre national de l'informatique a pris des rides. Comment le relancer ?

C'est un maillon très important dans le processus de transformation digitale. Il est le gestionnaire principal des applications de l'administration, en étroite collaboration avec les autres départements ministériels concernés. A présent, le CNI rattrape le retard pris, se remobilise et revient dans la boucle. J'ai réussi à

lui obtenir à titre exceptionnel l'autorisation de procéder à de nouveaux recrutements. Huit spécialistes de haut niveau viennent de le rejoindre. Je suis déterminé à lui apporter un soutien substantiel et durable.

Nous devons en effet aider le CNI à se transformer et se mettre à niveau. Nous lui en donnerons les moyens et l'accompagnerons.■



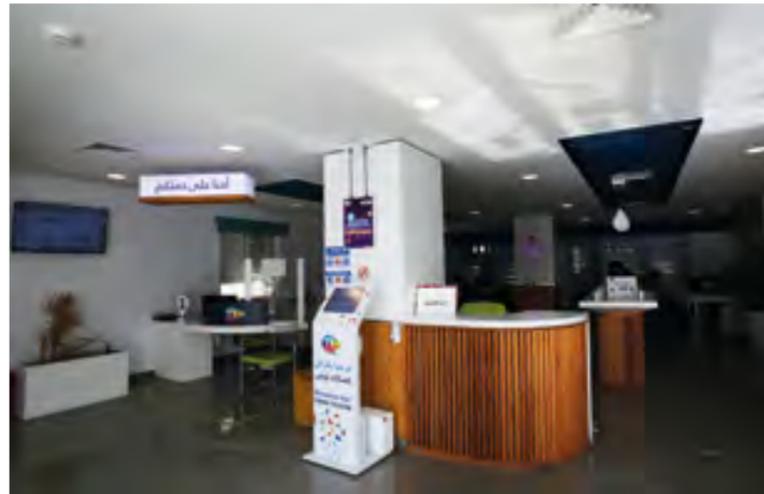
Station T-Nom de code : IBDA3

Annoncé lors de la visite du président Macron, fin janvier 2018 à Tunis, le projet d'implantation d'une Station T, en temple du digital, traîne en longueur. Est-ce définitivement perdu ?

Pas du tout ! Je peux vous le confirmer : une première version sera opérationnelle avant la fin de l'année. Le projet initial conçu sous forme de partenariat-public-privé (PPP) a buté sur nombre de difficultés. Il fallait les contourner, en trouvant un nouveau montage.

Pour gagner du temps et éviter les contraintes institutionnelles, nous avons inséré cette station en phase pilote au sein de l'Unité de gestion de projet (UGP) Smart Tunisia qui existe en Tunisie et demeure immédiatement opérationnelle. La configuration de lancement réunit autour du ministère des partenaires résolument acquis, notamment la GIZ, la Fondation Tunisie et Expertise France. En attendant la version à grande échelle, nous démarrerons dans un centre établi au Lac de Tunis, sur près de 3000 m2 de surface aménagés, l'objectif étant de doubler cette superficie. Portant le nom de code provisoire IBDA3 a, cette station sera ouverte à des start-up, développeurs, formateurs, apprenants et autres acteurs intéressés. Ils auront tous en commun la passion de partager un grand rêve.■

Tunisie Telecom a besoin de nouveaux actionnaires long-termistes



Quel regard promène aujourd'hui le ministre sur Tunisie Telecoms dont il a été le P.D.G. ?

Très attentif. En tant qu'actionnaire fondateur et principal, l'Etat doit aider l'opérateur historique des télécoms à restructurer son capital. Un actionnaire étranger qui n'est plus motivé et

cherche à céder sa participation n'est pas sans se répercuter sur l'évolution de la société. Le changement d'actionnaires doit se faire dans les plus brefs délais et meilleures conditions possibles, pour ne pas affecter la gouvernance. Il s'agit de doter Tunisie Telecom de nouveaux

actionnaires long-termistes qui peuvent contribuer à son développement.

Cette relève d'actionnaires est-elle engagée?

Oui ! Un processus de cession est amorcé. Il prend du temps. Quand tout sera prêt, nous nous impliquerons.



Le CNI 45 ans au service de l'Administration tunisienne

Depuis 1975

Au cœur des grandes transformations de l'environnement TIC en Tunisie.

Planification stratégique

À l'origine des fondements de la planification stratégique nationale du secteur des technologies de l'information et de la communication (depuis le 7^e Plan socioéconomique qui correspond au premier Plan National Informatique).

Rationalisation des investissements

Le pionnier de la rationalisation des investissements informatiques à travers la mise en œuvre des schémas directeurs stratégiques et opérationnels qui ont été marqués par l'instauration de la rigueur dans l'identification des besoins, grâce à des feuilles de route très claires.

Un socle applicatif de l'administration

Un savoir-faire éprouvé à l'origine de la mise en place du socle applicatif de l'administration (INSAF, ADEB, MADANIA, suivi des grands projets de l'Etat, RACHED, MANKOULET, MAKHZOUN, OUSTOUL, Interopérabilité des SI, Intranet gouvernemental et d'entreprise, Identifiant Unique, GEC, GRB ...), considéré aujourd'hui comme une source de fierté pour notre pays.

Gouvernance IT

À l'origine de la gouvernance IT à travers la création, avec le Premier ministre, du Conseil supérieur de l'informatique et des télécommunications et du comité des stratégies, programmes, projets et budgets informatiques au sein desquels le CNI a joué un rôle central (préparation des documents de référence, identification des besoins transversaux, normalisation et standardisation, approches méthodologiques ...)

Centre de confiance

Doté d'un sens exceptionnel du respect de l'éthique professionnelle, le CNI a su gagner la confiance de toutes les composantes de

l'administration tunisienne. Une confiance matérialisée par l'hébergement au CNI d'applications stratégiques à l'instar des élections législatives et présidentielles, sans oublier bien sûr AMEN (suivi des travaux du gouvernement). Cette confiance fait du CNI un partenaire privilégié non seulement de l'administration mais aussi du gouvernement.

Au diapason de l'évolution des concepts et des technologies

Des capacités reconnues de gestion du changement à travers la participation à la réorganisation des processus, à l'implémentation des cadres juridiques idoines, à l'amélioration et à l'évolution des compétences à travers la mise en place de programmes et bientôt certifiant qui ont permis à l'administration publique et au secteur privé de rester au diapason de l'évolution des concepts et des technologies.

Esprit de partage et de mutualisation des ressources

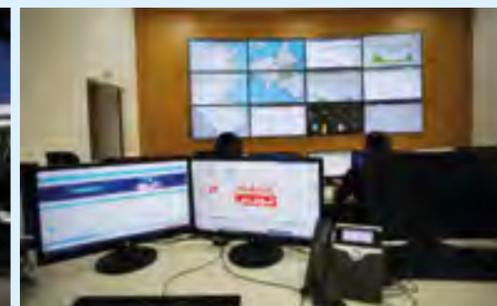
Doté d'un esprit de partage et de mutualisation des ressources, le CNI a su inculquer progressivement cette culture à tous ses partenaires, permettant ainsi une meilleure utilisation des deniers publics et une optimisation d'accès à des ressources partageables.

Un partenaire solide du e-GOV

Forte capacité d'écoute et d'adaptation aux grands changements connus dans ce domaine par notre pays qui a fait du CNI un partenaire incontournable comme en témoigne la diversité des projets gérés par le CNI à l'instar du mégaprojet du e-Gov avec toutes ses composantes (Intranet, RNIA, Interopérabilité des SI, e-Procurement, e-People, Identifiant Unique...)

Au service de la Tunisie

En un mot, le CNI est toujours présent pour répondre à l'appel et mettre toutes ses capacités au service de la Tunisie, continuant ainsi sa noble et exaltante mission qui exigera un effort soutenu de modernisation de ses méthodes et outils de travail ainsi que ses structures pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences du plan stratégique national.



17, rue Belhassen Ben Chaabane, 1005 El Omrane, Tunis Tunisie.
Tél : + 216 71 783 055 - Fax : + 216 71 781 862
webcni@cni.tn
www.cni.tn
facebook : <https://www.facebook.com/CNITUNISIA>
twitter : <https://twitter.com/CNITUNISIA>
linkedin : <https://tn.linkedin.com/in/cnitunisia>

Commerce

De grandes initiatives nécessaires pour une profonde transformation

Tant qu'il n'aura pas rempli le panier de la ménagère à bon prix, le gouvernement Mechichi peinera à aspirer à la confiance des Tunisiens. Le parasitage des circuits de distribution, la flambée des prix, l'inflation galopante et l'érosion du pouvoir d'achat, avec la multiplication des licenciements et l'aggravation du chômage compliquent la tâche. S'y ajoute l'augmentation sensible des coûts de production, agricole et industrielle. Comment s'y prend alors le ministère du Commerce et du Développement des exportations ? Continuer à gérer une situation encore plus critique, avec les mêmes approches résolument désuètes et les mêmes leviers de plus en plus impuissants ? Changer d'options et de pratiques ? Refonte totale en profondeur ?

Mohamed Boussaid, promu à la tête d'un ministère dont il a gravi tous les échelons, a été choisi pour certes gérer au mieux le quotidien, c'est-à-dire garantir l'approvisionnement sans rupture du marché et contribuer à la défense du consommateur, mais aussi et surtout réussir la nécessaire transition. D'acteur central opérationnel, l'État se doit de se convertir en régulateur, stratège, porteur d'une vision et conducteur d'une politique publique. A très court terme. Le panier de la ménagère n'attend pas.

Création d'un organe de contrôle économique, traque des circuits de distribution informels et lutte contre la spéculation, accélération de l'implantation de la première zone franche commerciale à Ben Guerdane, distinction des emballages des produits alimentaires compensés, défense commerciale au profit des entreprises et des produits tunisiens, développement des exportations, mise en place d'un système d'information intégré et autres mesures urgentes : les initiatives se multiplient. Tout comme la restructuration des organismes et entités sous tutelle. Dans une réflexion globale, participative. Analyse



Sollicitant le 2 septembre dernier l'investiture du Parlement, Hichem Mechichi s'était engagé sur cinq points essentiels constituant son programme pour le commerce. Approvisionnement du marché, réforme de la compensation, soutien aux entreprises par un dispositif de défense commerciale et de gestion des importations, développement et non simple promotion des exportations et restructuration des établissements sous tutelle du département: telles sont ses priorités annoncées.

Indépendamment de sa gestion, les indicateurs du commerce extérieur pour les neuf premiers mois 2020 publiés fin septembre confirment une baisse tant à l'importation qu'à l'exportation, avec cependant une légère amélioration du taux de couverture. La décroissance des exportations se poursuit, affectant des secteurs clés comme les produits agricoles et alimentaires, le textile ou les industries alimentaires. La Chine et la Turquie continuent à accaparer respectivement 23% et 9% du déficit de la balance commerciale (voir encadré). Le legs est difficile.

Moins de deux mois après l'entrée en fonction du gouvernement, de premiers signes sont donnés par le ministère du Commerce. Deux communiqués publiés méritent attention. Les chambres frigorifiques non déclarées doivent être régularisées avant la fin du mois d'octobre dernier. Cette déclaration ne sera en fait qu'un premier pas pour le suivi des produits gérés, pour appréhender les quantités stockées et tracer leur mise sur le marché, afin de lutter contre la spéculation. La non-conformité exposera les propriétaires des chambres frigorifiques à la confiscation des produits et à des poursuites judiciaires.

Le deuxième communiqué rappelle l'interdiction formelle de l'abattage du

cheptel sur la voie publique et en dehors des abattoirs, mais aussi l'utilisation par les bouchers et les restaurateurs de viandes ne provenant pas de circuits autorisés. En plus de l'aspect hygiène, c'est une atteinte au cheptel. Confiscation de bétail se trouvant dans des zones d'habitation, fermeture de boucheries et restaurants, poursuites judiciaires et autres actions. Une action commune sera menée dès début novembre avec le concours de cinq ministères concernés pour déterminer les points noirs et y agir efficacement, promet-on au ministère.

Ce ne sont là que de premiers signaux qui soulignent une volonté de renforcement du contrôle économique et des prix. Il est vrai cependant que les effectifs actuels des agents de contrôle restent très réduits et leurs moyens peu fournis. L'une des idées qui fait son chemin est d'ériger ce corps d'inspecteurs en un appareil de contrôle, dotés de ressources humaines en nombre, spécialisés, bénéficiant d'équipements et de moyens appropriés, et agissant à deux niveaux: l'inspection et les enquêtes et vérification.

Quelle gouvernance ?

De la société de la Foire de Nabeul à la société Ellouhoum, la Sotomag, l'Institut national de la consommation, GS1, le Cepex, l'OCT, l'Agence nationale de la métrologie, les chambres de commerce et d'industrie et autres, le périmètre de tutelle du ministère du Commerce est large et diversifié. Quelle réarchitecture appropriée et quelles restructurations ?

Tout d'abord, le ministère se dote pour la première fois d'un tableau de bord intégré, fondé sur un système d'information en ligne, détaillant pour chaque mission les objectifs précis, les programmes et les plans opérationnels. La méthodologie adoptée repose sur un diagnostic exhaustif approfondi, et une approche participative associant les organisations nationales (Utica, Utap, etc.), les groupements professionnels et diverses composantes de la société civile.

Dans cette remise à plat du dispositif, l'objectif est de rationaliser en s'employant à imprimer efficacité et susciter l'indispensable synergie. Parmi les idées mises en débat, la promotion de la société Ellouhoum en pôle d'excellence et organe de régulation, l'extension du marché de gros de Bir Kassaa et l'inclusion, outre les produits de pêche et agricoles, des produits agroalimentaires, la refonte du Cepex, la restructuration de l'Office du commerce, à l'instar des autres offices, tels que ceux de l'huile ou des céréales, le recentrage de l'Institut national de la consommation sur son rôle d'information, d'éducation et de protection du consommateur, l'encouragement des salons professionnels et autres initiatives.

Cette action doit s'inscrire dans une réflexion globale menée avec les autres ministères et les partenaires concernés. Ses résultats seront mis en larges consultations.

En attendant, la balance commerciale, la gestion des importations, l'accès plus large aux marchés extérieurs, la maîtrise des prix et la défense du consommateur restent en ligne de mire.

La réforme de la compensation passe par la numérisation des circuits de distribution des produits compensés, afin de réduire les utilisations abusives, comme par exemple le sucre, la distinction des emballages selon la nature de l'utilisation (professionnelle, consommateur final), et autres. Sans omettre la nécessité d'opérer une transition entre soutien des prix à celui des revenus, pour mieux cibler les vrais nécessiteux.

La défense commerciale pour sauvegarder les entreprises via les accords de l'OMC et préserver le produit tunisien exige la mise en place d'un système d'alerte pour le suivi des importations de produits ayant leurs similaires locaux. Mais aussi, une plus grande vigilance quant aux importations massives et aux pratiques déloyales. D'ailleurs, cette nouvelle notion de défense commerciale gagnerait à faire l'objet de mastères pour former les spécialistes requis. Simple touche cosmétique ou nouvelle orientation, la conversion de l'approche de l'exportation de promotion (quantitative)

à développement, comme accolé à la dénomination du ministère ? Difficile de s'y prononcer pour le moment. Mais, la stratégie porte sur la révision des accords commerciaux conclus, la refonte du dispositif d'appui à l'export (Cepex, Foprodex, Tasdir, etc.), le redéploiement des représentations commerciales à l'étranger, avec la réouverture de celles en Libye et la réactivation du Conseil national du commerce extérieur.

L'une des nouvelles pièces maîtresses sera sans doute la nouvelle zone franche commerciale de Ben Guerdane. Aménagée sur une superficie de 150 ha (l'ancien camp de Choucha qui avait accueilli des réfugiés fuyant la Libye en 2011), elle enregistre une avancée rapide tant au niveau de l'élaboration de son business plan que de ses cahiers des charges mais aussi son implantation. D'ores et déjà, l'aménagement extra-muros a été réalisé et les raccordements aux réseaux Steg et Sonede ont été effectués. La route relie directement la zone d'un côté au poste frontalier tuniso-libyen de Ras Jedir et, de l'autre, au port

de Zarzis. Le projet, actuellement conduit par l'Office du commerce, sera géré par une société concessionnaire en cours de constitution.

L'avantage de cette zone franche, obéissant aux normes de ses similaires dans le monde, est de permettre aux opérateurs de maintenir à disposition immédiate du marché libyen les produits à exporter, garantissant ainsi une disponibilité immédiate. L'objectif est en fait plus ambitieux : il s'agit de favoriser une triangularisation des échanges avec d'autres marchés voisins de la Libye et subsahariens. Avec l'adhésion de la Tunisie au Comesa et à la Zone de libre-échange de l'Union africaine, les barrières douanières sont tombées, ce qui offre de bonnes opportunités à saisir par les opérateurs tunisiens et libyens.

La réussite de la zone franche de Ben Guerdane servira de pilote à décliner. Sur la frontière avec l'Algérie, la Tunisie envisage en effet l'implantation d'une grande zone similaire.

Commerce extérieur : à la baisse

Le Covid-19 a lourdement impacté le commerce extérieur tunisien déjà soumis à rude épreuve. Le rétrécissement de l'accès de nos produits manufacturés à de nombreux marchés, alors que nos importations hors énergie n'ont cessé de grimper, ont de plus été obérés par la fermeture à plusieurs reprises des frontières avec la Libye et les restrictions quant à l'Algérie. Le confinement imposé ici et là, l'arrêt, puis la reprise ralentie du transport international ont réduit le volume et la fréquence des échanges commerciaux. Du coup, les indicateurs sont à la baisse, à l'import comme à l'export, avec cependant une amélioration du taux de couverture.

Les échanges commerciaux extérieurs ont en effet enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année 2020, une baisse de 16,6% des exportations (totalisant 2 7537 MD) et de 21,3% des importations qui ont atteint 37 673,4 MD. Le déficit de la balance commerciale s'est réduit de 4 711,6 MD, se situant à hauteur de 10 136,5 MD, contre 14 481,1 MD pour la même période en

2019. Le taux de couverture passe ainsi de 69% à 73,1%. L'analyse sectorielle des exportations dégage une baisse sensible des secteurs textiles, habillement, cuir et chaussure (5 770,8 MD contre 7 042,3 en 2019), et les industries mécaniques et électriques (12 113,2 MD contre 15 162,7 MD). A l'import, les IME ont baissé de 23,5% et les textiles et chaussures de 21,7%.

Sur le plan géographique, les échanges avec l'Union européenne, principal partenaire économique accaparant 73,7% de notre commerce, ont régressé de 17,3% en exportations et de 25,39% en importations. En Asie, la Chine représente 23% du déficit total de la balance commerciale tunisienne, avec des importations en légère baisse mais qui restent à 4 091,23 MD (contre 4 544,14 MD en 2019). La même tendance est relevée avec la Turquie qui vient en deuxième position de déficit de la balance commerciale représentant 9%, malgré une baisse des importations de 2 862,6 MD en 2019 à 1 887,40 en 2020.

ALL NEW **KORANDO**
UNE VALEUR SURE
OÙ QUE VOUS SOYEZ


SSANGYONG



WWW.SSANGYONGTUNISIE.COM

 SsangyongTunisie.officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VEHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de soussa, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél.: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax: (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabes, bd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél.: (+216) 70 130 020
Fax: (+216) 74 281 020

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.L.Akouda - Soussa
Tél.: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax: (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis, Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél.: (+216) 70 130 090
Fax: (+216) 75 274 151

Contrôle général des services publics

Ces super-contrôleurs à qui rien n'échappe



Il avait failli vaciller sous le coup des récentes interférences politiques. Mais, faisant bloc et fort de sa doctrine, le Contrôle général des services publics (Cgsp) a tenu bon. Se retrouver tirailé sous une cotutelle au sommet du gouvernement, comme ce fut récemment le cas, a été fort perturbant. Rattaché directement au Chef du gouvernement, et agissant sous ses ordres, c'est de lui, et lui seul, que le Cgsp est habilité à recevoir ses ordres de mission dûment signés. Aucune délégation de signature totale ou limitée en la matière (par Elyès Fakhfakh) n'est légalement autorisée, même pas en faveur d'un ministre d'Etat chargé de la Fonction publique, de la

Gouvernance et de la Lutte contre la malversation (Mohamed Abbou). Première grande mise en difficulté. Et se voir confier par le ministre d'Etat une mission d'investigation dans un dossier de présomption de conflit d'intérêts impliquant un Chef de gouvernement en exercice ne peut que s'ajouter à ce qui est déjà kafkaïen. Pas pour le Cgsp.

Ce grand corps est resté fidèle à sa vocation fondatrice d'organe central chargé sous l'autorité directe du Chef du gouvernement de l'audit, indépendant, professionnel et éthique, de l'ensemble des services de l'Etat. Qu'il s'agisse d'enquêter sur les présomptions de conflit d'intérêts d'un des plus hauts dirigeants, de mener des missions de contrôle approfondie sur les services de la présidence de la République, du gouvernement ou de l'ARP, ou encore d'auditer le dossier de l'exploitation du champ pétrolifère de Halk El Mnezel ou celui des actions confisquées détenues dans Orange Tunisie et des conditions de leur cession et autres, la même démarche est appliquée. Sans états d'âme, sans parti pris.

Quitte à subir tant de pression et d'influence parfois. Voire des récriminations... Impassiblement. Assermentés, protégés par la loi, tenus par une obligation de réserve et de secret et un code d'éthique, et munis d'une carte professionnelle réglementaire, les contrôleurs, tous grades confondus, se dédient avec abnégation à leur mission. Le manuel de procédures établi du temps de leur ancien chef de corps, Mohamed Rachid Kechiche, leur reste très instructif. Ils ne sont pas nombreux : 87 au total, mais 52 seulement sont en exercice. Les autres sont souvent détachés pour des missions extérieures ou à l'étranger. C'est le cas notamment de l'actuel Chef du gouvernement, Hichem Mechichi, ou encore du secrétaire général du gouvernement, Qualid Dhehibi, qui était jusqu'à récemment (avec sept de ses autres collègues) détaché auprès de la Cour des comptes de l'Etat du Qatar. D'autres exercent actuellement (ou ont exercé) en tant que gouverneurs, contrôleurs d'Etat, à la tête ou au sein de cabinets ministériel, d'organismes et d'entreprises publiques. Le moule est bon et le profil prisé. Pour la plupart issus du cycle supérieur de l'ENA, ils forment un maillon solide et précieux des corps d'élite au sein de la haute administration. Les pouvoirs du Contrôle général des services (publics) sont étendus : tout ce qui émane de l'Etat, tout ce qui a un rapport

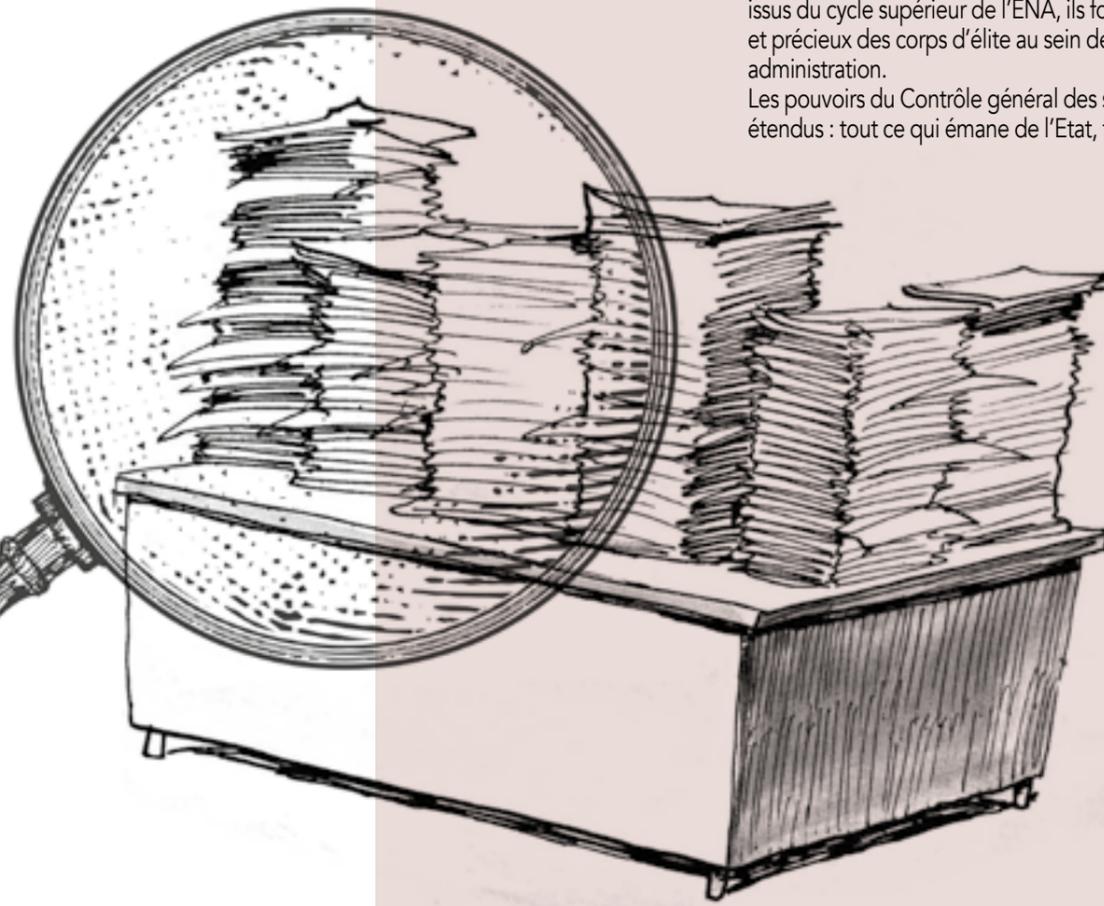
avec les deniers publics, en Tunisie et à l'étranger. Un ministère, un organisme public, une entreprise nationale, une association bénéficiant d'un financement public, une entreprise privée ayant accédé à des avantages publics, une collectivité locale, un projet de coopération internationale, et autres : tout fait partie de son périmètre de contrôle. Plus encore, l'audit des politiques publiques, l'évaluation des performances et le rating des municipalités pour l'éligibilité au soutien financier sur le budget de l'Etat et des dons provenant de la coopération étrangère (Voir encadré).

En soixante ans depuis son institution le 11 août 1959 par le décret 1959-221, sous forme d'instance d'inspection générale des services administratifs, le Cgsp a fait montre de sa pertinence et de son efficacité. Renommé Inspection en 1979, et converti en corps de contrôle général des services publics en 1982, avec élargissement de ses prérogatives, il prendra sa pleine dimension avec le décret n° 2013-3232 du 12 août 2013, portant organisation du corps de contrôle général des services publics et fixant ses attributions et le statut particulier de ses membres. Venu à point nommé, ce texte a consacré le Cgsp à la position la plus élevée par rapport aux autres corps de contrôle, soulignant sa contribution à l'instauration de la bonne gouvernance, à la traque de la malversation et à l'ancrage de la régularité des comptes et leur transparence. Il faut dire qu'à sa tête se sont succédé d'illustres chefs de corps dont le nom et l'empreinte restent indélébiles. Il s'agit notamment des Abdelmajid Chadli, Mohamed Chatti, Mohamed Rachid Kechiche, Abderrahmane Jatlaoui, Ridha Abdelhafidh et Khaled Laadhari. Ils ont fait école et pavé la voie à leurs disciples, conduits actuellement par Slim Hentati, contrôleur général en poste depuis 2014.

Parmi les faits d'armes remarquables, l'affectation au lendemain même de la révolution, en janvier 2011, de 4 contrôleurs du Cgsp au sein de la Commission nationale d'investigation sur les faits de corruption et de malversation, présidée par le doyen Abdelfattah Amor. Il s'agissait de Hichem Mechichi, Anouar Ben Khelifa, Moufida Loui et Qualid Dhahbi. Quasiment tous les grands dossiers découverts ou devant être investigués leur ont été confiés. Ils s'y sont investis en collaboration avec le CGF et les inspections dans les ministères concernés.

Par ailleurs, ladite commission a assuré le suivi de plusieurs rapports d'audit élaborés par le CGSP et joints à son rapport final, et ce dans divers secteurs (immobilier, prises de participations financières, Tunisair, Tunisie Telecom, AFH, ATCE, SPLT et autres...)

Aujourd'hui encore, sur le même élan, de grands dossiers sont en cours de contrôle. D'autres seront bientôt ouverts. Les surprises ne manqueront pas. Reportage.



Hichem Mechichi



Walid Dhehibi



Ridha Abdelhafidh



Abdelfattah Amor



Anouar Bek Khelifa



Mohamed Rachid Kechiche



Abdelmajid Chadli

Depuis la grande place de la Kasbah où le palais historique fait face au ministère des Finances (les services du ministère de la Fonction publique sont au fond), il suffit de contourner la grande bâtisse en blanc qui abrite les services du ministère de la Fonction publique et de s'engager dans la rue de la Kasbah. Immédiatement à votre gauche, une porte ouverte vous fait entrer dans l'antre du Cgsp. Au premier étage, le dédale de couloirs vous conduit jusqu'au lieu redouté : la grande salle de réunion. Autour d'une grande table rectangulaire, souvent tout se joue, surtout lorsqu'il s'agit d'ultimes auditions ou de finalisation de rapports.

Les travaux du Cgsp, explique à Leaders Slim Hentati, reposent sur quatre grandes sections :

- Section du contrôle approfondi,
- Section de l'évaluation,

Slim Hentati



- Section de l'audit et l'évaluation des projets financés par les institutions de financement extérieures,
- Section des enquêtes, des consultations et des missions spéciales.

Chaque dossier est confié à un chef de mission, généralement un contrôleur général ou un contrôleur en chef, assisté par un certain nombre de contrôleurs de diverses catégories, en fonction de la taille de la mission, de sa durée et de sa spécificité. L'expérience acquise

permet une montée en compétence et un métissage d'expertise pour embrasser les divers aspects juridique, économique, financier, de gestion, de ressources humaines et autres. Certains peuvent développer des compétences pointues dans tel ou tel aspect, devenant de vrais référents métiers (comptabilité, GRH, marchés publics, etc.), mais ils se doivent tous d'être à la fois polyvalents et spécialistes, des poly-spécialistes.

Au total, le Cgsp, indique M. Hentati, a effectué depuis 2014 pas moins de 100 missions entre missions d'évaluation (8), contrôles approfondis (36), enquêtes (26), audit des comptes et de la gestion des postes diplomatiques tunisiens à l'étranger (16), et audit de programmes bénéficiant de financements extérieurs (14).

Du lourd et du brûlant

Quelles sont les missions phares ? « Toutes, confie Moufida Aloui, chef de la section des enquêtes, consultations et missions spéciales. *Certaines sont plus délicates, urgentes, parfois médiatisées, mais*

l'exigence de rigueur préside à chaque dossier. »

En fait, le Cgsp n'a cessé d'avoir du pain sur la planche. Du lourd et même du très lourd, et du brûlant : l'audit des concessions et permis pétroliers, ou de l'ITES, l'évaluation de la gestion par le ministère des Affaires sociales des indemnités de secours de 200 D servies lors du déclenchement de la pandémie de Covid-19 et autres.

En plus, le chef de corps est également le point focal désigné en vis-à-vis pour l'examen des mécanismes mis par la convention des Nations unies en matière de lutte contre la corruption. D'ailleurs, le rapport d'autoévaluation de la Tunisie quant à la conformité de sa législation aux termes de la convention (articles 3 et 4), élaboré sous l'égide du CGSP par des experts nationaux, a largement contribué au renforcement de l'arsenal juridique tunisien en la matière. C'est le cas notamment pour ce qui est des dispositions sur la protection des lanceurs d'alerte, les conflits d'intérêts, la déclaration des biens et d'intérêts, etc.

Le financement public conditionné à la performance

« Le Cgsp a été précurseur en la matière, souligne Mikhaïl Ben Rabah, chef de la section Evaluation. La réforme de la Santé publique, avec ses volets établissements publics de santé, gestion hospitalière, avait fait partie des premières missions conduites avec la Banque mondiale. C'est le cas aussi pour la formation professionnelle, les régimes d'incitation à l'investissement, le remplacement des autorisations par des cahiers des charges... »

« Très tôt, nous avons instauré une approche participative et non unilatérale en associant la société civile dans nos travaux, ajoute-t-il. Tout récemment, le Cgsp a engagé une mission d'évaluation

de la performance des collectivités locales dans le cadre du programme de développement urbain et de gouvernance locale, en tant qu'organe d'évaluation indépendant mandaté par la Banque mondiale. »

« Une équipe de 34 contrôleurs, poursuit-il, s'est employée à vérifier plus de 1 000 dossiers et visiter 361 communes dans tous les gouvernorats, avec pour objectif la mise en place d'un système d'évaluation, sur une échelle de 100 points, fondé sur des critères de performance, en vue d'améliorer les services rendus aux citoyens. L'ambition est que l'octroi des subventions et des financements publics soit liée à un niveau de performance déterminé »

Chaque montant d'aide reçu ou de crédit contracté doit être investi à bon escient. Yasser Toukabri, chef de section d'audit et de l'évaluation des projets financés par les institutions de financement extérieur, en a la charge. Passé lui aussi expert en la matière, avec tant de dossiers traités, notamment ceux de l'Anged, l'Anpe, et de grandes compagnies nationales, il veille au grain, n'hésitant pas à formuler aussi les recommandations qui s'imposent à l'avenir.

Un grand secret : le programme de 2021 Un autre domaine important, le contrôle approfondi, dont Néjib Frini est le chef de section. Ce sont des missions lourdes et pointues, effectuées périodiquement, partout en Tunisie et dans nos représentations à l'étranger. Quand on connaît le très peu de moyens alloués pour les déplacements et le séjour, on réalise davantage l'ampleur qui s'ajoute à la tâche déjà bien obérée.

Chaque fin d'année, un programme annuel de missions à entreprendre est élaboré par le Cgsp et soumis au Chef du gouvernement. Y figurent les différents types d'investigations, en laissant une

marge ouverte aux enquêtes spéciales qui peuvent être déclenchées. Que comprend le programme de 2021 ? Inutile de chercher à le savoir. Cela relève du secret d'Etat. Ce qui est compréhensible.

Un Corps et non une Instance

Beaucoup confondent le Cgsp avec les autres instances indépendantes constitutionnelles ou mentionnées dans la Constitution, habilitée à prononcer des décisions et médier leurs missions. Ce n'est pas le cas. Il ne travaille uniquement que pour le Chef du gouvernement et sous son autorité directe. Son indépendance est fonctionnelle. Il ne rapporte que directement au Chef du gouvernement, à qui il adresse ses rapports de mission détaillés, sous le sceau de la confidentialité de rigueur, ainsi que son rapport d'activité annuel. C'est à lui, et à lui seul, de décider ou non, de divulguer tel ou tel rapport, intégralement ou en partie, et d'y réserver la suite qu'il juge utile. Le Cgsp s'y conforme scrupuleusement et s'y accomplit, avec l'appréciation qui lui est reconnue.

Le seul regret qu'on puisse relever cependant, c'est que l'étendue de ses attributions soit limitée aux rapports de mission, sans se poursuivre au suivi des défaillances relevées et des recommandations émises. Une grande question à mettre en débat à la faveur de la grande refonte que nécessite l'architecture de l'ensemble du dispositif tunisien de contrôle des services publics et d'inspection (Voir encadré).

Ce qu'il faut retenir le plus de ce voyage exclusif à l'intérieur d'un corps d'élite, discret et très peu accessible aux médias, c'est le sens de la mission nationale, dans l'indépendance et l'intégrité. Un corps respecté, reconnu pour sa probité et sa compétence. ■

Taoufik Habaieb



De gauche à droite : Mikhaïl Ben Rabah, Moufida Aloui, Slim Hentati, Néjib Frini et Yasser Toukabri

A chacun son Corps...jusqu'à quand !

La cartographie des structures en charge du contrôle des services publics est édifiante. Trois corps généraux, spécifiques et un haut comité opèrent en même temps, séparément, rarement conjointement, avec des effectifs et des moyens fort réduits. Il s'agit du :

1. Corps de contrôle général des services publics - Cgsp (décret n° 2013-3232 du 12 août 2013), relevant du Chef du gouvernement
2. Contrôle général des finances - CGF (décret N°2000-2886 du 7 décembre 2000), relevant du ministre chargé des Finances
3. Corps du contrôle général des domaines de l'Etat et des affaires foncières (décret n° 91-842 du 31/05/1991).

Et du Haut comité du contrôle administratif et financier - Hccaf (loi n° 93-50 du 3 mai 1993).

Les effectifs sont peu fournis :

- Cgsp : 87 en titre, mais seulement 52 en exercice effectif, hors détachements et autres
- CGF : 68
- Domaines de l'Etat : 33 A la date d'aujourd'hui
- Hccaf : 7

Chevauchement parfois, double emploi, et manque de coordination et de synergie sont relevés. Pourtant, l'ampleur de la tâche de chacun, et de tous, est exigeante. Examinons quelques chiffres, bien édifiants, quant au champ d'exercice du contrôle:

- 24 gouvernorats
- 209 entreprises publiques
- 1 200 établissements publics administratifs
- 90 postes diplomatiques et consulaires à l'étranger
- 350 municipalités
- 23 000 associations

Et des centaines de projets de coopération bilatérale et internationale, sans oublier des entreprises du secteur privé bénéficiant d'avantages publics.

Même en regroupant toutes leurs forces respectives, soit 160 contrôleurs au total, ces corps et le haut comité sont loin de pouvoir répondre convenablement aux besoins effectifs. N'empêche ! Ils s'y mettent. Mais, est-ce raisonnable de persister dans cette fragmentation ?

Croisements et amalgames

En fait, la réflexion qui s'impose à ce sujet ne doit pas se limiter aux seuls corps de contrôle. Légitimement, elle gagnerait à s'étendre à l'ensemble du dispositif général actuellement en place. Cette architecture d'ensemble comprend en effet, en outre, le contrôle a priori exercé par le contrôle des dépenses, les commissions des marchés, les contrôleurs d'Etat au sein d'établissements publics et autres. Cette structure horizontale se croise avec les inspections dans les ministères et autres structures.

Tout peut se compliquer lorsque ceux qui sont chargés du contrôle a priori sont investis dans des missions de contrôle a posteriori, devant ainsi auditer ce qu'ils avaient déjà autorisé. Plus encore, ce risque ne fait qu'accroître la confusion et semer l'amalgame dans les esprits, tant auprès des décisionnaires et agents du service public que des Tunisiens et leurs élus.

Un corps uni, sain et agissant

Une jeune démocratie qui comme la Tunisie entend s'engager résolument sur la voie de la bonne gouvernance, avec ses corollaires de redevabilité, de transparence et de lutte contre la malversation, ne peut qu'entériner le choix d'une refonte du dispositif actuel. Au-delà des ego des uns, des ambitions des autres, et de l'esprit de tout accaparer, il y va de l'intérêt national. Plus encore, cette ré-architecture qui doit nécessairement s'accompagner d'affectation de ressources additionnelles en expertises comme en moyens et équipements, favorisera sans doute les nouvelles orientations du contrôle. Au-delà de l'audit des comptes et de la gestion, c'est l'évaluation des politiques publiques et les recommandations utiles à ce sujet qui méritent d'être mises en avant.

Ne l'oublions pas, un corps, c'est un corps unique, fort, sain et agissant. ■



Des professionnels au service de l'aviation

AGIL AIR

Service avaraillement avions



البنك
التونسي

BANQUE DE TUNISE

CARTE JEUNESSE

Avec la carte Jeunesse...

jamais votre enfant ne sera à court d'argent.

Par un simple clic sur votre smartphone vous pouvez instantanément alimenter la carte jeunesse de votre enfant via BTMobile, BTNET 24/24 et 7/7.

- Carte pré chargée
- Carte rattachée au compte du parent
- Carte de retrait de tous les distributeurs BT et autres banques
- Carte de paiement auprès de tous les commerçants affiliés au réseau VISA et MasterCard
- Carte permettant le chargement instantané du GSM quel que soit l'opérateur

Un conseiller clientèle en agence sera à votre écoute pour vous accompagner.

www.bt.com.tn



Centre de Relation Client Banque de Tunisie

Email : callcenter@bt.com.tn

Tél : 81 10 12 12

Mieux connaître le Cgsp

Tout est dit dans le décret n° 2013-3232 du 12 août 2013, portant organisation du Corps de contrôle général des services publics et fixant ses attributions et le statut particulier de ses membres. Extraits.

Mission

«Le Corps de contrôle général des services publics exerce ses fonctions en vue de consolider la gouvernance, la transparence et la redevabilité, et de concrétiser les principes de la bonne gestion publique et la préservation des deniers publics, et ce conformément à la législation en vigueur et en s'inspirant des normes consacrées au niveau international, de la déontologie de la profession, et des principes de neutralité, de responsabilité et d'intégrité.»

Il est chargé sous l'autorité directe du Chef du gouvernement,

- du contrôle supérieur des services de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et des entreprises publics, et, d'une façon générale, des structures, entités et organisations de tous types bénéficiant, directement ou indirectement, d'une aide ou d'une participation publique sous forme de parts du capital, de subventions, de prêts, d'avances ou de garanties, et toutes autres entités assurant un service public quelle que soit sa nature.
- (...) de réaliser des enquêtes ou des missions particulières qui lui sont confiées et ce à travers des travaux de contrôle ciblés et ponctuels.
- De procéder «à l'évaluation des programmes nationaux et des politiques publiques dans le cadre de l'évaluation participative, et ce en vue de consolider l'ouverture des structures concernées par l'évaluation sur leur environnement et l'amélioration des relations avec leurs usagers,
- de l'audit de l'efficacité, de l'efficacéité et de l'impact de la gestion publique
- de l'audit et l'évaluation des projets et programmes financés dans le cadre de la coopération externe. Ces missions peuvent être effectuées au profit des institutions de financement dans le cadre de conventions conclues à cet effet et ce après approbation du Chef du gouvernement,

Il émet son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires visant l'organisation ou l'amélioration des méthodes de travail des services publics, et toutes mesures visant à améliorer la qualité de la gestion publique et à consacrer les principes de gouvernance.

Organisation et fonctionnement

Les services du Corps de contrôle général des services publics sont placés sous l'autorité du chef du corps nommé par décret parmi les contrôleurs généraux des services publics ayant accédé à ce grade depuis trois ans au moins.

Le corps de contrôle général des services publics comprend:

- la section du contrôle approfondi,
- la section de l'évaluation,
- la section de l'audit et l'évaluation des projets financés par les institutions de financement extérieures,
- la section des enquêtes, des consultations et des missions spéciales.

Le Corps de contrôle général des services publics établit un rapport annuel soumis au Chef du gouvernement et contenant les principales lacunes et irrégularités relevées à l'issue des travaux de contrôle et d'enquêtes, et les principaux résultats tirés des

rapports d'évaluation. Le rapport annuel comporte, en outre, une synthèse des recommandations et mesures de réforme proposées par le Corps de contrôle général des services publics aux structures concernées par son intervention.

Le rapport annuel ou sa synthèse sont publiés conformément à la législation en vigueur relative à l'accès aux documents administratifs, à l'exception des données protégées en vertu de la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

Ordre de mission et pouvoirs

Les membres du Corps de contrôle général des services publics exercent leurs missions prévues par l'article 2 du décret susmentionné en vertu d'ordres de mission qui leur sont délivrés directement par le Chef du gouvernement.

- Ils sont investis, dans le cadre de leurs missions, des pouvoirs d'enquête et d'investigation les plus étendus. Ils disposent du droit de regard et de demander la communication immédiate et la disposition, le cas échéant, de tout document matériel ou numérique. Ils sont habilités à avoir accès aux réseaux d'information, aux bases de données et aux codes sources.
- Ils peuvent, en outre, demander des clarifications écrites et effectuer des constats sur les lieux à chaque fois s'il en est nécessaire.
- Le secret professionnel ou la confidentialité des documents ne sont en aucun cas opposables aux membres du Corps de contrôle général des services publics.

Protection et obligations

Les membres du Corps de contrôle général des services publics sont protégés contre les menaces, attaques de quelque nature que ce soit dont ils peuvent être l'objet dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et même après l'exercice de celles-ci.

- Ils sont tenus par les obligations de réserve et du secret professionnel concernant les informations et les documents dont ils disposent à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ils exercent leurs missions dans le cadre de la responsabilité, de la neutralité, de l'intégrité et de l'indépendance, conformément à un code de conduite et à un guide général pour le contrôle et l'évaluation approuvés par arrêté du Chef du gouvernement.

- Ils sont assermentés et porteurs de cartes professionnelles qui prévoient leur protection et la facilitation de leurs missions par les autorités civiles et militaires. Les conditions d'octroi et de retrait de la carte professionnelle sont fixées par arrêté du Chef du gouvernement(...)

Les grades-fonctions

Le Corps de contrôle général des services publics comporte les grades ci-après:

- Contrôleur adjoint des services publics,
- Contrôleur des services publics,
- Contrôleur en chef des services publics,
- Contrôleur général des services publics.

Tous les grades du Corps de contrôle général des services publics appartiennent à la sous-catégorie «A1» de la catégorie «A».



**...Et la gazelle
de l'Atlas
redevint tunisienne**



C'est une magnifique saga qui se réalise sur les hauteurs de la dorsale tunisienne, réintroduisant la gazelle de l'Atlas qui avait failli s'éteindre de nos forêts. Cette espèce propre de l'Afrique du Nord n'avait pu survivre, à partir des années 1970, que seulement dans les environs du Jebel

Chaambi et de Khchem El Kelb. Dans le parc national de Dghoumes, elle a résisté jusqu'à 1992.

Menacée d'extinction, il fallait alors la réintroduire en Tunisie, selon une approche scientifique rigoureuse en plusieurs étapes. D'abord, sur la base d'un programme d'élevage en captivité dans des aires protégées, puis procéder à un relâchement suivi. L'ensemble de l'opération a pu être mené grâce à un partenariat scientifique et technique tuniso-espagnol, élargi à la société civile. Le succès n'a pas tardé.

Le groupe fondateur était formé de 43 gazelles arrivées d'Espagne en 2016. Il a été installé dans des enclos d'acclimatation aménagés au parc national de Jebel Serj, au milieu de la dorsale, entre les gouvernorats de Siliana et Kairouan. La période initiale devait être de trois ans. Cette étape cruciale s'est avérée probante. La reproduction a en effet porté le nombre à 100 têtes en 2019, ce qui a autorisé le passage à la deuxième étape. Parmi ces spécimens, 33 têtes ont été lâchées en novembre 2019. Grâce à des colliers et des appareils de GPS, elles étaient toutes suivies. Des drones avaient

même été prévus à cet effet, mais leur utilisation a dû être limitée en raison du contexte sécuritaire dans la zone.

Dès la première gestation du printemps 2020, pas moins de 25 nouveau-nés ont été enregistrés. Opération réussie!

«Le plus grand acquis qui souligne cette réussite, souligne à Leaders Mohamed Boufaroua, directeur général des Forêts, c'est l'adhésion de la population locale. Grâce à une bonne communication de proximité, les habitants de la région ont compris l'ampleur du projet et pris en affection les gazelles. Très attentifs à leurs mouvements lorsqu'ils descendent en bas de la forêt, ils s'empressent de les signaler aux agents de la DGF, craignant le moindre mal pouvant les atteindre. Cette symbiose entre l'homme, la gazelle et la nature est absolument merveilleuse.»

Retour sur une saga.



«C'est le fruit d'une étroite collaboration entre la Direction générale des forêts (DGF), relevant du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, et l'EEZA-CSIC, un institut espagnol multidisciplinaire, qui couvre de nombreux domaines de recherche de pointe», explique M. Boufaroua. «L'ONG Tunisia Wildlife Conservation Society (TWCS) a été activement impliquée dès le début en tant que partenaire pour son rôle dans la réalisation du projet et pour son intérêt pour la conservation de la vie sauvage et la sensibilisation des populations», ajoute-t-il.

«L'accord-cadre de coopération scientifique et technique signé en 2015, indique Mohamed Boufaroua, porte sur la réintroduction de différentes espèces de gazelles menacées, notamment la gazelle de l'Atlas, dans plusieurs aires protégées tunisiennes, avec pour objectif final de permettre l'établissement de populations viables de cette espèce

menacée sur une partie de son aire de répartition historique.»

La gazelle de l'Atlas occupait historiquement les chaînes de montagnes, les collines du Maghreb et les chaînes voisines en Tunisie, en Algérie et au Maroc. En Tunisie, elle occupait l'ensemble de la Dorsale et les massifs présahariens. Elle a un pelage globalement brun foncé (dos, tête et pattes), contrastant avec son ventre et sa croupe qui sont blancs. Le visage a les rayures claires typiques des gazelles. Les deux sexes ont des cornes. Elle vit en petits groupes comprenant moins de huit animaux. Les harems sont assez fréquents, avec un mâle adulte et quelques femelles adultes, accompagnés de leurs petits récents.

La gazelle de l'Atlas est présente dans une grande variété d'habitats sur des terrains vallonnés, des terres ouvertes, des prairies au sommet des collines et des plateaux désertiques pierreux, allant de 60 m à 2 600 mètres au-dessus du niveau de la mer

Jebel Serj : un site bien approprié

Le parc national de Jebel Serj a été choisi comme zone appropriée pour démarrer

le projet, faisant partie de l'aire de répartition historique de la gazelle de l'Atlas et se situant au milieu de la Dorsale. Le parc national a été créé en mars 2010 sur une superficie de 1 720 ha, ce qui a permis à la fois un enrichissement en nombre et en densité de la faune sauvage. L'hyène rayée, le loup doré africain, la mangouste, l'aigle botté et le faucon pèlerin sont quelques exemples parmi d'autres espèces qui habitent le site.

La végétation est particulièrement riche dans le Jebel Serj. Une forêt méditerranéenne extrêmement dense occupe la zone avec des espèces prépondérantes comme le pin d'Alep, le chêne vert, le genêt, le mastic et l'emblématique érable de Montpellier. Plusieurs autres essences telles que l'orpin blanc et le polypody forment une couche herbacée vivace qui influence le plus l'écosystème en tant que fournisseurs de nourriture et matières organiques au sol.

Le site abrite un écomusée qui permet de mettre en valeur des éléments importants du patrimoine naturel du Jebel Serj. A l'intérieur, le visiteur peut



apprendre davantage sur l'environnement, la flore et la faune du parc.

Délicate réintroduction

Les gazelles de l'Atlas sont arrivées au parc national de Jebel Serj entre le 18 et le 20 octobre 2016. Le groupe fondateur était composé de 43 individus: 12 mâles et 31 femelles. La plupart des individus (8 mâles - 27 femelles)

provenaient de la station expérimentale des zones arides de La Hoya (EEZA-CSIC), où se trouve la plus grande population de gazelles en captivité. Le zoo Oasys Park Fuerteventura (îles Canaries), qui participe également à l'EEP, a contribué au stock fondateur avec 8 individus (4 mâles - 4 femelles). À leur arrivée, les gazelles étaient principalement distribuées pour former des groupes reproducteurs. La première

génération de gazelles de l'Atlas devait naître vers avril 2017.

Le projet de réintroduction considère comme très important pour son succès d'avoir du personnel formé sur le site de réintroduction. Pour cela, trois techniciens tunisiens ont été formés à l'EEZA-CSIC à différentes tâches de gestion, d'élevage et d'entretien des gazelles.

Une organisation rigoureuse

Depuis leur arrivée en octobre 2016 au parc national de Jebel Serj, les gazelles réintroduites ont été quotidiennement surveillées et selon un protocole pré-convenu car il est très important de vérifier l'état de santé des animaux. Ainsi, tous les enclos sont soigneusement examinés tôt le matin. Pour faciliter «le ré-ensauvagement» des gazelles, il a été décidé de ne pas interférer avec les

animaux, à moins que leur vie ne soit en danger. Ce n'est que lorsque les symptômes d'une maladie grave sont apparents que les gazelles sont capturées pour être traitées par le vétérinaire.

Le premier petit de gazelle de l'Atlas est né en Tunisie le 3 avril 2017. C'était un beau mâle, qui a très rapidement été nourri par sa mère. Après ce premier mâle, plus de 20 petits sont nés à Jebel Serj entre avril et août 2017. Depuis, environ 25 nouveaux faons naissent chaque printemps. En fait, plus de 80 gazelles tunisiennes ont été enregistrées jusqu'à septembre 2019. Chaque année depuis 2017, le nombre de femelles qui mettent

bas, le nombre de descendants nés et ceux qui survivent plus longtemps a augmenté ainsi que la taille de la population. Tous les animaux se sont parfaitement adaptés à leur nouvel habitat «d'origine». Très probablement, car leur pool génétique conserve encore des souvenirs de l'habitat de leurs ancêtres. Décidément, les gazelles de l'Atlas sont de retour chez elles dans leur habitat d'origine.

Le grand défi

En novembre 2019 a eu lieu l'étape la plus importante de cette réintroduction: plus de 30 gazelles de l'Atlas ont été relâchées, toujours dans le parc national du Jebel Serj. C'étaient pour la plupart des groupes familiaux. Tous sont nés en Tunisie. C'étaient des «descendants» de ceux ramenés d'Espagne en 2016. Pour surveiller certains des animaux après

la libération, des mâles ont été marqués avec des colliers numérotés de couleur. Les gardiens du Jebel Serj ont observé à plusieurs reprises des groupes mixtes avec un mâle et plusieurs femelles et des jeunes, ou juste un groupe de femelles avec leurs petits. Ils se comportent tous d'une manière très appropriée. On peut dire qu'au bout de trois ans, la population réintroduite s'adaptait de plus en plus à son nouvel (ancien) habitat, et que sa population augmentait progressivement.

Le succès de ce projet pilote a incité les partenaires tuniso-espagnols à envisager l'extension de cette coopération. Mais aussi la porter dans d'autres zones appropriées. Ça sera un nouvel acquis précieux. et l'extrapolation d'une «success story» à d'autres parcs en Tunisie. 



Mohamed Boufaroua

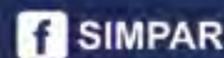
RESIDENCE LA BRISE Jardins de Carthage

Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très HAUT STANDING abritant 17 appartements S+1, S+2 et S+3 ainsi que 2 Duplex et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn
www.simpar.tn



29 921 011 / 29 921 009

Nation La ville face à ses nouveaux engagements



• Par Fadhel Moussa(*)

A la veille du dixième anniversaire de notre révolution, nous pouvons dire que des leçons ont été bien tirées. Un peuple « société civile et classe politique » a eu raison d'un régime autoritaire et a réussi à entrer dans une période de transition démocratique, franchir les obstacles et faire preuve d'une résilience remarquable(...)

La nouvelle Constitution du 27 janvier 2014, de son côté, a renforcé considérablement les droits civils et politiques mais aussi économiques, socioculturels et environnementaux. Les collectivités locales (municipalités, régions, districts) ont, pour leur part, bénéficié d'un chapitre qui a consacré leur généralisation sur l'ensemble du territoire de la République en leur accordant « une libre administration ». Une loi électorale a suivi pour garantir un système démocratique. Une autre loi a complété une armature juridique moderne qui rompt avec l'ancienne.

Pour la première fois dans l'histoire du pays, des élections municipales démocratiques auront lieu le 6 mai 2018 où les indépendants ont surclassé tous les partis politiques, ouvrant la voie à un fonctionnement tout aussi démocratique des municipalités avec un nouvel esprit. Mais beaucoup reste à faire, particulièrement pour les villes. C'est un défi laborieux, certes !

Un défi, en effet, car les municipalités se sont trouvées face à plusieurs difficultés. Les élus n'étaient pas préparés à la complétude démocratique, les moyens accordés étaient et sont encore insuffisants, un nouveau code des collectivités locales avec lequel

ni les édiles ni l'administration ni les citoyens n'étaient familiarisés. A cela s'ajoutent des conseils municipaux hétéroclites vu le mode de scrutin de liste à la proportionnelle et au plus fort reste, ce qui produit des coalitions instables et incertaines. Cela est de nature à compliquer la gestion face à des citoyens impatients et exigeants.

Par ailleurs, la démocratie a des effets secondaires ou même pervers quand la liberté et les droits atrophient les devoirs. C'est ainsi que si la ville des droits de l'homme est bel et bien consacrée par ce nouveau système, nous sommes aussi affrontés aux incivilités croissantes sous le voile de la liberté et des droits. Tout cela bride la bonne volonté et l'engagement initial des édiles et rend les promesses, les projets et les ambitions difficiles à honorer. C'est ainsi que l'option d'axer la stratégie sur la mobilisation des efforts pour répondre aux attentes des habitants au quotidien et de proximité n'a pas toujours été performante vu que le civisme n'a pas encore atteint partout le niveau élevé souhaité. Quant au volet socioéconomique, les édiles ont beaucoup de difficultés à débarrasser la ville de l'occupation anarchique de l'espace public et des activités irrégulières, notamment du secteur informel pourvoyeur de revenus aux sans-emploi. Ces derniers y ont trouvé refuge faute de capacité de leur « absorption » par le secteur formel privé ou public. Cela a ouvert la voie à l'exode vers la ville, notamment le centre, ce qui peut être compris vu la situation, mais qui est source de complications et de troubles sociaux.

Nous nous trouvons ainsi dans des situations difficiles de conciliation entre la sécurité réclamée par les citoyens et, pour des considérations sociales, la tolérance des dépassements réclamée par les sans-revenus. L'autorité chargée de faire respecter l'ordre prend en compte cette situation afin de prévenir les troubles sociaux. Il faut reconnaître que la ville se trouve affectée par ce chaos difficile à contenir en dépit de toutes les campagnes des polices municipale, environnementale et même nationale. On continue à se quereller sur le sexe des anges : certains disent que c'est la solution sociale qu'il faut privilégier, d'autres pensent que c'est la solution sécuritaire qui doit primer. La solution sociale est sûrement nécessaire mais il lui faut des investissements, ce qui ne peut se faire par les municipalités aujourd'hui. En effet, en vertu du code des collectivités locales,

c'est un domaine de la compétence partagée entre l'Etat et les collectivités locales alors que nous sommes encore au stade des compétences propres. La mise en œuvre tarde à venir sauf pour des actions très limitées. A titre d'exemple, je citerais l'initiative de nous associer à l'Etat dans un programme de projets pour les jeunes pour la réalisation d'un certain nombre de travaux comme : la réfection des routes ou l'entretien des espaces verts ou encore l'éclairage public pour le compte de la municipalité. Le lancement de ces petites entreprises est financé par l'Etat et la rémunération des travaux de ces jeunes entrepreneurs se fait par la municipalité. C'est encore insuffisant et la mise en œuvre n'est pas rapide, ce qui offre un champ fécond pour les troubles sociaux.

Il faut dire aussi que la crise provoquée par le coronavirus a compliqué encore plus la situation, amenant la municipalité à transférer des fonds pour faire face aux effets du Covid-19. Notre stratégie a prévu des mesures tendant à contrer ou à faire face aux dommages collatéraux, notamment sur les plans social et économique. Nous avons pu actionner un autre levier, celui de la société civile, des citoyens et des entreprises. Cet élan de solidarité a été salutaire pour réaliser nos objectifs. Notre stratégie allait être codifiée dans un arrêté du maire N°1-2020 du 31 mars 2020 publié au Journal officiel le 1er avril relatif à la lutte contre la propagation du Covid-19. Un autre arrêté de mise à jour suivra.

Cela explique que le credo « plus jamais [d'autoritarisme] » n'est plus aussi fort qu'il ne l'était au début de la révolution en dépit de ce que nous avons pu arracher comme acquis démocratiques et comme droits civils et politiques. En effet, aujourd'hui ils sont nombreux les déçus de la révolution pour qui elle n'a pas finalement assuré, comme voulu, la sécurité des personnes et des biens, ni la dignité au sens économique et social. Nombreux sont ceux qui manifestent publiquement une paradoxale nostalgie à l'endroit de l'ancien

régime. Un nouveau parti politique naîtra sur les traces du précédent parti unique puis dominant au pouvoir depuis 1956, date de l'indépendance, et qui a été dissous au lendemain de la révolution. Ce nouveau parti défendra ce passé et ses acquis, critiquera la révolution et ses défenseurs, préconisera la révision de la nouvelle Constitution et le retour aux fondamentaux de l'Etat national. Il est aujourd'hui placé en tête des partis politiques dans les sondages, ce qui est un indicateur significatif de ce désappointement d'une large frange de la population.

Défendre la démocratie et les droits de l'homme

Ce récit a permis de relever que les enseignements de l'histoire sont fluctuants. Cependant, en dépit de toutes les difficultés, nous ne devons pas nous laisser de la défense du régime démocratique et des droits de l'homme. Nous devons rappeler à nos enfants la récente histoire de notre printemps et ses acquis incontestables même si c'est encore insuffisant comme l'atteste la montée d'un courant nostalgique de l'ancien régime et la persistance de certains troubles sociaux qui bloquent ici et là la machine économique avec ses néfastes conséquences sur le développement du pays. Il ne faut pas que le désappointement de la révolution finisse par nous faire revenir en arrière.

Il est vrai que le regret est légitime concernant la navigation à vue des gouvernements qui se sont succédé jusque-là et qui se sont résignés à gérer les affaires courantes. Nous n'avons eu droit qu'à l'annonce de la nécessité de changer de modèle de développement. Mais si cette option est largement partagée, ce nouveau modèle est devenu comme l'Arlésienne d'Alphonse Daudet « ce type de personnage de fiction qui est décrit ou mentionné, mais qui n'apparaît pas ». Plusieurs préconisent l'économie sociale et solidaire, l'économie verte, ou encore l'économie circulaire, ce qui est certainement une très bonne voie mais il faut la compléter par un cadre d'accueil. Le modèle se trouve dans

la combinaison du chapitre 7 de la Constitution avec la loi organique sur les collectivités locales qui a fait de ces dernières des pôles de développement économique et social avec l'Etat. Ce qu'il faut c'est mettre en place un nouveau plan de développement national intégrant les collectivités locales. Ce droit à la collectivité locale, qui est implicite dans la Constitution, doit être moulé dans ce plan. C'est là où se trouve un nouveau modèle pour notre pays. La transition démocratique tunisienne n'a que dix ans et la mise en place du pouvoir local, qui est programmée pour 26 ans, n'a que deux ans. Nos villes en général et l'Ariana en particulier sont devenues des villes de droits de l'homme civils et politiques, c'est le principal acquis. La dimension socio-économique doit suivre et nous avons malgré tout la capacité de le faire afin de contenir les troubles sociaux. Ce qui a été réalisé en Tunisie est plus qu'une prouesse, c'est une ruse de l'histoire. Par ailleurs, et en dépit de toutes les difficultés, le printemps tunisien tient toujours grâce à une incroyable résilience.

Je souhaite conclure par rappeler un autre passage de l'argumentaire de notre forum qui a opté pour une démarche originale: «le récit du "plus jamais ça, [Never again]" est plus pertinent et plus proche du citoyen dès lors que ce sont les parents ou les grands-parents qui ont été les témoins vivants de [cet autoritarisme] qu'il ne faut pas répéter». C'est ce que j'ai essayé de faire à travers ce récit très succinct. Servira-t-il à enrichir la réflexion sur la prévention des troubles sociaux craints aujourd'hui ? Je l'espère, une évaluation doit en être faite le moment venu mais ça c'est une tout autre histoire. ■

F.M.
Maire de l'Ariana

Intervention lors du 10e Forum mondial des villes des droits de l'homme, tenu en ligne du 7 au 10 octobre 2020 sur le thème «L'avenir des villes des droits de l'homme - Mémoires locales et partage mondial». Le forum comprenait 35 programmes dans 7 domaines, avec environ 2 780 participants, dont 22 maires des droits de l'homme, des militants des droits de l'homme et du personnel des droits de l'homme de 253 villes représentant 76 pays.



40 **دياري**
ans
1980 - 2020

خير بلادي **دياري**

Pionnier de la digitalisation au service du Commerce Extérieur

Tunisie TradeNet gère, depuis sa création en février 2000, un réseau informatique qui relie les différents intervenants dans les procédures du commerce extérieur et du transport en Tunisie (banques, administrations, douanes, autorités portuaires...).

Sous la tutelle du ministère des Finances tunisien depuis 2002, TTN s'intègre dans le projet de l'administration en ligne. Les projets «Liasse unique» et «Liasse Transport» que gère Tunisie TradeNet ont pour but de faciliter les procédures du commerce extérieur et du transport international de marchandises, d'en assurer la traçabilité, et de réduire les délais de séjour des marchandises aux ports.

Ainsi, la solution apportée par Tunisie TradeNet permet aux différents opérateurs (entreprises, transitaires et commissionnaires en douane, transporteurs, agents maritimes, affréteurs aériens...) de traiter les différentes formalités d'importation et d'exportation en mode électronique.

Outre son rôle en tant qu'intermédiaire dans les échanges de documents relatifs aux procédures de commerce extérieur et du transport en mode électronique, Tunisie TradeNet se distingue en tant que société de services et d'ingénierie informatique (SSII).

Aussi, Tunisie TradeNet œuvre-t-elle à consolider son positionnement d'opérateur clé dans l'économie numérique par la diversification de ses services en matière de dématérialisation et de services en ligne, à savoir :

La facture électronique

#elfatoora de Tunisie TradeNet est la première plateforme de facturation électronique en Afrique et dans le monde arabe et ce, depuis 2016. Elle a été récompensée en 2019 par le prix DigiGov4 Business en tant que meilleure plateforme numérique publique et citée dans divers rapports internationaux tels que le « eInvoicing report 2019-2025 ». Basée sur des formats d'échanges répondant aux standards internationaux (UNEDIFACT, XML, ...) et forte d'un atout de taille qui est sa signature électronique (conforme aux standards de l'European Telecommunications Standards Institute), elle permet, par le biais de la loi de finances 2016 et du décret gouvernemental n° 2016-1066 du 15 août 2016 fixant les conditions et procédures d'émission des factures électroniques et de leur archivage, de donner une valeur légale et fiscale à la facture électronique, permettant ainsi la rapidité des transactions commerciales, la sécurité et la fiabilité des données, un gain considérable par rapport aux coûts d'édition des factures papier, sans oublier un archivage électronique beaucoup plus efficace qu'un archivage classique (pour un minimum de dix ans et garantissant la non-modification dans le temps ainsi que la non-répudiation et la non-corruption). La facture électronique est aussi un gage de transparence à l'échelle nationale et sera le point de départ pour assurer la traçabilité de tout le processus du Supply Chain (bon de commande, facture, bon de livraison, paiement).

Projets récents mis en exploitation par Tunisie TradeNet

- Le Certificat de Conformité à l'Export « CCE- INNORPI » : suite à la mise en exploitation du CCE électronique à travers la « plateforme de TTN », l'exportateur tunisien est, désormais, en mesure d'envoyer électroniquement ses demandes de CCE de n'importe quelle zone géographique en Tunisie sans avoir à se déplacer ni au siège de l'INNORPI ni à ses bureaux régionaux. Les demandes CCE qui seront traitées par l'INNORPI et ses bureaux régionaux pourraient également être réglées en utilisant la solution du « Paiement électronique » mise en ligne suite à la mise en service du système « SIACE » ou Système d'Information pour l'Activité de la Certification à l'Export au niveau de l'INNORPI.

- Le Visa Export « VE » : le Visa Export, communément appelé « Visa d'embarquement », est la dernière formalité à accomplir par l'exportateur tunisien dans sa chaîne d'export. Avant sa mise en exploitation sur la « plateforme de TTN », l'exportateur et les principaux acteurs dans la procédure du VE tels que la Douane et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) n'étaient pas interconnectés, ce qui posait plusieurs problèmes et difficultés rencontrés en termes de suivi et de manque de transparence à la fois à l'exportateur et aux autorités de contrôle, notamment la Douane et la BCT.

- Le paiement électronique par virement des droits et taxes et amendes douanières: TTN se propose de mettre en service au début de 2021 le paiement électronique par virement des droits, taxes et amendes douanières. Ce mode de paiement va couvrir tous types d'opérations douanières : import, export ou autres. Le virement électronique permettra à l'opérateur économique d'accomplir électroniquement, à travers le RSVA (Réseau Sécurisé à Valeur Ajoutée) de TTN le paiement de ses transactions avec les services douaniers en toute rapidité, sécurité et transparence. Tunisie TradeNet dispose également d'un centre de formation agréé (TradeNet FORM).

Créée en 2001, TradeNet Form est le centre de formation de TTN agréé par le ministère de la Formation professionnelle. Il propose des formations aux entreprises importatrices, exportatrices, aux professionnels de transport et de transit et aux utilisateurs de la facture électronique et sur tous les produits et services offerts par TTN (web, TTNtrans et TTN Shipping, El fatoora...). En outre et à travers de multiples partenariats avec la Douane, les chambres de commerce et d'industrie, les CCI mixtes et finalement les universités, le centre de formation a pu organiser depuis 2014 de multiples formations métiers dans les différentes régions du pays animées par les experts de TTN ainsi que ceux de la Douane. Et depuis 2019, la formation sur les applications de TTN fait partie intégrante du cursus diplômant sur la logistique et les techniques douanières de la CCI Tunis. En 2020, le centre a pu lancer ses cours en ligne et s'est ouvert au monde universitaire par un premier partenariat avec l'Université Centrale visant à intégrer l'apprentissage pratique des services de TTN dans leurs programmes. Un autre partenariat de taille a été signé avec l'Ecole Nationale des Finances au début du mois d'octobre 2020.

Chronique

Du recours intempestif à la légitimité

L

a Tunisie a vécu entre 1956 et 1987 sous le régime de la légitimité «historique», entre 1987 et 2010 sous le régime d'une légitimité «salvatrice» et depuis 2011 sous le régime de la légitimité élective. Les deux premiers sont différents à tous égards, mais ce ne sont finalement que deux régimes qui ont revendiqué une légitimité

supérieure à la légitimité élective. L'un a fait valoir sa légitimité historique en raison du rôle majeur joué par Habib Bourguiba et le Néo-Destour dans la libération et la construction du pays alors que l'autre a fondé sa légitimité sur le coup d'Etat médico-légal du général Ben Ali censé avoir empêché la Tunisie de sombrer dans la violence et la guerre civile.



• Par Habib Touhami

Officiellement, le régime politique actuel dit ne puiser sa légitimité que du suffrage universel, mais à observer les choses de plus près, on constate qu'il fait appel, lui aussi, à une forme insidieuse de légitimité historique ou salvatrice. Certaines de ses composantes font valoir ostentatoirement leur ancienneté dans l'opposition au régime précédent ou leur rôle déterminant dans sa chute. Vaste plaisanterie ! La chute du régime de Ben Ali résulte plus de ses échecs cuisants en matière de développement, d'emploi ou d'équité sociale et régionale que des coups de sape de l'opposition politique. D'autres se posent comme le dernier rempart contre le retour de l'autoritarisme et présentent leur présence au pouvoir et au parlement comme un don de soi et une bénédiction. Grande supercherie ! Ce type d'argumentaire n'est que chantage et intimidation, rien de plus.

En soixante ans d'indépendance, beaucoup de choses ont changé en Tunisie sauf la prétention des hommes politiques tunisiens à s'auto-légitimer comme pour mieux asseoir leur domination et leur présence. Après la

légitimité historique et la légitimité salvatrice, nous voici désormais sous la coupe d'une légitimité élective qui se résume en fait à la régularité des procédures. Or ce n'est pas parce qu'une loi est adoptée dans le strict respect du droit et des règles qu'elle est forcément légitime ou alors il faut clamer haut et fort que les visées et les impacts des lois adoptées et des décisions prises par l'exécutif comptent peu ou pas du tout dans l'appréciation de leur légitimité. Ce n'est pas parce qu'un président de la République ou un parlementaire sont élus régulièrement qu'ils bénéficient de facto d'une légitimité qui les rend à jamais sacrés et indéboulonnables.

En démocratie, il n'y a pas de légitimité qui vaille en dehors de celle conférée par le suffrage universel, mais ce n'est là qu'une légitimité par délégation, temporaire et conditionnelle de surcroît. Au reste, il existe deux critères indissociables dans l'appréciation de la légitimité de tout pouvoir, de toute représentation et de toute décision : la conformité avec le droit et les lois d'une part; la conformité avec l'équité, la raison, le savoir et le bien public d'autre part. Si seul le premier critère est respecté, il ne s'agira alors que d'une légitimité procédurale. Par facilité, intérêt, incurie ou élitisme, la classe politique et dirigeante tunisienne s'en contente. Mais quand on gère mal le pays au point de le conduire droit au désastre, nul ne peut se prévaloir d'une quelconque légitimité même s'il a été porté au pouvoir par les urnes. **H.T.**

Economie

La Banque centrale face à la gestion de la crise et la remise en question de son indépendance

L'Institut d'émission a-t-il été proactif dans la conduite de la politique monétaire ? Fallait-il procéder avec une prudence jugée excessive dans la fixation, à la hausse et à la baisse, du taux directeur ? L'inflation sera-t-elle bien maîtrisée ? Plus encore, la Banque centrale de Tunisie a-t-elle mis en place le plus possible de mécanismes préventifs face aux vulnérabilités extérieures et quant à la viabilité et la vulnérabilité des finances publiques ? Autant d'interrogations qui alimentent un vif débat, entretenu avec pour arrière-fond la sempiternelle question de l'indépendance ou non de la Banque centrale.

Analyse.

La pandémie de Covid-19 est une crise inédite. Au-delà des considérations sanitaires qu'elle a engendrées, son étendue tentaculaire a déferlé dans de nombreux pays en crise socioéconomique, faisant planer sur l'économie mondiale le spectre de la montée des risques, de toute nature, et en particulier le creusement des déficits, notamment budgétaires, l'accentuation de l'endettement des Etats et l'apparition des vulnérabilités.

L'économie tunisienne, en tant que petite économie ouverte, n'a pas été épargnée par les retombées de la pandémie. Dès le printemps 2020,

alors que le virus faisait des ravages à l'est, et se propageait très rapidement dans le Vieux continent, les affres de la crise économique commençaient à être menaçantes, surtout que l'économie tunisienne est très ancrée à celle de la Zone euro, principal partenaire commercial, mais également premier demandeur de services, notamment dans le secteur touristique.

Etant déjà fragilisé par une décennie d'accumulation de déséquilibres macroéconomiques partis crescendo, le taux de croissance économique s'est établi en moyenne à 1,8% sur la période 2011-2019, à comparer à un taux de 4,2% au cours de la décennie précédente (2001-2010). Cette faible performance, fruit de la baisse de l'offre, notamment de produits exportables, conjuguée à la baisse de la demande, n'a fait qu'engouffrer davantage le pays dans une trappe de faible croissance. De surcroît, la résurgence des tensions inflationnistes qui a caractérisé, dans un premier temps, la période 2012-2014, puis avec plus d'acuité les années 2017 et 2018, a placé l'économie dans une zone de stagflation, caractéristique par excellence d'une stagnation de la croissance couplée à une montée de l'inflation : la situation que craignent le plus les économistes.

Face à l'exacerbation des tensions inflationnistes, la Banque centrale a été réactive, voire proactive. Proactive, par le fait d'agir aujourd'hui pour contrer la montée de l'inflation demain !

S'il est vrai qu'elle a agi à petites doses au cours de la première période susmentionnée, favorisant des actions sur le taux directeur variant entre 25 et 50 points de base, son action a été beaucoup plus énergique à partir de 2017, alors que l'inflation est devenue menaçante, puisqu'elle s'est installée



dans la durée (persistance), comme en témoigne la hausse des indicateurs de l'inflation sous-jacente qui renseignent sur la « tendance fondamentale » de la dynamique de l'inflation.

Jamais la politique monétaire n'a été aussi active. En effet, quatorze actions sur le taux directeur ont été effectuées : neuf hausses et cinq baisses. En particulier, en l'espace de 30 mois, entre avril 2017 et septembre 2019, cinq hausses ont été décidées pour un total de 350 points de base, portant le taux directeur à 7,75%.

La Banque centrale étant le garant de la stabilité des prix, de par ses statuts

qui énoncent en termes clairs qu'elle est chargée de veiller à la stabilité des prix (article 7 de la loi n°2016-35 du 25 avril 2016), elle a été durant toutes ces années dans son rôle, ne ménageant aucun effort pour contrer les pressions inflationnistes, car n'est-ce pas la meilleure contribution que puisse apporter une banque centrale à son économie que de maintenir l'inflation basse, stable et en harmonie avec l'activité économique ?

Aujourd'hui les résultats sont là. Le taux d'inflation qui a atteint un plus haut de 7,7% en juin 2018 s'est inscrit, depuis, sur une trajectoire baissière, pour atteindre 5,4% en août et septembre 2020. Le resserrement de

la politique monétaire a bien payé et le processus désinflationniste se poursuit. Néanmoins, il est entouré de risques actifs.

En premier vient la vulnérabilité extérieure telle que mesurée par le solde de la balance courante. C'est vrai qu'après avoir atteint son paroxysme en 2018 (11,2% du PIB), il s'est quelque peu atténué, en 2019 (8,5%) justement grâce, notamment, au resserrement de la politique monétaire. En effet, ce dernier a permis de freiner l'accélération des crédits destinés à l'importation, de préserver le stock de devises et de soutenir le dinar. Néanmoins, un revirement de tendance pourrait aggraver le déficit courant, accélérant

l'érosion des réserves de change et la dépréciation du dinar, laquelle a été une véritable phobie pour les importateurs, les industriels et les consommateurs d'une façon générale au cours des dernières années. Les secteurs, autrefois pourvoyeurs de devises, tels que le tourisme, le phosphate, le pétrole, passent par des difficultés, privant le pays de tant de ressources et entretenant un déficit abyssal.

En second lieu, viennent la viabilité et la vulnérabilité des finances publiques. Attendu à un niveau sans précédent, soit près de 14% du PIB, en 2020, contre seulement 3,5% en 2019, il traduit une explosion des dépenses face à la modestie des recettes. On comprend bien que les recettes, notamment fiscales, ont été profondément touchées par la baisse de l'activité économique, due à la faible croissance qui a caractérisé ces dernières années, et qui a été aggravée par les effets de la pandémie et le confinement total puis partiel qui s'en est suivi. Néanmoins, il est paradoxal de voir s'accroître les dépenses, notamment de fonctionnement, en dépit de la baisse de la productivité. Pourtant, le budget a profité d'une aubaine : la baisse des prix internationaux de l'énergie qui a fait revenir le prix du Brent de 61\$ le baril à une moyenne de 44\$. Sur un autre plan, la situation difficile des entreprises publiques qui, par le passé procuraient à l'Etat des bénéfices substantiels, est devenue assez compliquée et nécessite des réformes de structure audacieuses afin que ces entreprises redeviennent de véritables joyaux de la Nation. Enfin, l'endettement de l'Etat a pu être stabilisé en 2019, grâce aux effets du resserrement de la politique monétaire qui a contribué à ramener le taux d'endettement de 77% du PIB en 2018 à 72% en 2019, mais est susceptible de monter en flèche avec l'augmentation

démessurée des dépenses qui met le pays en quête de ressources de financement pour boucler le budget 2020 devant un véritable challenge, surtout que l'accès aux marchés financiers internationaux est devenu plus prohibitif et plus onéreux au regard de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie par les agences de rating au cours des dernières années.

Une dette publique élevée a toujours été considérée comme une grande menace pour l'indépendance de la Banque centrale, et on a toujours craint que la dominance fiscale ne détourne la Banque centrale de ses objectifs de politique monétaire et ne mette en danger son objectif de stabilité des prix. C'est pour cette raison que l'indépendance a été consacrée dans pratiquement tous les statuts des banques centrales des pays démocratiques afin de discipliner les gouvernements dans la gestion des finances publiques et de dissuader tout recours à la « planche à billets », dont les conséquences seront préjudiciables à l'économie.

Si la Banque centrale est parvenue à soutenir un paysage macroéconomique aussi turbulent durant toute cette décennie, c'est grâce à l'indépendance que lui a conférée le législateur, et qui l'habilite à faire usage de ses instruments en toute autonomie pour l'atteinte de ses objectifs, en termes de préservation de la stabilité des prix et de contribution à la stabilité financière. Cependant, il est clair que la Banque centrale ne peut pas faire cavalier seul, et son action gagnerait à être soutenue par le gouvernement pour faire sortir le pays du marasme économique dans lequel il se débat. Cela passe notamment par un vrai engagement dans les réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires, la lutte contre l'informalité, la digitalisation, etc.

Et comme disait le Baron Louis, « Faites-nous de bonnes politiques, et je vous ferais de bonnes finances ». A bon entendeur !

A.Z.

...La situation difficile des entreprises publiques qui, par le passé procuraient à l'Etat des bénéfices substantiels, est devenue assez compliquée et nécessite des réformes de structure audacieuses afin que ces entreprises redeviennent de véritables joyaux de la Nation. Enfin, l'endettement de l'Etat a pu être stabilisé en 2019, grâce aux effets du resserrement de la politique monétaire qui a contribué à ramener le taux d'endettement de 77% du PIB en 2018 à 72% en 2019, mais est susceptible de monter en flèche avec l'augmentation démesurée des dépenses qui met le pays en quête de ressources de financement pour boucler le budget 2020 devant un véritable challenge, surtout que l'accès aux marchés financiers internationaux est devenu plus prohibitif et plus onéreux au regard de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie par les agences de rating au cours des dernières années...

دارك

لعزیز علیک احمیہ

ب 5 حتى في الشهر*



حسب مساحة الدار وقيمة الي فيها*

إنت ليّا و أنا ليك



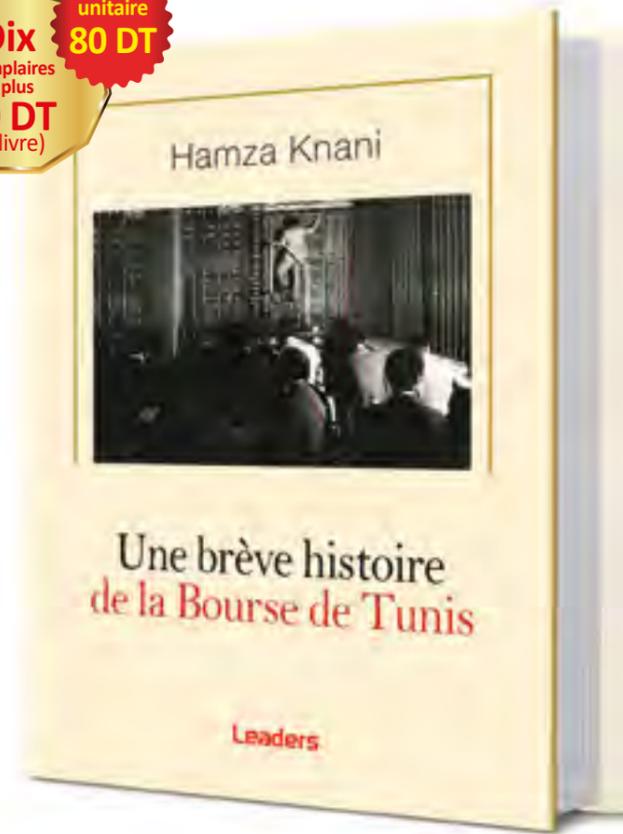
VIENT DE PARAÎTRE

Livre de Hamza Knani

(Ancien président de l'Association des Intermédiaires en Bourse)

Offre spéciale
Dix exemplaires et plus
20 DT (le livre)
Prix unitaire 25 DT

Offre spéciale
Dix exemplaires et plus
60 DT (le livre)
Prix unitaire 80 DT



Bon de commande

Edition Gold (23x27,5cm)

Nombre d'exemplaires 10 et plus..... x 60 DT Total

Prix unitaire (1 exmple) 80 DT

Edition Universitaire (15x21cm)

Nombre d'exemplaires 10 et plus..... x 20 DT Total

Prix unitaire (1 exmple) 25 DT

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][]

Je joins mon règlement par

- Chèque bancaire
 Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200
1082 Tunis Mahrajène, Tunisia
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn



Huawei Tunisie

Nous continuerons à soutenir la Tunisie dans son saut technologique



Leader mondial d'infrastructures TIC et dispositifs intelligents, Huawei est aujourd'hui une référence en termes d'innovation technologique et opère dans plus de 170 pays et régions. Etablie en Tunisie depuis 1999, Huawei y emploie actuellement 150 personnes et travaille main dans la main avec les 3 opérateurs de télécommunications de la place. Outre les produits TIC usuels, Huawei investit chaque année entre 10 et 15% de son chiffre d'affaires global dans la recherche-développement. Avec l'expansion de ses activités en Tunisie, Huawei a récemment promu l'un de ses meilleurs profils pour diriger la filiale Carrier Network Business Group CNBG en Tunisie, M. Lin Xinshuo

Après 14 ans de loyaux services, Lin Xinshuo, qui a rejoint Huawei en 2007 et travaillé dans les provinces du Jiangsu, de Pékin, de la Mongolie intérieure et du Hunan, est aujourd'hui le nouveau dirigeant de la CNBG, succédant à Adnane Ben Halima, promu à son tour au poste de vice-président des relations publiques pour la région méditerranéenne au bureau régional de Huawei North Africa.

Pour une première expérience en dehors de la Chine, Lin Xinshuo revient sur sa nomination à ce poste, son expérience et les ambitions de Huawei pour la Tunisie.

Interview de Lin Xinshuo nouveau directeur de Carrier Network Business Group (CNBG) en Tunisie

Pourquoi Huawei a décidé d'envoyer à Tunis un dirigeant de haut niveau ?

L'implantation de Huawei en Tunisie a commencé il y a un peu plus de vingt ans. Cette collaboration n'a cessé de se fructifier depuis. Après 14 ans de loyaux services en Chine, c'est tout naturellement que Huawei a décidé de me promouvoir au poste de Directeur de Carrier Network Business Group (CNBG) en Tunisie, et c'est aussi tout naturellement que j'ai accepté.

La Tunisie représente un environnement favorable pour les affaires qui peuvent être menées sereinement et efficacement aussi bien pour les entreprises tunisiennes que les entreprises étrangères implantées en Tunisie.

Le marché tunisien a la spécificité de se développer très rapidement. Le nombre, par exemple, d'utilisateurs de la 4G et des données mobiles ne cesse d'augmenter. Les besoins des consommateurs en réseau haut débit se développent de plus en plus vu l'urgence de travailler de chez soi, en plus de l'élargissement du marché.

Qu'a fait Huawei pour prévenir et maintenir le niveau des performances en télécommunications durant la pandémie? Est-ce que Huawei en particulier a quelques conseils à partager en se référant à son expérience ?

L'épidémie a eu un impact considérable sur le développement économique mondial. Huawei fonctionne toujours de manière saine et ordonnée. Notre retour d'expérience de la gestion de la crise pandémique en Chine nous a permis d'adapter nos solutions numériques de gestion de réseau. Ces solutions ont été adoptées avec les 3 opérateurs de télécommunications en Tunisie afin de maintenir un accès internet à toute la société tunisienne avec une bonne qualité de service. Nous avons

également achevé la mise en œuvre du projet et l'optimisation du réseau comme prévu tout en assurant la sécurité des personnes contre les épidémies, afin que les utilisateurs puissent bénéficier de services de réseau de haute qualité à domicile.

De plus, la pandémie n'a fait qu'apporter des changements dans la routine des consommateurs. Pour assurer la continuité des activités, de nouvelles habitudes se sont installées telles que le télétravail et les cours en ligne. Les prestataires de services ont dû adapter leurs offres à la nouvelle demande des Tunisiens et principalement au niveau des plateformes les plus visitées. Cela pose de nouveaux défis à la bande passante du réseau des opérateurs et à la capacité de la plateforme à supporter des services simultanés.

Avec du recul, on peut dire aujourd'hui que cette épidémie est une sorte de stress-test complet dans le domaine des TIC. Les transporteurs doivent désormais construire un réseau flexible pour étendre rapidement la capacité face aux rafales de trafic afin d'assurer un fonctionnement stable du service. Lors de la construction du réseau, le chargement des logiciels est utilisé pour modifier dynamiquement la capacité globale du réseau afin de faire face aux pics et aux creux.

En 2020, Huawei a introduit le concept de nouvelles infrastructures, en intégrant la 5G, le Big Data, l'intelligence artificielle et d'autres technologies. Comment ces nouvelles technologies accélèrent-elles le développement de l'économie ?

Les nouvelles infrastructures influencent toute l'industrie de l'information. Il est vrai que la vitesse et la fluidité du réseau améliorent non seulement l'efficacité globale en termes de production, mais fournissent également une base pour l'innovation



et le développement des solutions TIC. Mais ce n'est pas la 5G qui va révolutionner le monde, mais une convergence technologique qui va d'abord se faire sentir dans les entreprises: le « cloud distribué », ou edgecomputing, c'est-à-dire le stockage et l'analyse des données au plus proche de l'utilisation et des besoins, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, la robotisation ainsi que l'industrie des objets connectés. Toutes ces technologies vont se nourrir les unes des autres progressivement pour accélérer la maturité de l'industrie, amplifier les potentialités de la transformation digitale et réduire sur le long terme les coûts.

Côté opérateurs, la tendance est de passer progressivement d'un fournisseur de réseau unique à un opérateur de convergence fixe-mobile pour répondre aux exigences de l'expérience des consommateurs. Les packages de réseaux convergents sont devenus une option privilégiée dans plusieurs pays.

Quoi de nouveau dans la 5G comparée à la 4G ?

La 5G est la cinquième génération en matière de réseau de téléphonie mobile. Elle repose sur une technologie cellulaire à haut débit. Elle apporte une amélioration d'un facteur 10 par rapport à la 4G, tant pour le débit que pour le temps de latence. Le débit concerne la quantité de données. Le temps de latence désigne la rapidité de transit d'une donnée entre le moment où elle est envoyée et celui où elle est reçue.

A titre d'exemple, cette innovation pourra être utilisée commercialement pour le contrôle des appareils à distance, les vidéosurveillances dans le secteur industriel (mines, acier, ports, etc.) ou encore le secteur de la santé. A l'avenir,

la 5G apportera beaucoup plus de valeur parallèlement à l'intelligence artificielle.

Comment se fera la transition vers la 5G en Tunisie ?

Le ministre des TIC a annoncé récemment que « le cahier des charges » pour le déploiement de la 5G sera prêt en 2021. Entretiens, des opérateurs vont mettre en place des pilotes, en attendant une attribution des licences et un lancement en 2022.

La construction du réseau 5G nécessite un examen complet de la capacité actuelle du réseau 4G, de l'écosystème de l'industrie des terminaux 5G, de la disponibilité des ressources de base et des exigences industrielles. La maturité, particulièrement des ressources 5G périphériques, détermine directement la progression du déploiement de la 5G.

Actuellement, la solution vocale des réseaux 5G nécessite toujours la prise en charge du réseau 4G. Les réseaux 4G et 5G coexisteront dans le futur. Par conséquent, la couverture du réseau 4G et l'expérience utilisateur dans les zones hotspot peuvent être améliorées de manière préférentielle. Nous commencerons en 2021 progressivement la construction d'installations périphériques 5G, telles que le support 5G, la consolidation de l'antenne du site et la mise à niveau de l'alimentation du site, pour préparer le déploiement ultérieur du réseau 5G.

Et pour la suite ?

Comme nous l'avons fait depuis ces 21 années de notre présence en Tunisie, nous continuerons à soutenir les opérateurs tunisiens, à offrir une meilleure expérience de réseau à la population et à appuyer la digitalisation des entreprises privées et publiques. ■



International

Après l'assassinat de Samuel Paty

Plus vite, la France prendra ses distances avec les pays commanditaires, plus vite le terrorisme islamiste sera vaincu



• Par Abdelaziz Kacem

Plus encore que celle des Pharaons, sévira la malédiction des «Caricatures de Mahomet». À Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty, professeur d'histoire-géo de son état, est sauvagement décapité. Il avait illustré son cours sur la liberté d'expression par quelques-unes des dites caricatures. Son bourreau, un jeune extrémiste Tchétchène de dix-huit ans, abattu peu après par la police, venait d'obtenir le droit d'asile.

Revenons 15 ans en arrière. Le 30 septembre 2005, le Jylland Posten, quotidien danois proche des néoconservateurs américains, publie des caricatures ridiculisant l'islam et son Prophète. À l'époque, l'islamophobie commençait à venter fort sur le Danemark, membre de la coalition anglo-américaine, qui détruisit l'Irak. Alerté par les ambassadeurs arabes accrédités à Copenhague, Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre et futur secrétaire général de l'Otan, argue de la liberté de la presse.

Le quotidien danois aurait-il voulu apporter de l'eau au moulin intégriste, qu'il ne s'y serait pas pris autrement. Des mois passent sans qu'aucune réaction de la rue musulmane n'ait été enregistrée, jusqu'au 10 janvier 2006, date du pèlerinage de La Mecque, à l'occasion de l'Aïd el Kabîr. Là, la «Oumma» décide de transférer l'affaire à l'indignation populaire. À elles seules, les manifestations en Asie et en Afrique ont fait une cinquantaine de morts, piétinés par des masses, en très pieuse furie.

Soudain, le Jylland Posten acquiert une notoriété internationale. Charlie Hebdo s'en fait le relais, achète les droits de publication de ses dessins. On connaît la suite... À l'occasion de l'ouverture du procès des terroristes responsables de la tuerie, Charlie republie les caricatures. Il reçoit de nouvelles menaces. La France se mobilise, se prépare à légiférer contre le séparatisme islamique. L'école doit apporter sa contribution pédagogique en éduquant les jeunes à la liberté d'expression. Là aussi, on vient de connaître la suite...

La France est en droit de pleurer ses morts et de prendre les mesures les plus draconiennes pour protéger ses citoyens contre de tels actes barbares. Nous aussi, par empathie et pour l'histoire et la géographie qui nous lient, nous partageons le deuil des familles affligées. Mais l'empathie doit être réciproque et il faut élargir le front. Qui, en France, a entendu parler du Jordanien Nâhidh Hattar ?

C'est l'une des figures marquantes de l'intelligentsia arabe laïque ; il est de tous les combats contre l'injustice, les préjugés, les lâchetés, les aliénations. Début août 2016, excédé par tant d'obscurantisme, il succombe à la tentation de toucher au tabou suprême. Il partage sur sa page facebook une caricature. Elle représente un islamiste qui se prélassait au Paradis avec deux houris ; Dieu est présent et le djihadiste s'adresse à Lui comme à un serveur : «Du vin, des noix de cajou, et quelqu'un pour venir faire le ménage dans la chambre». Le tollé est général. Nâhidh Hattar que l'on savait ennemi

juré des intégristes retire la caricature, présente ses excuses et s'explique : Je ne me moque nullement de l'islam, mais de la vision du Paradis chez les Daéchiens dont tout le monde dénie l'appartenance à l'islam vrai.

Mais la colère ne dégonfle pas contre un homme iconoclaste et, de surcroît, de confession chrétienne. Le gouvernement s'en mêle à son tour. Il dénonce un «crime odieux». Hattar est arrêté, le 12 août, sur instruction du Premier ministre, pour «*incitation aux dissensions confessionnelles*». Libéré sous caution, il vient, le 25 septembre, affronter son procès. Sur les marches du Palais de Justice, un barbu habillé à la daéchienne lui tire dessus à bout portant, à trois reprises. Touché à la tête, l'intellectuel meurt avant son arrivée à l'hôpital. Il avait cinquante-six ans. L'émotion dans le monde arabe est à son comble. L'amertume est d'autant plus grande que l'on s'attendait à plus de retenue de la part des responsables jordaniens. Le roi Abdallah II n'a-t-il pas, aux côtés de François Hollande, participé solennellement à la mémorable manifestation du 11 janvier 2015 qui, à Paris, sous le slogan «*Je suis Charlie*», a réuni des millions de protestataires ?

Et l'on se demande : «*Y aurait-il, là aussi, deux poids, deux mesures : tolérance, d'un côté, à l'égard de Charlie Hebdo, extrême sévérité, de l'autre, contre une fugace caricature empruntée pour une demi-heure par une gloire de la pensée arabe ?*». Nous sommes tous des Nâhidh Hattar en sursis.

Que faire ? Parler de liberté d'expression à des jeunes asservis au totalitarisme politico-religieux relève du tragicomique. Charles Pasqua avait promis de «*terroriser les terroristes*». Cela ne fit peur qu'aux honnêtes gens parmi les musulmans, exposés à l'amalgame. Pour les autres, les assassins (de l'arabe hachachin, tueurs sous l'effet de l'herbe), il en faut plus. Ces jeunes sont convaincus qu'en défendant l'image du Prophète, dans le culte de la mort donnée et reçue, ils ne font que légaliser un titre foncier au Paradis.



Les cellules dormantes, les loups solitaires (qui ne sont pas si solitaires qu'ils en ont l'air) continueront leur basse besogne. Et pour cause !

Plus de 25% d'immigrés en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne rejettent la laïcité et les lois républicaines. Ils sont totalement gouvernés par le wahhabisme avec ses deux rejetons, al-Qaeda et Daech, lesquels ont pour références principales, les écrits, d'un sinistre théologien du XIIIe-XIVe siècles, Ibn Taymiyya (1263-1328), l'homme qui a définitivement cadencé l'islam. Ses fatwas, trente gros volumes, sont régulièrement réédités par l'Arabie saoudite et gratuitement distribués pour s'assurer un abrutissement optimal des esprits. Un ouvrage sort du lot : Al-Sârim al-maslûl 'alâ shâtîm al-rasûl (L'épée brandie contre celui qui outrage le Messager). Ibn Taymiyya y explique que celui qui blasphème Allah peut être pardonné, moyennant un repentir solennel. En revanche, nul pardon, nul

rachat ne sont accordés à quiconque offenserait l'Envoyé de Dieu. Comment briser le sort, mettre Ibn Taymiyya hors d'état de nuire ? That is the question.

Déjà, en 1980, Maxime Rodinson, dans son essai *La Fascination de l'islam*, nous avait prévenus. Les politiques coloniaux font tout pour accentuer la dégénérescence des pays orientaux. «*Leur redressement, leur modernisation éventuels, affirme-t-il, ne suscitent aucun enthousiasme. Les Occidentaux s'alliaient, le plus souvent, aux «conservateurs indigènes» et traitaient, ajoute-t-il, «des intellectuels nationalistes, qu'ils soient réformateurs ou révolutionnaires, socialisants ou non, de pâles imitateurs de l'Europe, poussés par des idées abstraites et mal comprises, à détruire leur propre patrimoine*».

Plus vite, la France prendra ses distances avec les pays commanditaires, plus vite le terrorisme islamiste sera vaincu. ■

A.K.

Chaque acte terroriste commis au nom de l'islam rejaillit sur les musulmans de France

• Par Hakim Karoui

Une nouvelle fois, le terrorisme islamiste a encore frappé. Une nouvelle fois, une cible symbolique – un professeur ! – a été choisie. Une nouvelle fois, les modalités du passage à l'acte sont difficiles à appréhender et les esprits honnêtes ne peuvent incriminer un quelconque manquement des forces de l'ordre dans ce terrible crime. Un signalement avait été porté à la connaissance de la hiérarchie du professeur, le renseignement territorial s'est saisi de l'affaire et l'a suivie jusqu'à ce qu'une forme d'apaisement s'installe au collège. Personne n'avait prévu qu'un tiers – le terroriste – se saisirait de l'affaire avec la violence inouïe que l'on sait.

Dans ce contexte, les commentateurs sur les chaînes d'info et les responsables politiques d'opposition qui cherchent à se faire une place au soleil de l'indignation en dénonçant le terrorisme mais aussi bien sûr le gouvernement-qui-n'en-fait-pas-assez promettent en chœur de «régler enfin le problème». Comment ? La droite semble avoir la réponse : en interdisant les femmes voilées à accompagner des élèves lors des sorties scolaires. Pas sûr que cela suffise ! En «mettant un terme à l'immigration massive» : mis à part les deux cas récents, la très grande majorité des djihadistes de ces dernières années étaient Français nés en France. Eric Ciotti va plus loin: il propose de modifier la Constitution pour interdire le voile islamique. Avec un argument de poids : le général de Gaulle en 1940 ne se serait pas encombré des principes fondamentaux des libertés publiques (!) s'il avait été au pouvoir et avait dû affronter les Allemands. A gauche, on parle. Jean-Luc Mélenchon «pense que nous avons un problème en France avec la communauté tchétchène» dans une généralisation hasardeuse. Personne ne propose rien. Il est vrai que ne rien proposer, c'est toujours mieux que de proposer de s'asseoir sur les principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 comme le font Eric Ciotti et Marine Le Pen.

Plus que jamais, il faut raison garder et ne jamais oublier que la violence de l'attaque, la répétition des drames, la force du symbole n'ont qu'un objectif : créer une panique générale et un climat de suspicion généralisée qui aboutirait à déclencher des mécanismes de représailles. Jusqu'à présent, en 2015



comme aujourd'hui, les Français, et c'est leur honneur, ont montré une capacité de résistance remarquable. L'émotion collective s'est transformée en témoignages de solidarité, la douleur de chacun devenant le deuil de tous.

Alors espérons que les responsables politiques de tous bords se montreront dans les jours et les semaines à venir à la hauteur de leurs concitoyens : on ne règlera pas le problème de l'islamisme en dévoyant nos valeurs mais au contraire en les respectant, on ne luttera pas contre une idéologie mortifère avec des déclarations mais avec des actes, y compris de prévention. Enfin, je le dis et redis, les Français de confession musulmane doivent se mobiliser. Symboliquement dans les défilés mais aussi et surtout sur le terrain, dans les mosquées et sur les réseaux sociaux pour contrer la propagande islamiste et djihadiste. Pas parce qu'ils sont coupables ni même responsables mais parce qu'ils sont la première cible des islamistes qui veulent leur dicter leur conduite. Mais aussi parce que chaque acte terroriste commis au nom de l'islam rejaillit, qu'on le veuille ou non, sur eux. Leur silence est une absence. Leur présence un espoir. ■

H.K.
Chronique publiée le 19 octobre 2020
sur l'Opinion sous le titre de
«Sauvegarder la République... vraiment!»

SSANGYONG
DRIVEN BY YOU

LE TIVOLI COMME VOUS
NE L'AVEZ JAMAIS VU !



www.ssangyongtunisie.com



TIVOLI
EXPRESS YOURSELF!

f SsangYongTunisie.Officielle

AUTOMOBILES ZOUJARI

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabès, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 201 020

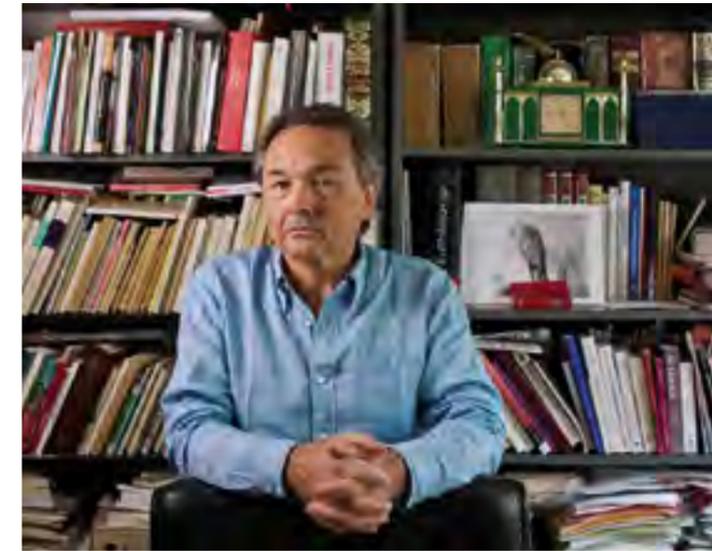
SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151



Variez les Goûts
Variez les Plaisirs

Gilles Kepel «La loi contre le séparatisme doit traiter les causes et non les seules conséquences»



Il y a trente et un ans, à l'automne 1989, éclatait la première «affaire» islamiste dans l'école de la République. Trois jeunes filles s'étaient présentées voilées en cours au collège Gabriel-Havez de Creil, dans l'Oise. L'organisation des Frères musulmans avait envoyé ses représentants pour négocier avec le principal, qui les avait éconduits lorsqu'il se rendit compte qu'ils l'enregistraient à son insu. Elle venait de marquer symboliquement une importante rupture, en cette année où l'affaire Rushdie avait déchaîné les passions outre-Manche et où Khomeyni, en prononçant sa fatwa du 14 février condamnant à mort Salman Rushdie pour blasphème, avait, du même coup de force, inclus l'Europe – et les autres territoires de la planète où vivaient des musulmans – dans le «domaine de l'islam», c'est-à-dire toute juridiction où s'applique une fatwa.

Les Frères musulmans avaient, dans le même esprit, modifié l'intitulé de leur organisation : elle devint l'Union des organisations islamiques de France, et non plus en France. Pour eux, les injonctions de la loi islamique, ou char'ia, devaient désormais pouvoir s'appliquer, et les jeunes filles qui le souhaitaient porter le hijab à l'école. Ne serait-ce qu'au nom de la liberté d'expression... garantie par les lois de la République. Cette capacité à jouer sur deux registres juridiques déstabilisa les institutions et le réseau associatif – du ministre

de l'éducation nationale Lionel Jospin à SOS Racisme, en passant par le Conseil d'Etat –, ouvrant une guérilla judiciaire pendant quinze ans, jusqu'à la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école, issue des travaux de la commission Stasi.

Trois décennies plus tard, la décapitation du professeur d'histoire-géographie et instruction morale et civique Samuel Paty, qui avait fait réfléchir ses élèves du collège du Bois-d'Aulne, à Conflans Sainte-Honorine (également en banlieue parisienne), sur la notion de blasphème à partir de caricatures de Charlie Hebdo, s'inscrit dans le prolongement de ce processus.

Le père d'une élève – lui-même très actif dans l'«islamosphère» –, qui avait lancé une alerte rapidement devenue virale en se basant sur une description partiellement contournée des faits et désigné l'enseignant à la vindicte, fut, comme ses prédécesseurs de 1989, reçu par la principale, accompagné par un agitateur sexagénaire, islamiste notoire issu de la mouvance des Frères musulmans radicalisés, ayant créé le Collectif Cheikh Yassine (du nom du fondateur du Hamas), un temps compagnon de route de Dieudonné, fiché «S» et inscrit au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste. Que celui-ci se soit targué, dans une interview filmée, d'avoir «exigé la suspension immédiate de ce voyou, car ce

n'est pas un enseignant» auprès de la principale du collège en dit long sur l'évolution, en trente ans, du rapport de force autour des enjeux éducatifs en France par rapport à la mouvance islamiste.

Nouvelle étape

Entre-temps, les réseaux sociaux et leur capacité infinie de mobiliser des individus par la désinformation ont bouleversé notre environnement, désinhibant les comportements par une confusion permanente entre virtualité et réalité, relativisant la loi de la République par rapport aux fatwas des Smartphones, qui imposent des normes alternatives à ceux qui s'y soumettent.

Depuis les attentats perpétrés par Mohammed Merah en mars 2012 jusqu'à la décapitation de Samuel Paty par un jeune Tchétchène, en plein procès du réseau ayant semé la mort à *Charlie Hebdo* et à l'Hyper Cacher en janvier 2015, la France et les autres pays européens ont connu des quantités d'attentats djihadistes ayant fait des centaines de victimes.

Dans la même période, Daech [acronyme arabe de l'organisation Etat islamique] avait établi au Levant, entre 2014 et 2019, son califat voyou, d'où furent planifiés les massacres du Bataclan, de Bruxelles, de Nice, l'égolement du père Jacques Hamel dans son église à Saint-Etienne-du-Rouvray, etc. Une litanie macabre.

Mais la décapitation du malheureux professeur de collège marque une étape nouvelle, car c'est la première fois que tout le processus menant de l'agitation islamiste au crime fanatique se donne à voir avec cette fulgurance. On ignore encore, à l'heure où ces lignes sont écrites, les étapes et les liens d'un processus qui a conduit, en quelques jours, de la stigmatisation d'un enseignant à son assassinat – et on peut espérer que l'enquête l'établira rapidement. Mais jusqu'alors, on ne découvrait les attentats qu'ex post, dans un effet délibéré de surprise voulu par les assassins ou leurs commanditaires pour en démultiplier l'impact de terreur – et les investigations en remontaient difficilement la filière –, les débats en cours au procès des massacres de janvier 2015 en illustrent les obstacles et les errements.

De même que la loi du 15 mars 2004 avait mis fin aux quinze ans de procédures par lesquelles la mouvance islamiste s'efforçait d'imposer le port du hijab en classe – à la grande fureur de ses militants et de leurs compagnons de route lorsqu'elle fut appliquée et donna quelque répit à l'administration de l'éducation nationale, contrainte sans cela à fréquenter les prétoires au détriment de ses tâches pédagogiques –, la loi en préparation à la suite du discours d'Emmanuel Macron aux Mureaux, le 2 octobre, devrait pouvoir traiter à la racine le problème, dont le meurtre de Samuel Paty est l'expression monstrueuse – avant que ce type de crime ne devienne rituel.

«Allégeance et rupture»

Le terme de «séparatisme» a suscité beaucoup de débats. Mais quel que soit le vocable qui sera retenu, la racine du problème tient à une expression arabe à laquelle Frères musulmans, salafistes et djihadistes s'efforcent de réduire la dogmatique islamique, et qui est l'objet d'un intense prosélytisme, depuis ces cours de récréation où il ne fait plus bon se dire athée, surtout quand on est «musulman de faciès», jusqu'aux sermons du vendredi, en passant par Facebook et Twitter et les innombrables sites qui lui sont dédiés sur la Toile : *al wala' wa-l bara'a*.

Le syntagme signifie «allégeance et rupture» – le second terme étant fréquemment rendu, dans la novlangue salafiste, comme «désaveu».

L'impératif de tout bon musulman, selon ces doctrines, consiste à «se désavouer d'avec» tout ce qui ne constitue pas le dogme dans son acception la plus rigide – y compris l'islam mystique, confrérique, etc., stigmatisé comme «hérésie» (*chirk*) ou «apostasie» (*rida*) –, et donc de mettre en œuvre un «séparatisme» radical par rapport aux «infidèles».

Ce dernier terme, dont le pluriel, *kuffar*, est usité comme singulier dans le patois français de «territoires conquis de l'islamisme» – pour paraphraser le titre de l'ouvrage de Bernard Rougier – désigne tout «non» ou «mauvais» musulman n'ayant pas fait «allégeance» totale et exclusive. Mais il est grave, car la sanction du *kafir* (singulier grammatical de *kuffar*) est la mise à mort. Le Tweet d'*@tchetchene_270* qui revendique la décapitation et est illustré

de l'image insoutenable de la tête tranchée et ensanglantée, ne dit rien d'autre : «De Abdullah, le Serviteur d'Allah, À marcon [sic], le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaïsser Muhammad, calme ses semblables avant qu'on ne vous inflige un dur châtement.»

On ignore à ce jour comment s'est établie la continuité entre la stigmatisation de l'enseignant, la révélation de ses allées et venues et de son adresse, les irruptions du père d'élève et de l'agitateur entre l'islamosphère et les Yvelines, les torrents de haine déversés sur la Toile, jusqu'à l'entrée en matière d'Abdouallakh Anzorov, un Tchétchène né à Moscou et âgé de 18 ans – il bénéficiait, comme sa famille, d'un statut de réfugié – qui a perpétré le meurtre et l'a revendiqué d'un Tweet avant d'être abattu.

Son passage à l'acte a-t-il été motivé par l'exaltation qu'ont suscitée les réseaux sociaux, comme cela semble avoir été principalement le cas pour le Pakistanais Zaheer Hassan Mahmood, un réfugié lui aussi, qui a attaqué au hachoir deux personnes qu'il croyait des journalistes à *Charlie Hebdo*, le 25 septembre? Ou l'intéressé avait-il des liens – par le militantisme, la délinquance, voire les sports de combat – avec des personnages qui l'ont mené d'Evreux, où il résidait, jusqu'à Conflans? Quoi qu'il en soit, il paraît clair que le dispositif législatif, focalisé exclusivement, depuis 2015, sur les attentats terroristes et la remontée de leurs filières, n'est plus opérant face à un djihadisme d'atmosphère qu'illustrent les derniers assassinats, depuis que Mickaël Harpon a poignardé ses collègues de travail à la Préfecture de police de Paris, il y a un an. C'est tout le défi de l'élaboration de la nouvelle loi, qui doit traiter les causes et non les seules conséquences, et qui suppose une bonne connaissance des ressorts et des détours de l'islamisme politique – dont les activistes sont à l'affût de tous les amalgames pour retourner le procès qui leur est fait et se parer des habits de la victime, comme ils ont déjà commencé à l'illustrer sur leurs réseaux sociaux. ■

Gilles Kepel

Professeur à l'université Paris Sciences et lettres et à Sciences Po, titulaire de la chaire Moyen-Orient Méditerranée à l'École normale supérieure (ENS). Il est notamment l'auteur de *Sortir du chaos, Les Crises en Méditerranée et au Moyen-Orient* (Gallimard, 2018)

ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...

Histoire

Un effet de l'impérialisme

Endettement et paupérisation à Tunis



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

En 1912, un observateur français, dénonçant les ravages causés par l'usure, écrivait «avant cinquante ans si l'on n'y met ordre, il n'y aura plus que des prolétaires chez les musulmans.» Ce cri d'alarme reflétait l'ampleur d'un phénomène apparu dès le XIXe siècle pour se prolonger sous le protectorat, établi en 1881. Il rappelait que si la domination étrangère a été politique et militaire, elle fut cependant précédée puis accompagnée d'une agression économique qui porta un coup fatal aux équilibres traditionnels et entraîna la paupérisation et, souvent, la ruine des producteurs et des marchands tunisiens.

Dans les campagnes, déjà fortement éprouvées dans les années 1870 par les effets de la révolte de 1864, de la répression, des confiscations arbitraires faites par un pouvoir beylical aux abois, de l'exode et de la famine, la situation des petits cultivateurs et des métayers (khammès) endettés à vie suscita l'émoi de nombreuses personnalités tunisiennes et françaises. Le résident général de France, Stephen Pichon (1901-1906), signalait que «le prêt à 40% [était] fréquent et nombreux étaient les cas où il était supérieur à 80 et 100%». Au congrès de l'Afrique du nord, organisé à Paris en 1908, un conférencier, dans son discours sur la situation des campagnes, déclarait : « Des milliers de petits propriétaires ne parviennent à cultiver que grâce au concours d'usuriers qui sont leurs seuls bailleurs de fonds. On peut dire qu'ils travaillent pour ces usuriers. » Si la

détresse des campagnes était d'une grande ampleur, les milieux citadins n'étaient pas épargnés. Et leur endettement, voire leur effondrement, était - davantage que dans le monde rural depuis toujours menacé de dépossession - en rapport avec le nouvel ordre imposé par l'expansion européenne. En effet, ici comme partout où l'impérialisme envisageait d'intervenir directement, la dislocation (et même la destruction) des groupes sociaux à vocation économique ou détenteurs du pouvoir de l'argent constitua un élément fondamental dans le processus de la mainmise étrangère sur le pays. Voyons l'exemple de Tunis et de sa société.

Voyageurs et historiens des premiers temps coloniaux avaient constaté ce que certains d'entre eux qualifièrent de «débâcle arabe» sans trop s'attarder sur les causes de l'effondrement des milieux économiques tunisiens. On préféra mettre cela sur le compte de l'imprévoyance et des interdits du Coran, ce qui aurait conduit à l'usure clandestine et ses méfaits. En réalité, le phénomène s'inscrivait dans un contexte international et, notamment, l'évolution du monde méditerranéen sous l'impulsion du commerce européen appuyé par une diplomatie agressive vis-à-vis des Etats dont on convoitait la conquête. Certes, le négoce européen, jouissant des privilèges accordés au XVIe siècle par le pouvoir ottoman (les «Capitulations»), était depuis longtemps présent et actif à Tunis. Élément indispensable des affaires, il n'avait cependant pas un caractère dominateur et donc ne représentait pas pour l'économie locale et ses protagonistes un péril; ou, plus exactement, on n'imaginait pas les risques futurs d'une telle présence dynamique. Des signes inquiétants étaient pourtant d'ores et déjà décelables, en particulier le monopole exercé par les marchands européens sur le courant d'échanges reliant la Tunisie à l'Europe méditerranéenne, l'absence d'une marine marchande tunisienne régulière dans le Bassin occidental de la Méditerranée et la présence agissante des consuls défendant bec et ongles les intérêts de leurs administrés. A partir de 1815, la paix revenue en Europe rendit possible l'essor d'une politique plus cohérente et plus agressive à l'encontre des « régences barbaresques » désormais définitivement privées de l'arme redoutable



que constituait l'activité corsaire. Par le recours à la fameuse « politique de la canonnière », les puissances occidentales en imposaient désormais à l'Empire ottoman et à ses vassaux et, dans la foulée, cette politique agressive profitait amplement à l'expansion commerciale européenne. Cette étape précédait et préparait dans les chancelleries l'intervention directe. Sur cette expansion du négoce européen des études d'historiens dont celles de Pierre Pennec, de Md.H. Chérif et de Lucette Valensi, ont mis en lumière le rôle dans le déséquilibre de l'économie locale et la destruction de certains de ses secteurs d'activité. Entré dans un rapport d'infériorité manifeste, le Maghreb connut une rupture d'équilibre en faveur d'une Europe au dynamisme économique adossé à une puissance militaire considérable. En 1830, la prise d'Alger aggrava la tutelle de fait exercée sur des Etats désarmés et, en ce qui nous concerne, plaça la Tunisie dans une situation de quasi-dépendance vis-à-vis de la France. Une conjoncture internationale défavorable survenue après la longue prospérité du XVIIIe siècle aggrava les effets de l'ouverture commerciale sur l'économie tunisienne. Les prix du marché se mirent à baisser, notamment ceux de l'huile d'olive, principal produit d'exportation. « L'âge d'or » (ou plutôt le chant du cygne), qui fut celui du règne de Hammouda Pacha (1782-1814), prit fin et avec lui la puissance économique et financière

des élites du pouvoir et leurs associés marchands et navigateurs tunisiens. En effet, outre le milieu des dignitaires de la cour beylicale, les « tujjâr-s », producteurs-marchands citadins n'éprouvaient alors aucune difficulté à écouler sur les marchés traditionnels de l'intérieur, du Maghreb et du Levant, les produits finis, notamment les bonnets de feutre (chéchias) et les soieries qui faisaient la réputation de Tunis dans tout le Bassin méditerranéen. Autour des années 1815-20, les choses se mirent à changer rapidement. Premier effet de l'offensive commerciale européenne, les importations des produits manufacturés s'accroissent dangereusement. Elles doublent entre 1816 et 1829, puis doublent encore dans la seconde moitié du XIXe siècle. Le péril est d'autant plus grave que ces produits fabriqués à grande échelle et qui inondent le marché concurrent directement la production locale. Vendus à des prix défiant toute concurrence par la vertu de la révolution industrielle, ils frappent de plein fouet les secteurs les plus actifs de l'économie des souks. Comme, en outre, la concurrence étrangère s'étendait à l'ensemble des marchés naguère ouverts aux marchands tunisiens, les exportations de Tunis en furent sévèrement affectées, aggravant de ce fait la dépression de l'économie locale. Difficultés et faillites frappaient désormais producteurs et marchands. En ces temps difficiles, les ateliers des souks de Tunis fermaient quasiment les

uns après les autres et les prétoires tunisiens étaient submergés d'affaires de dettes de tujjâr-s à l'égard de négociants européens.

Il faut dire qu'à la différence des pouvoirs orientaux, les Etats européens ont toujours encouragé l'activité maritime et marchande de leurs sujets. Dans les Etats vassaux du Sultan comme les régences de Tunis, d'Alger, de Tripoli ou l'Egypte, les consuls étaient chargés de veiller à la protection des ressortissants de leurs nations respectives et notamment l'application des clauses prévues par les capitulations. Au XIXe siècle, au fur et à mesure que s'accroissait le déséquilibre des forces au bénéfice des puissances européennes et que progressait rapidement l'offensive commerciale, augmentait en même temps l'influence des consuls sur le gouvernement beylical, placé dans une position d'autant plus faible que la présence régulière des bâtiments de guerre occidentaux dans la rade de La Goulette constituait un solennel et redoutable appui aux pressions consulaires. A partir de 1830, le Consul de France, qui exerçait depuis toujours une sorte de prééminence sur ses homologues (anglais et italien principalement), acquit une autorité incontestable sur la cour du Bardo. Dorénavant, le fondement de l'action diplomatique des consuls consistait à élever le moindre contentieux opposant un marchand tunisien à un négociant européen au rang d'une grave affaire mettant en cause l'intérêt supérieur et l'honneur de la nation à laquelle appartenait l'Européen concerné et engageait de ce fait la « responsabilité » de l'Etat beylical. Par ailleurs, dans les années 1860, et dans les premières années du protectorat, une conjoncture intérieure particulièrement mauvaise (en particulier à cause d'une série de mauvaises récoltes en 1887, 1888 et 1889, d'épidémies en 1849, 1856, 1867, 1868 et 1874 et leur cortège de famine et de dénuement) n'arrangea guère les choses en privant la production et le commerce tunisois de l'important marché que représentaient la notabilité tribale et les cultivateurs au temps de leur prospérité. Structurellement, il faut le reconnaître, l'activité économique traditionnelle pâtissait d'archaïsmes tenaces et de méthodes qui apparaurent soudain comme un handicap de taille face à la concurrence. La culture marchande séculaire ne privilégiait pas la

recherche effrénée du profit. Toutes les valeurs qui, à Tunis comme ailleurs dans le monde musulman, fondaient naguère l'activité de production et d'échanges, apparurent soudain anachroniques. Par ailleurs, lorsqu'une crise survenait, l'absence de toute organisation du crédit et la faiblesse relative des capitaux faisaient le jeu de l'usure avec des taux de l'ordre de 20 à 30% l'an.

Autre faiblesse structurelle, la politique des beys en matière de commerce fut un facteur aggravant des effets de la pénétration européenne. Ces derniers, à l'instar de tous les despotes orientaux, n'ont jamais mis en œuvre une politique de protection du commerce local ni un réel et constant encouragement de leurs sujets à l'exportation (même la mesure qui, en 1867, allégeant la taxe à l'export fut imposée au Bey par les créanciers étrangers craignant la ruine totale de leurs débiteurs tunisiens). Tant que les équilibres étaient maintenus, les choses allaient plutôt bien, surtout si l'on réussissait à s'associer au Prince ou à ses ministres ou si on avait la prudence de se tenir à distance des secteurs convoités par les puissants. Lors de l'offensive commerciale européenne, en revanche, les difficultés budgétaires de l'Etat, consécutives à des réformes coûteuses et une « politique » de répression fiscale, de confiscation des fortunes, de vente par anticipation des récoltes (qui, malheureusement, vinrent à manquer, ruinant l'Etat beylical, une grande partie de ses agents économiques et les oléiculteurs du Sahel), tout cela a aggravé dangereusement l'endettement du pouvoir et des particuliers et précipité l'effondrement de l'économie tunisienne. La relation directe entre la paupérisation tunisoise et celle des populations de l'intérieur du royaume n'était un mystère pour personne. L'historien Ahmed Ben Dhiab relate dans sa chronique El Ithâf qu'Ali Ben Ghedhahem, le chef du soulèvement de 1864, fit remettre à un caravanier du Djérid, en route pour la capitale, sa marchandise confisquée par des insurgés et lui dit : « Les Tunisois sont nos frères et je sais qu'au fond de leur cœur, ils comprennent notre révolte et nous pardonnent car ils savent que notre détresse constitue un grave préjudice à leur négoce et à leur production. » Une politique monétaire désastreuse provoqua, ici comme en Egypte et au Levant, une hémorragie de la bonne monnaie que les négociants étrangers



s'empresaient de sortir du pays alors que les sujets du Bey étaient obligés, par la force armée, d'accepter des pièces de mauvais aloi.

Lorsqu'en mai 1881, les Français entrent à Tunis, l'économie et la société locales étaient depuis longtemps fortement éprouvées par les effets de la pénétration commerciale européenne. La défaite était, en quelque sorte, déjà consommée et l'année du protectorat ne constitua pas, à proprement parler, un tournant décisif. Le nouvel ordre imposé par l'occupant allait toutefois accélérer le processus d'assujettissement de l'économie locale au profit des intérêts français. Pierre Pennec écrit : « Les importations massives de produits manufacturés [ont] déjà fait disparaître certaines corporations et menacent les plus importantes d'entre elles. (...) L'établissement du Protectorat aggrave encore le démantèlement de l'économie urbaine traditionnelle car le nouveau régime

permet l'implantation à Tunis d'activités nouvelles et l'immigration d'une population nouvelle ; ce qui aboutit à la juxtaposition de deux villes [la médina et la ville moderne], de deux populations et de deux systèmes économiques. Cette juxtaposition assure un contact direct avec le mode de vie européen qui exerce un effet de démonstration sur une partie croissante de la population urbaine dont la consommation se modifie ainsi progressivement. » L'endettement de la population musulmane qui atteignait des proportions alarmantes ne suscita pas chez les autorités du protectorat l'idée de mettre en place un train de mesure susceptibles d'atténuer les effets de l'usure et de protéger les débiteurs des rigueurs de la procédure judiciaire en matière de faillite. Le résultat fut que les premiers temps coloniaux coïncidèrent avec une vague de démantèlement des patrimoines. Les numéros du Journal Officiel tunisien des années 1883 à 1900 que nous avons dépouillés regorgent



■ Le souk des chéchias, au début du XXe siècle. La prise de vue reflète l'atonie de l'activité économique des souks frappée par la crise (cliché Neurdein)

■ Le cuirassé français Friedland, puissant instrument de pression diplomatique puis bâtiment d'appui lors de la conquête de la Tunisie en 1881 (cliché Marius Bar)



d'annonces relatives à des ventes sur saisie. On y rencontre des noms de familles de dignitaires politiques, de notables du commerce, des artisans, des cultivateurs, autant dire que tous les milieux avaient été touchés par la crise.

La mise sous tutelle du Bey et de son administration et, surtout, la création à Tunis, en 1883, d'un tribunal civil français composés de magistrats nommés par le Président de la République, la création de charges d'huissiers et l'installation d'avocats-défenseurs (équivalent des avoués) mirent fin à la possibilité d'un recours auprès du Bey. Désormais, les créanciers bénéficièrent du maximum de garanties. Dans ces conditions, les usuriers se livrèrent à des spéculations scandaleuses auxquelles les tribunaux eux-mêmes, par suite de l'absence d'une loi réprimant l'usure « venaient prêter l'appui de leur autorité et la force de leur décision » (Charles Saint-Paul, La lutte contre l'usure en Tunisie, 1914).

La dépossession – ou à tout le moins, le rétrécissement notable des patrimoines – qui affecta l'élément musulman de la société tunisoise fit de nombreuses victimes. Certes, des îlots de prospérité subsistèrent mais, désormais, la société locale ne contrôlait plus aucun circuit économique. La fortune musulmane, quand elle existait, n'était plus qu'une fortune fondée sur la rente foncière et immobilière ou l'exploitation agricole extensive. Désormais, les vrais patrons de l'économie urbaine étaient les grossistes représentant des maisons de la France métropolitaine et les administrateurs des

bureaux tunisois des banques parisiennes regroupés au sein de la Chambre française de commerce.

Consécutivement aux bouleversements d'ordre économique, des mouvements profonds affectèrent la société citadine. Pour pallier les difficultés matérielles, les Tunisois, naguère tournés vers les activités de l'artisanat et du commerce, cherchèrent désormais un emploi dans l'administration centrale et régionale. Les familles comprirent qu'il était dorénavant vital de se détourner des filières traditionnelles. Les plus perspicaces orientèrent leurs fils vers l'enseignement moderne dispensé par les établissements de la Direction de l'Instruction publique créée par le Protectorat : le collège Sadiki (fondé en 1875 mais complètement réorganisé par la France), ou, quoique plus rarement, le lycée Carnot. La société musulmane de Tunis vit ainsi la naissance d'un nouveau profil de notable : celui des diplômés de l'enseignement supérieur : licenciés en droit et docteurs en médecine, avocats au barreau.

Comme on s'en doute, l'effondrement de l'économie traditionnelle et l'introduction de nouvelles pratiques n'ont pas fait que des victimes. Ceux qui en ont bénéficié furent, bien sûr, les étrangers, rentiers de la métropole qui tiraient profit de leurs placements hypothécaires, les établissements financiers ou encore des avocats français qui dans cette atmosphère procédurière purent s'enrichir. Mais au sein de la société tunisoise, le bénéficiaire de la mutation des patrimoines fonciers et immobiliers consécutive à la débâcle fut l'élite juive.

Généralement plus prudents, plus prévoyants que leurs compatriotes musulmans, spécialisés depuis longtemps dans les activités de courtage, autorisés par leurs usages à faire fructifier leurs capitaux par le prêt à intérêt, les israélites de Tunis surent tirer parti de la crise durant laquelle s'étaient effondrés aussi bien les débiteurs artisans et marchands musulmans que bon nombre de négociants européens qui ne purent recouvrer leurs créances. L'historien Ben Dhiab rapporte que dans les années 1860, les plus grosses fortunes de Tunis appartenaient à des familles juives. Cette réussite ne prit pas seulement la forme d'un transfert de l'élément musulman à l'élément juif. Elle provoqua surtout une concentration de la richesse dont furent également victimes de nombreux israélites artisans, commerçants ruinés ou petits prêteurs endettés auprès de puissants coreligionnaires. Leur détresse se cachait dans leur vieux et délabré quartier historique de la Hâra déserté par les plus riches. De cette concentration naquit l'élite moderne de la société juive tunisoise, qui fut le véritable bénéficiaire du protectorat. Adoptant aisément le mode de vie européen, cette élite se mua rapidement en bourgeoisie de type occidental se consacrant aux affaires selon des méthodes modernes. Orientant, parallèlement, ses enfants vers l'enseignement secondaire et l'Université, cette élite ne tarda pas à occuper aussi une place de choix dans les professions juridiques, intellectuelles et scientifiques. Au terme de cet aperçu sur un effet de l'expansion impérialiste et de la domination coloniale, qu'ajouter sinon que pour le Tunis traditionnel, outre la dépossession, l'entrée dans les temps modernes, ici comme dans l'ensemble du monde arabe et islamique, prit la forme d'une révélation qui n'allait plus cesser de hanter les esprits : la dépréciation des valeurs sur lesquelles au cours des siècles s'était bâtie la culture urbaine. Les conceptions économiques, les institutions, l'urbanisme, l'habitat, voire les usages, tout était fatalement mesuré à l'aune étrangère. Imposée brutalement, l'entrée dans la modernité s'accompagna d'un sentiment d'échec et d'humiliation. Aussi, allait-elle prendre, tout au long de la période coloniale, les formes modernes de la protestation, de la revendication politique et syndicale portées par l'espoir d'une émancipation. ■

Md. A. B.A.

Histoire

Le pain d'Etat à Rome, sous la République



A Rome, les deux grandes tâches des édiles étaient la cura annonae et la curaludorum (l'intendance de l'approvisionnement en blé et l'intendance des jeux) : le pain et le cirque. Avec l'organisation des jeux, ceux de l'amphithéâtre principalement, ces magistrats étaient primordiallement chargés de l'approvisionnement ; ils devaient agir de telle sorte que le blé soit constamment présent sur les marchés de la ville, et à juste prix. L'Urbs, la Ville par excellence pour les Romains, comptait sous la République un demi-million d'habitants environ, dans une Italie péninsulaire qui en comptait moins de cinq millions, esclaves non compris. La fourniture de pain à bon marché à sa plèbe était une institution sociale, établie en vertu d'une loi, et arrachée par la lutte des classes ; instituée en 123 av. J.-C. et maintenue sans interruption jusqu'à la fin de l'Empire, cette loi du tribun de la plèbe Caius Gracchus instaurait l'obligation de fournir chaque mois et à bas prix, aux citoyens démunis de la cité, une quantité déterminée de grains, avec, au besoin, le recours à un fonds de compensation versé par l'Etat.



• Par Ammar Mahjoubi

A

u temps de Caius Gracchus, il n'était nullement question de distributions gratuites. Le rôle de l'Etat se bornait à garantir la vente de la quantité fixée à tout acheteur disposant de l'argent nécessaire. La loi n'était ni une mesure d'assistance ou de charité, ni une volonté de répartition, entre les citoyens du peuple conquérant, des bénéfices de la conquête. Elle ne visait pas non plus l'achat des voix ou de l'apolitisme de la plèbe, au prix de sa veulerie. C'était tout simplement le constat indéniable que l'Homme vit de pain, gagne son pain, denrée aussi nécessaire que l'eau qu'il boit et l'air qu'il respire, même si elle n'est pas collective comme ces deux éléments. N'étant pas une marchandise comme les autres, l'obligation de l'Etat était que les marchés en soient constamment pourvus, et à prix abordable. Obligation que les édiles n'appliquaient, avant Gracchus, qu'avec beaucoup de dilettantisme.

A vrai dire, ces magistrats ne disposaient pas toujours des crédits suffisants pour l'accomplissement de leur mission. Et pour Rome, comme pour toutes les grandes cités antiques, les problèmes du ravitaillement – difficiles et complexes même de nos jours – étaient des plus compliqués ; car les quantités de blé nécessaire étaient énormes : un kilogramme de grains environ par jour et par personne. Les régions voisines de Rome ne pouvaient assurer les récoltes indispensables à cette forte concentration urbaine, et il fallait recourir aux campagnes lointaines ; ce qui alourdissait le coût des transports. Les régions productrices étaient aussi à la merci des mauvaises récoltes, et en période de disette, elles n'ouvraient pas facilement leurs entrepôts aux marchands romains. Toute menace de pénurie déclenchait inévitablement la spéculation ; les régions gardaient leur blé en réserve, ou le vendaient à d'autres acheteurs, en raison de la différence des cours. Les crédits alloués

par l'Etat augmentaient d'autant ; comme il advint dans notre pays, un jour de janvier 1984, ce fut en 57 av. J.-C., à Rome, la disette et l'émeute, provoquées par l'augmentation sensible des prix. Constante étant ainsi, sous tous les cieux et, à toutes les époques, la nécessité du grain et du pain. La rareté et, à coup sûr, l'absence

de cette denrée n'avaient et n'ont cessé de provoquer agitation et désordre.

Dans les derniers siècles de la République, les négociants prirent l'habitude de stocker le grain, pour faire monter les prix, malgré les pressions et les sanctions exercées par les magistrats. Ce qui avait rendu nécessaire

la lutte engagée par Caius Gracchus et amené sa réussite, lorsque fut instaurée la loi de 123 av. J.-C. Partageant, sur la question, l'opinion de tous les possédants, Cicéron écrivit : « Caius Gracchus proposait sa loi sur le blé, mesure agréable à la plèbe qui, sans travailler, recevait des vivres en abondance ; les gens de bien, eux, s'y opposaient, car ils estimaient que la loi détournerait la plèbe du travail, la livrerait à la paresse et épuiserait visiblement le Trésor » (Cicéron, Pour Sestius, XLVIII, 103). Pourtant, la loi de C. Gracchus n'était destinée qu'à mettre fin au dilettantisme des édiles, sans vider pour autant le Trésor. Loin d'instituer la gratuité du pain, elle ne faisait qu'obliger l'Etat à assurer la permanence du blé sur le marché, à un prix égal ou inférieur au cours normal. Le grain devait être disponible pour tout acheteur, pauvre ou riche, doté de la citoyenneté. Habitant Rome, il recevait mensuellement un nombre fixe de boisseaux. La loi ne faisait donc qu'organiser la vente du blé, afin d'empêcher, avec la spéculation, le spectre de la disette. Le Trésor comblait, cependant, la différence entre le prix fixé et le cours plus élevé du marché ; mais on ne sait si l'Etat, à l'époque républicaine, achetait le blé ou, plutôt, le tirait de ses provinces au titre de l'impôt. De toute façon, il y avait des greniers publics, et le Trésor était lui-même alimenté par les tributs des provinces. C'étaient donc, en réalité, les sujets des provinces conquises qui payaient les compensations versées par le Trésor, en particulier à cette époque, les sujets pérégrins de l'opulente Asie Mineure, réduite en province romaine une dizaine d'années avant la promulgation de la loi. A l'instar de la gauche socialiste française, et de sa politique coloniale poursuivie sans interruption de 1830 jusqu'à la guerre d'indépendance, C. Gracchus et les populaires, à l'époque républicaine, étaient à la fois pour les mesures sociales à Rome, et en faveur des ukases impérialistes dans les provinces. Patriotes et gauchières, d'une part, et de l'autre impérialistes et exploitantes étaient aussi bien la plèbe romaine que les socialistes français.

La richesse du Trésor, abondamment alimenté par la conquête de l'Asie et des autres provinces, dans un Empire que



Rome ne cessait d'agrandir, rendait désormais nécessaire d'assurer le minimum vital à la plèbe, et de l'arracher à sa misère. Il n'était nullement question d'une répartition égale des acquêts de la conquête, ni d'une diminution des inégalités. Toutefois en constatant que les caisses de l'Etat étaient devenues pleines, l'idée était née d'un partage des dividendes, et la revendication s'était amplifiée afin que ceux qui versaient leur sang, pour agrandir l'Empire, eussent la possibilité d'en toucher leur juste part. «*Quoi de plus équitable, pour le pauvre peuple, que de vivre du Trésor qui est le sien*» (Florus, 2, 1).

C'en était trop pour l'oligarchie conservatrice. Caius Gracchus fut lynché et, peu de temps après, sa loi fut édulcorée, sinon abrogée par la loi frumentaire de M. Octavius, qui signifiait en fait son



abrogation ; sous sa nouvelle forme, elle était devenue, dit Cicéron, « acceptable pour les gens de bien ». La discorde s'installa, les populaires essayant de rétablir la loi, et les optimates, répliquant avec des lois successives, assez mal connues, dans une véritable surenchère ; leurs coups conjugués finirent par dénaturer la loi gracchienne. Finalement, les lois frumentaires instituèrent, non pas la vente à prix fixe d'une quantité de grains par citoyen acheteur, mais la distribution gratuite d'une quantité déterminée, à tout citoyen domicilié à Rome. Gratuité qui était une innovation, établie en 58 av. J.-C., par une loi du tribun de la plèbe Clodius.

De cette année 58 à César, en 46 avant le Christ, douze années durant, la situation à Rome était devenue comparable, assure P.Veyne (auquel cet article est largement redevable), à celle d'un bidonville en proie aux affres de la faim, dans une ville contemporaine de l'Inde ou de quelque région d'Amérique du Sud. Nos sources, qui sont toutes d'origine sénatoriale, n'en parlent qu'avec un dédain moralisateur. Rome était devenue, déploraient-elles, semblable à un égout qu'il fallait dégonfler. Le blé gratuit y attirait tous les miséreux, tous les déracinés, victimes de la crise agraire, « ceux qui, dans les campagnes, n'avaient pour vivre que le salaire de leurs bras, attirés à Rome par les largesses privées » écrivait déjà Salluste (Catilina, 37) quelques années auparavant ; car cet état désastreux avait commencé dans les années soixante, au cours desquelles la capitale passait déjà pour une sentine. Des maîtres, aux dires de Denys d'Halicarnasse (Antiquités, 4, 24, 5), cité par Veyne, libéraient leurs esclaves afin que ces nouveaux citoyens leur procurassent du grain gratuit. Cette loi de Clodius occasionna un gouffre financier, et la métropole romaine connut, parmi ses conséquences, une véritable abjection sociale.

Les bénéficiaires du pain gratuit étaient, approximativement, au nombre de 320 000, mais César décida que les distributions de l'Etat ne concerneraient plus qu'un nombre limité de citoyens, qui fut fixé définitivement à 150 000 ; afin de

réduire les dépenses publiques et d'endiguer l'afflux des quémanteurs. Ne pouvant supprimer une institution populaire, il en limita ainsi la portée et la fossilisa. Pragmatisme que le grand historien de l'époque romaine, Mommsen, avait surestimé, en écrivant que César avait inventé ou réinventé l'assistance publique, et en supposant que le pain gratuit était distribué aux plus nécessiteux. Opinion qui, aujourd'hui, n'est guère partagée par l'ensemble des historiens : rien n'indique, en effet, que les 15 000 citoyens choisis étaient les plus pauvres, et l'idée d'assistance était tout à fait étrangère à l'époque. La mesure appliquée par César avait sûrement supprimé le pain gratuit à nombre de pauvres plébéiens, qui continuèrent à vivre dans la malnutrition et la misère.

Sous l'Empire, l'institution du pain gratuit ne fut plus qu'une survivance, que les empereurs conservaient pour rehausser la suprématie et l'éclat de leur capitale. Seule Rome, parmi toutes les mégapoles de l'Empire, recevait de l'empereur le pain et les jeux du Cirque. Certes, les « bontés » du souverain, ses actes publics concernaient l'ensemble de l'Empire, mais l'apparat qui entourait la personne du prince et la munificence de sa majesté ne se développaient qu'à l'échelle de son palais à Rome et de sa Cour. L'Antiquité était, il ne faut pas l'oublier, l'époque des cités : la grande cité de Rome, la métropole de cet immense empire était l'objet de la sollicitude des Empereurs romains, qui lui donnaient le pain et le Cirque, « comme ils auraient nourri les courtisans et leur auraient donné des ballets dans une Cour de l'ancien régime en France », assure P. Veyne. Par survivance, sous l'Empire, de l'ère des cités-Etats, le *populus* de Rome était censé être encore le peuple roi ; le pain et le Cirque étaient son droit seigneurial. Sous le Bas-Empire, plus de trois siècles après la fondation du régime impérial par Auguste, Constantin fit de Constantinople une deuxième capitale, rivale de Rome. La nouvelle métropole impériale eut donc, comme l'ancienne, son palais, son forum, son Sénat et aussi, bien entendu, son Cirque et son pain d'Etat. 

A.M.

FM
Jawhara

Diga
DIGGA

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 17H à 20H

جوهرة



CREATED BY © CTIAM 4218894

تنعش
FM



LA MATINALE 06:00 - 10:00
DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures Hamza Belloumi entouré de Mokhtar Khalfaoui, Mohamed Boughaleb, Houcem Hamad, Malek Jlassi, Zina Zidi, Hassan Zargouni et Amine Bouneoues décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !
Le tout dans la bonne humeur !

Notes de lecture

Quand la Tunisie ouvrait la voie... Combats et débats d'une année révolutionnaire



• Par Mahmoud Ben Romdhane

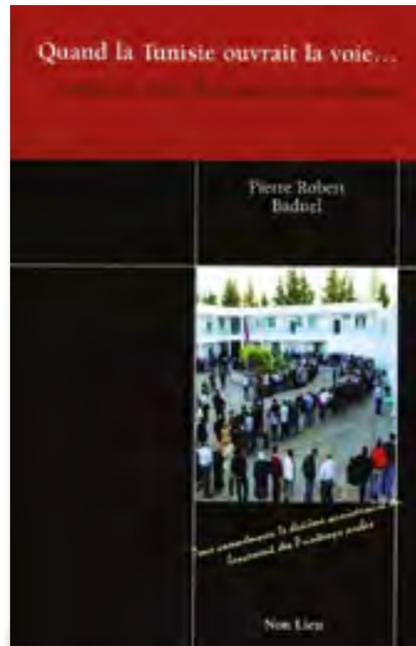
Pierre Robert Baduel, directeur de recherche honoraire au Cnrs en sociologie politique, qui a dirigé l'Institut de recherches sur le Maghreb contemporain (Irmc) à Tunis pendant cinq ans au cours des années 2000, et passé une grande partie de sa vie de chercheur dans notre pays, vient de publier un imposant ouvrage de 438 pages sur une année particulière de notre histoire : l'année 2011. «Une année révolutionnaire», au cours de laquelle «la Tunisie ouvrait la voie».

L

e livre est une chronique de l'année tunisienne 2011, une année dont il dira dans ses conclusions qu'elle «comptera comme un de ses temps les plus forts, probablement le temps le plus fort après le moment de l'indépendance du pays». Sans doute. Mais même si elle n'a pas été le temps le plus fort, elle aura été, de très loin, la plus haletante, celle qui chaque jour aura tenu en haleine Tunisiennes, Tunisiens et tous ceux qui observaient notre pays. Sous Ben Ali, l'histoire était suspendue, perpétuel recommencement ; chaque jour ressemblait à son précédent ; en 2011, chaque jour annonçait son lot d'événements et de changements inédits. L'année 2011 fut une année où chaque jour était incertitude. «Une année révolutionnaire», parce qu'au-delà de l'incertain se jouait le destin du système politique dans lequel nous étions appelés à vivre. Une année, écrit Baduel, de «combats et débats». Et ce qui était en jeu en Tunisie dépassait nos propres frontières : il «ouvrait la voie» à un immense chambardement : ce que d'aucuns ont désigné par «Printemps arabe».

L'auteur ne décrit pas le cours des événements, parce que les temps se télescopent et parce qu'au temps des combats et des débats, fait suite le temps du salafisme ; et, plus prosaïquement, parce qu'il s'est libéré du temps linéaire. Le temps, chez l'auteur, est «événementialisé». «Événementialiser, écrit-il dans son introduction générale, c'est amalgamer les faits, les requalifier en «processus», les saisir comme voie en construction et sens en train de se trouver, comme parcours s'inventant sans pour autant être irrationnel, comme invention du possible, à la fois rupture, pari, inauguration» (page 24).

L'auteur procède à une découpe en deux grands moments qui structurent son ouvrage. Une première partie intitulée «Une «rupture instauratrice» ? L'invention erratique et obstinée d'une transition politique», organisée en trois chapitres : un premier consacré aux gouvernements Mohamed Ghannouchi ayant pour chapeau «Tenir», un deuxième aux gouvernements Béji Caïd Essebsi désignés par «Maintenir» et un troisième –le plus important–, focalisé sur les instances transitionnelles qui ont



Quand la Tunisie ouvrait la voie... Combats et débats d'une année révolutionnaire

Pierre-Robert Baduel
Editions Non-lieu
Paris 2020, 438 pages



été le lieu central des combats et des débats. Leur changement de dénomination, à lui seul, qui exprime une volonté de transformation de leur vocation et une autre vision de la situation et des enjeux, éclaire les nouveaux rapports de force et les nouveaux termes de leur agenda.

La deuxième partie est intitulée «Bifurcation dans la révolution?». Elle est divisée en deux chapitres : un premier, centré sur la campagne pour les élections à l'ANC ; un second sur l'entretemps postélectoral, celui qui sépare le jour du scrutin de la mise en place du gouvernement Hamadi Jebali.

Les deux grands moments sont bien différents: le premier est celui d'une épopée, le second d'une retombée. La chronique que nous livre Baduel n'est pas une chronique froide, égrenant les événements marquants, mais une chronique vivante dans laquelle l'auteur n'est pas un observateur extérieur, «objectif», «neutre», mais un témoin vivant, qui connaît, qui est familier des acteurs majeurs, de leur personnalité comme de leurs traits de caractère et de leurs ambitions. L'auteur veut rendre bien clair que c'est lui qui s'exprime et soumet les événements

et les acteurs à son regard. L'auteur est un témoin qui ne cache pas ses préférences, ses sympathies révolutionnaires et ses distances vis-à-vis de l'ancien régime, qui écrit sur le mode du «je». Mais comme il s'agit d'un grand chercheur, son récit restitue le jeu des acteurs, leurs luttes incessantes, les compromis temporaires auxquels ils parviennent ; les forces et les intérêts qui les animent ; les traits mêmes de caractère des personnalités marquantes et l'influence que ces traits exercent sur leurs positions. Le récit donne la parole aux différents protagonistes. Comme le sous-titre de l'ouvrage l'indique, la chronique est celle des «combats et débats d'une année révolutionnaire». Ces combats et débats sont restitués dans toute leur richesse, soumis à un regard perçant, dans un style alerte.

Dans ses «conclusions», l'auteur s'interroge sur les relations que les élites politiques tunisiennes ont tissées entre l'idée constitutionnelle, l'idée républicaine et l'idée démocratique depuis le XIXe siècle jusqu'aux élections de la Constituante pour dire à quel point l'idée républicaine a été, en permanence, réduite, escamotée; et il procède à la comparaison de la

révolution tunisienne par rapport aux révolutions du XXe siècle et des débuts du XXIe siècle pour souligner que « cette révolution n'a peut-être pas accouché d'une «utopie innovante» qui ait pu devenir un exemple universel » ; mais elle a eu déjà partiellement cette vertu utopique dans les cercles géopolitiques concentriques anciens et contemporains dans lesquels s'inscrit la Tunisie : les peuples du Maghreb, du monde arabe, du monde musulman» (p.426). Le propos est rapide et indique l'angle mort de cette recherche : l'absence d'analyse comparative avec les transitions politiques qui ont eu cours dans le monde, notamment celles de la «Troisième Vague», qui s'explique, en grande partie, par l'impasse faite sur l'immense littérature produite par la science politique anglo-saxonne et que la production académique francophone a trop peu investie.

L'ouvrage est écrit par un chercheur en sciences sociales, qui est à la fois un chercheur chevronné et un être qui a vibré avec la Révolution tunisienne. Son écrit est riche et rigoureux, tout en étant vivant. A la fois référence scientifique et agréable à lire. ■

M.B.R



Écoutez-nous sur :

NABEUL
HAMMAMET
100.0 FM

CAP BON
GRAND TUNIS
104.1 FM



Téléchargez notre application maintenant.
Sur Google Play !!



📍 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie 🌐 www.radiomedtunisie.com
☎ (+216) 72 32 85 00 📠 (+216) 72 32 85 60 ✉ marketing@radiomedtunisie.com

Lu pour vous

Mahmoud Fekih, l'enfant de Mazdour

Prisonnier de guerre chez les Allemands, lieutenant au Vietnam et officier de la Garde nationale

Sacrée saga d'un destin qui mènera un jeune Tunisien, dès la fin des années 1930, guerroyer en France, revenir en Tunisie, pour repartir en Indochine, puis de retour au pays natal, contribuer à la naissance de la Garde nationale. Histoire d'un tirailleur tunisien, Mahmoud Fekih, parmi celles de plus de 80 000 autres de ses compatriotes qui avaient servi sous les drapeaux, pendant les guerres mondiales, puis ailleurs ? Nullement. Récit d'un roman, un roman vrai, et portrait de vie, celle d'un Tunisien de caractère, qui a su se frayer son chemin, sauver sa peau et mis toute son expérience au service de sa patrie, dès son indépendance.



A

rière-petit-fils d'un janissaire et petit fils d'un colonel qui s'était distingué dans la guerre de Crimée, Mahmoud Fekih, originaire de Mazdour (El Masdour, au cœur du Sahel, à 20 km de Sousse), ne fera que perpétuer une vocation familiale. En y ajoutant, au-delà du courage, beaucoup d'intelligence et de chance. C'est ce qui lui a toujours permis de s'en sortir. Chaque séquence de vie sera alors une épreuve habilement surmontée. Embauché pour de petits boulots à Bizerte, il s'arrangera pour intégrer l'armée française. Envoyé en France et pris en captivité par les Allemands, il échappera au pire... Libéré, il participera à la formation et l'entraînement de résistants français. Déployé au Vietnam, il aidera la population autochtone, arbitra les conflits, célébrera les mariages et se fera apprécier...

C'est ce roman de vie que restitue avec verve et talent son fils Habib Fekih, dans un livre qu'il vient de publier sous le titre de «L'Olivier dans la neige» (Apollonia Editions). L'olivier, celui de Mazdour, la neige, celle des forêts de France. S'appuyant

sur un témoignage direct recueilli auprès de son père et de membres de la famille, et des documents fouillés puisés dans les archives de l'armée française, Habib Fekih nous livre un récit haletant. Les faits précis et détaillés sont bien habillés, sans fard, la biographie s'égrène dans la littérature de bonne facture, avec ses styles d'intrigue, de relance, de descriptions, du dit et du non-dit. Ingénieur de formation (Sup-Telecom Paris, avec spécialisation en électronique aérospatiale à Sup-Apéro Toulouse(E.N.S.A.E), ce sadikien, mathématicien, révèle une belle plume. Ancien directeur à Tunisair (1977-1986), il effectuera une brillante carrière internationale au sein d'Airbus (1986-2017). Il sera notamment vice-président des ventes pour le Moyen-Orient, puis promu président de la filiale Afrique Moyen-Orient pour tout le groupe (basé à Dubai), et occupant d'autres hautes fonctions. **L**



Bonnes feuilles



L'Olivier dans la neige

de Habib Fekih

Apollonia Editions, 2020, 232 pages, 20 DT



«Patriotisme de Tunisien, fierté d'homme libre et loyauté envers la France»

«Bien au-delà d'une simple chronique familiale, le récit de la vie et de la carrière militaire de Mahmoud Fekih, fruit d'une longue enquête de son fils Habib, est un témoignage passionnant sur l'aventure de ces combattants des troupes indigènes qui se sont couverts de gloire pour la France, mais ont tous aussi vécu le processus d'émancipation de leur pays, douloureux pour les uns, moins dramatique pour d'autres.» C'est ce qu'écrit en préface le colonel à la retraite Pierre Bayle, ancien directeur de la communication au ministère de la Défense et ancien directeur de la communication du Groupe Airbus

Né le jour de la déclaration de guerre d'août 1914, poursuit-il, le jeune Mahmoud est bercé des récits des combats de son grand-père Ahmed, descendant d'une lignée de militaires dont un janissaire, colonel dans l'Armée tunisienne, alors Armée beylicale de l'Empire ottoman, qui a combattu en Crimée aux côtés des soldats français. Un premier lien très fort, illustré par l'image saisissante du lieutenant de spahis qui dépose sur sa tombe l'épée du colonel Fekih le jour de ses obsèques. Lien d'autant plus fort que Mahmoud s'appelait d'abord Ahmed comme son grand-père, avant que le décès de son plus jeune frère Mahmoud n'incite son père à lui donner ce prénom – ainsi que l'état civil de ce frère disparu, ce qui lui fera perdre trois ans d'âge.

Mahmoud est bercé aussi des récits de combats héroïques du 4e Régiment de tirailleurs tunisiens pendant la Première Guerre

mondiale. C'est ce 4e RTT que rejoindra son frère aîné Mohamed avant qu'il ne le rejoigne lui-même, au terme d'un parcours scolaire accidenté au cours duquel il découvre le poids de l'injustice et des petits notables. Mais dans cette famille Fekih où les liens avec la France sont étroits, son père Amor, officier des terres domaniales, étant très proche de l'officier français de sa zone, le débat d'idées est également très riche et, très tôt, Mahmoud entendra parler des nationalistes et du jeune leader Habib Bourguiba, un de ses cousins étant un des militants actifs du Néo-Destour.

«Chair à canon»

Après ses mésaventures scolaires, une brouille avec son père liée au remariage de celui-ci le pousse à gagner à son tour le 4e RTT où il fera une grande partie de sa carrière, plus loyal envers la France qu'elle ne le sera avec lui. Patriotisme de Tunisien, fierté d'homme libre et loyauté envers la France seront ainsi les trois vertus qui l'accompagneront dans les épreuves. Après les premiers combats de mai 1940 où il accuse les cadres français d'utiliser les troupes indigènes comme « chair à canon », il échappe de peu à la cour martiale en raison de l'âpreté de combats qui voient disparaître la moitié de ses camarades de régiment. Cet affrontement sérieux n'atteindra pas sa loyauté.

Capturé par les Allemands, interné dans un camp de prisonniers, il comprend très vite le jeu pervers de séduction que déploient les Allemands envers les troupes indigènes. Dès leur arrivée aux camps, il a vu le tri parmi ses camarades et la disparition soudaine



de ceux identifiés comme juifs – il a compris qu'il ne pouvait rien attendre des Allemands. Mais surtout, révélation importante, il reçoit comme sans doute nombre de ses camarades le message que fait passer Bourguiba aux combattants tunisiens : « *ne jamais soutenir les Allemands, mais aider la France à gagner la guerre* ».

Ayant rejeté une étonnante proposition de rejoindre les SS « comme d'autres musulmans », lui explique-t-on, il se retrouve brusquement dans un camp de travail. Et là, ce sont des résistants français qui tentent de le piéger pour couvrir un vol d'outils : encore une fois, le même questionnement sur ce qu'il fait pour la France et ce que les Français font pour lui, qui à leur façon le traitent encore une fois de chair à canon. Ayant eu la complicité d'un médecin pour être déclaré atteint du typhus, il est libéré comme inapte au travail en septembre 1943 et se retrouve livré à lui-même. Avec plusieurs de ses camarades d'Afrique du Nord, ils sont contactés par les FTP et acceptent en tant que sous-officiers expérimentés de former les jeunes volontaires de la résistance. À l'été 1944, les Américains qui viennent de libérer Rennes les intègrent dans un régiment de la 8e Division d'infanterie. Nouvelle expérience, nouveau questionnement pour ce sous-officier qui philosophe et prend toujours du recul sur l'événement. Là, il se déclare très impressionné par le courage et l'esprit de sacrifice de ces Américains « venus de si loin pour aider un autre peuple... ». Fin octobre 1944 il rejoint la 1ère armée et retrouve le 4e RTT puis, après une hospitalisation pour un traumatisme auditif, on l'affecte à un camp de prisonniers allemands, une revanche pour lui, mais aussi une expérience traumatisante, car il assiste au suicide d'un officier nazi qu'il vient d'interroger et qui refuse la défaite.

En route vers l'Indochine

Ramené en Tunisie, il se retrouve début 1947 dans le bataillon de marche du 4e RTT nouvellement formé pour partir en Indochine.



De mai 1947 à octobre 1949, le sergent-chef Fekih se retrouve dans la région de Phan Thiet en Annam où il élabore et met en pratique ses propres idées sur la pacification que s'est assignée l'Armée française. Sans se départir de sa loyauté envers la France, alors que les maquis communistes tentent – comme les SS allemands – une opération de séduction des troupes indigènes au nom de la décolonisation, Mahmoud explique à ses interlocuteurs vietnamiens qu'il n'est pas venu « casser du Viet », mais rétablir la paix. Cela consiste à protéger les villages contre les incursions de guerriers Moï, à creuser des puits, à organiser des écoles. Sa politique d'ouverture vers la population locale est appréciée des cadres Viet-Minh, mais cela n'empêchera pas Mahmoud d'engager des combats violents contre les incursions et les attaques du Viet-Minh contre son fortin.



Malgré les suspicions de certains à la sécurité militaire, malgré des tiraillements sérieux avec un régiment de Légion temporairement affecté dans sa zone et dont les actions violentes lui rappellent la Wehrmacht (« ils étaient tous Allemands », racontera-t-il), son commandement est apprécié par l'état-major français qui lui attribue la médaille coloniale. Mais son questionnement sur la nature de la pacification demeure, et lorsqu'à l'été 1949 son unité est relevée, c'est pratiquement avant le tournant où le conflit indochinois va dramatiquement se durcir en s'internationalisant avec un soutien chinois au Viet-Minh d'un côté, un soutien américain aux Français de l'autre, et la fin des illusions sur la pacification avec les offensives permanentes de la guérilla.

« Mais toi tu portais le tarbouche ! »

À son retour en Tunisie, nouvelle déception pour Mahmoud : malgré les promesses, sa promotion au grade supérieur est liée à un engagement de retourner en Indochine, ce qu'il ressent comme une nouvelle injustice. Ayant demandé en 1951 à quitter l'Armée française, qu'il n'a jamais trahie en 15 ans de service, bonifiés en 24 années d'ancienneté avec la prison et les années de guerre, Mahmoud se tourne vers la Gendarmerie, qu'il intègre en 1952 et qui lui permet de rester près de sa famille. Mais c'est encore une nouvelle aventure, et le début de la révolution tunisienne en janvier 1952 va le voir écartelé entre sa loyauté française et son patriotisme tunisien. Par chance pour lui, ce processus de décolonisation va être géré par la France de façon intelligente et, après une brève période où il joue double jeu pour aider les nationalistes malgré son képi de gendarme, l'accès de la Tunisie à l'indépendance lui permet de réconcilier ses loyautés et de se mobiliser pour aider à la création de la Garde nationale tunisienne qu'il servira jusqu'en 1973.

Le rencontrant en 1958, alors que Mahmoud lui retrace sa carrière dans l'Armée française, Habib Bourguiba le comprend parfaitement



en s'écriant : « mais toi tu portais le tarbouche (le fez), pas le képi! ». Et c'est exactement ce que fut la fidélité de celui qui fut non pas « un tirailleur tunisien », mais « un tirailleur » et « un Tunisien », avec une loyauté jamais prise en défaut. Le destin de cette famille est peut-être original, avec cet arrière-grand-père janissaire et cette ouverture d'esprit hors du commun. Mais il témoigne de ce qu'on peut être loyal à la France et à son pays, ce qui fut le cas des troupes indigènes au mérite insuffisamment reconnu.

Une loyauté multiple

Son fils Habib Fekih, qui a eu le mérite de surmonter la modestie de son père pour retrouver tous ces souvenirs, porte lui-même le témoignage de cette loyauté multiple : dévoué comme personne pour la réussite d'un grand groupe aéronautique européen, il n'a jamais perdu de vue la nécessité de promouvoir le rôle de son pays non seulement sur le plan industriel et économique, mais dans toutes ses dimensions politiques et culturelles. Cette histoire d'un combattant qui a mêlé sa petite histoire à la grande Histoire est un magnifique témoignage, qu'il est passionnant de découvrir avec lui. »





Rares sont ceux qui connaissent son vrai nom : Halima Cheikh. Mais qui ne connaît pas Naama, la grande voix de la Tunisie qui vient de nous quitter à l'âge de 85 ans. Pas une fête nationale ou familiale, pas un aïd, pas une victoire sportive, sans qu'elle n'entonne de la toute-puissance de ses timbres vocaux son euphorisant chant de victoire «Ellayla Aïd». Synonyme de joie de vivre, d'accomplissement et d'allégresse, Naama incarne la fierté chantée de l'indépendance tunisienne. La Patrie, Bourguiba, l'évacuation, l'espoir, les lendemains meilleurs, la réussite, l'amour et la chance peuplent son répertoire de plus de 800 chansons.



Séparations

La petite fille d'Azmour, jadis un patelin du Cap Bon non loin de Haouaria et Kélibia, vivait mal sa double séparation en débarquant alors tout enfant avec sa maman et son oncle, rue El Bacha, au cœur de la Médina de Tunis. La séparation de ses parents, divorcés et celle d'avec son merveilleux village où elle était née en 1934. L'ambiance de la Médina lui apportera le réconfort tant recherché et la chanson, son refuge. Fredonner son chagrin, sa passion, son rêve.

Précoce, à 11 ans seulement, elle se faisait apprécier pour sa belle voix, suave et montera sur scène lors d'un gala caritatif au profit de l'Association des aveugles. Ses mentors l'encourageront à s'inscrire à la Rachidia, ce grand moule qui perpétuera la tradition

du malouf et donnera à la Tunisie ses grands chanteurs.

Ya Habib Tounès

Cheikh Khemaies Ternane prendra soin d'elle, lui offrant ses premières chansons. Salah El Mehdi lui choisira le nom de Naama. Un don de Dieu. La saga commence. A 20 ans, elle est en plein dans l'effervescence du dernier quart d'heure pour la libération de la Tunisie. Naama sera de tous les galas patriotiques. Dès la tunisification de la Radio, elle rejoindra de toute sa fougue, en 1958, l'orchestre musical. Chant d'amour, chant patriotique, chant de victoire, chant de toutes les fêtes : Naama incarne la femme tunisienne dans son exaltation de la vie, de l'amour et de l'espoir. Bourguiba la réclamait sans cesse lors des fêtes nationales et la célébration de son anniversaire, ne

résistant guère particulièrement à son affectueuse chanson : «Ya Habib Tounes...»

La réputation de Naama, portée par la radio, dépassera rapidement les frontières. La communauté tunisienne en France la réclamera sans cesse. Elle ira à Paris enregistrer sur disque ses chansons et donner des galas d'un rare succès. Mohamed Jamoussi, prince de Montparnasse, lui sera d'un grand soutien. Plus tard, Mohsen Erraies prendra le relais. De retour de la capitale française, à son premier voyage, elle déclarera sa fascination en couverture de la Revue de la Radio Tunisienne, sous le titre de «*J'aurais tant voulu acheter tout ce que j'ai vu !*».

En 1966, elle participera avec l'orchestre de la Radio à un grand gala musical à Beyrouth où l'attendra une agréable surprise.



Ce soir-là, elle sera élue Miss Monde arabe de la chanson. Trois ans plus tard, sa prestation en Égypte, lors de la célébration en 1969 du millénaire du Caire, la révélera avec brio à un public connaisseur et exigeant.

Azmour, son choix

Ministre de la Culture, Chedli Klibi tenait à elle, comme sa co-star Oulaya, deux pépites précieuses qu'il ne pouvait laisser s'envoler pour l'étranger. Il fera tout pour les retenir en Tunisie, leur multipliant les marques de considération et de célébration. Naama résistera au chant des sirènes et restera en Tunisie, où mariée et mère de trois enfants, elle se plaisait dans sa vie artistique et familiale. Oulaya, attirée par un grand succès à partir du Caire, s'installera en Égypte où Baligh Hamdi lui ouvrit grandement les portes.

Jamais Naama ne regrettera son choix, surtout lorsqu'elle retrouvera son Azmour natale. Elle s'installera dans une grande sénéa où elle se fera construire une belle maison, si agréable pour accueillir ses hôtes avec générosité et amitié.

Saber était là

Elle avait toujours tendu la main aux paroliers, compositeurs, musiciens et gens du spectacle. Naama consacrait tout naturellement une attention particulière aux débutants. Par ses encouragements et ses recommandations, elle les mettait sur orbite. Même quand elle quittera la scène, elle n'omettra jamais de les soutenir, de féliciter chaleureusement les plus talentueux. Saber Rebai s'en souvient encore. Et ce n'est pas par hasard qu'il était, avec Mohsen Erraies, parmi les rares vedettes de la chanson à assister à la cérémonie d'hommage à sa mémoire, organisée le jour de ses funérailles à la Cité de la Culture, avant l'inhumation à Azmour.

Une grande dame de la chanson tunisienne s'éclipse. Témoin de son époque, expression du bonheur, icône d'une Tunisie qui renaissait. La voix de Naama résonnera toujours en nous. ■

T. Boutaleb

Une décision de justice qui consacre l'égalité entre les Tunisiens

« P »



• Par Hédi Béhi

« Pour la première fois, je me sens libre ». Karim Dali est aux anges. En ce mercredi 14 octobre 2020, le tribunal de première instance de Médenine vient de rendre un verdict qui fera sans doute jurisprudence. Deux ans après la promulgation de la loi sur la criminalisation de l'incitation à la haine et la discrimination raciale, mais aussi... 172 ans après l'abolition de l'esclavage en Tunisie, ce tribunal a

ordonné la suppression de la mention de « atig » qui devait être accolée à son nom et inscrite sur ses papiers comme pour lui rappeler qu'il est fils ou ancien esclave. Car si l'esclavage a été aboli, on ne devenait pas ipso facto totalement libre. Cet acquis, il le doit à son père octogénaire qui, agacé par cette formalité qui portait atteinte à sa dignité depuis des années, a été le seul au sein de sa communauté à briser la conspiration du silence qui a entouré cette entorse flagrante à la loi.

Personnellement, j'ai eu vent de cette pratique quelques semaines après la révolution, alors que les langues commençaient à se délier. Je n'y avais pas accordé le moindre crédit d'autant plus que j'avais fait le tour de quelques municipalités du Grand Tunis pour m'en assurer. A ma grande surprise, personne n'était au courant de cette procédure. Depuis, je ne m'y suis plus intéressé convaincu qu'il s'agissait d'un bobard jusqu'à ce verdict du tribunal de Médenine. Il s'est avéré que cette pratique se limitait au sud tunisien. Une bizarrerie dans un Etat de droit comme la Tunisie.

Les Tunisiens s'enorgueillissent à juste titre d'avoir aboli l'esclavage dès le 23 janvier 1846 (deux ans avant la France, « la patrie des droits de l'homme » comme ils ne se lassent pas de le rappeler). Il y a deux ans, le 10 octobre 2018, ce fut la loi sur la criminalisation de l'incitation à la haine et la discrimination. Et voilà que la justice, aussitôt saisie, prononce l'illégalité de la mention infâme de « atig ». Moralité : il ne suffit pas de disposer d'un arsenal juridique complet dans ce domaine comme c'est le

cas de la Tunisie. Il faut veiller non seulement à son application, mais aussi à son interprétation. Désormais, les Tunisiens seront, après une si longue attente, tous égaux en droits et en devoirs, quelle que soit leur couleur, dans la pratique sociale et non seulement sur le papier.

La communauté noire tunisienne représentait déjà en 1848 le dixième de la population, soit 168.000 personnes venues depuis des siècles des pays voisins tout comme leurs compatriotes de Libye (Ghadamès), des pays du Sahel et du Soudan. On les confond parfois avec les subsahariens, mais ils sont tous bien intégrés dans leur tunisianité. Omniprésents sur les terrains de sport, ils souffrent, néanmoins, d'un manque de visibilité dans la plupart des secteurs : très peu de médecins, d'avocats, de magistrats ou d'hommes d'affaires et surtout une absence totale dans la haute administration et au gouvernement, même si cette année, on a enregistré l'entrée d'un ministre des Sports, un ancien sociétaire de l'Avenir Sportif de La Marsa. Dans les feuillets et les films, ils sont très rares. Et si par extraordinaire, ils y sont en grand nombre, c'est pour camper des personnages peu recommandables (brigand, dealer, délinquant) ou des postes subalternes (domestique, gardien, chauffeur), sans oublier les remarques blessantes, les plaisanteries de mauvais goût, les regards méprisants et surtout l'appellation « oussif » par laquelle on désigne les Tunisiens noirs sans en connaître la signification. Quand vous demandez à un Tunisien s'il est raciste, vous pouvez être sûr qu'il vous répondra par la négative. Car, s'agissant de la communauté noire, nous sommes dans le déni de réalité.

L'apparition il y a quelques années d'un présentateur noir du bulletin météorologique sur la chaîne nationale avait surpris beaucoup de Tunisiens, notamment les jeunes qui ignoraient jusqu'à l'existence de Tunisiens noirs. La révolution est un accélérateur des avancées sociales. Elle a libéré la parole et fait tomber les tabous. Elle nous a permis aussi de prendre conscience de certaines anomalies et d'en débattre en toute liberté, sans autocensure.

J'entends les critiques qui fusent ici et là. Pourquoi soulever ce problème alors que la nation est en butte à une crise sanitaire sans précédent au risque de disperser les efforts et de cliver davantage la société. Mais il n'est jamais inopportun de dénoncer les injustices, surtout quand elles perdurent. Marx disait qu'il fallait rendre l'injustice plus dure en y ajoutant la conscience de l'injustice. On ne pourra plus dire qu'on ne savait pas. ■

H.B.